

Le Livre des Verts
Documents d'action
des Verts au
Parlement européen



Les Verts | ALE
au Parlement européen

www.verts-ale.eu



Le Livre des Verts, Documents d'action des Verts au Parlement européen



01

Non aux changements climatiques, oui à la révolution de l'énergie verte

Le prix du pétrole a diminué avec l'arrivée de la crise financière mais il ne faut pas oublier que les changements climatiques continuent et que les énergies fossiles tendent à s'épuiser. Chaque crise pourrait en soi paralyser la société mais leur combinaison pourrait s'avérer catastrophique.

S'attaquer aux changements climatiques par le biais d'une révolution énergétique verte visant une réduction de la consommation d'énergie, une utilisation plus efficace et un passage aux énergies renouvelables en excluant la nucléaire est le seul choix responsable.

P.5



02

Pour un monde allant vert: changer notre façon de nous déplacer, pas le climat

Selon le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, nous devons réduire nos émissions de CO2 de 50 à 80% si nous voulons avoir la moindre chance de limiter le réchauffement planétaire à 2° C. Néanmoins, les émissions de CO2 dues au transport continuent à augmenter. Les Verts reconnaissent entièrement le besoin de mobilité mais nous devons être plus efficaces dans les modes de transport que nous utilisons; nous devons adopter le mode de transport le plus approprié, et réduire si possible l'utilisation des transports. En premier lieu, les Verts veulent l'application du principe «pollueur-payeur» par lequel les usagers paient les coûts réels du transport, y compris les coûts sociaux et environnementaux.

P.13



03

Apprivoiser les marchés financiers

La crise financière qui a éclaté à la fin de l'année 2008 a mené à des banqueroutes, un chômage accru et des crises économique et sociale généralisées. Elle trouve son origine dans la dérégulation néolibérale de l'économie mondiale et est alimentée par la profonde interdépendance des marchés. En premier lieu, les Verts veulent une régulation efficace du secteur financier mondial et une plus grande transparence des marchés.

P.21



04

Une alimentation sûre, diversifiée et durable pour l'Europe

La culture alimentaire européenne est menacée dans toute sa diversité. Un modèle de production alimentaire industriel et fortement subventionné, tant pour l'agriculture que pour la pêche, a pollué notre environnement et notre alimentation, éliminé de nombreuses variétés traditionnelles, et a épuisé nos ressources halieutiques. Les politiques alimentaires "vertes" respectent les limites environnementales de la production d'alimentation en interdisant les OGM, en supprimant les subventions aux pratiques agricoles désastreuses et en réduisant la taille des flottes de pêche.

P.29



05

Lutter pour une Europe de l'inclusion sociale

La mondialisation économique portée par l'UE a largement renforcé les inégalités sociales tout en mettant en péril les normes sociales et le financement public des services sociaux fondamentaux. Les Verts estiment que les règles du marché intérieur ne devraient jamais primer sur les droits sociaux fondamentaux. En premier lieu, les Verts réclament une directive européenne visant à protéger les services sociaux et sanitaires face au marché, reconnaissant la primauté de la politique sociale sur la politique économique.

P.37



06

Une Europe de l'égalité des chances et des droits

La dimension sociale de l'UE n'évolue pas au rythme où elle devrait. Les États membres peuvent toujours se livrer une concurrence déloyale, en proposant les conditions de travail et de vie les plus médiocres aux investisseurs. Les Verts considèrent que chaque travailleur est en droit de percevoir le même salaire et de bénéficier des mêmes conditions pour un même travail sur le même lieu de travail. En premier lieu, les Verts veulent une réglementation européenne sur le détachement des travailleurs, un revenu minimum décent, des temps de travail effectifs et sans clause de non-participation nationale.

P.45



07

Un développement durable dans un monde équitable

Le double défi qui consiste à lutter contre les changements climatiques tout en permettant un développement durable et une justice sociale au niveau mondial peut sembler contradictoire mais peut et doit être relevé conjointement. L'UE doit montrer l'exemple, en réduisant son empreinte écologique à une taille honorable au niveau mondial et favoriser, par l'intermédiaire de ses politiques commerciales et d'investissements, un modèle économique durable dans les pays partenaires les plus pauvres. En premier lieu, les Verts veulent une révision complète de la stratégie commerciale agressive de l'UE intitulée «L'Europe dans le monde».

P.53



08

Démocratie du processus décisionnel européen

La plupart des citoyens européens ont le sentiment qu'ils ne sont pas en mesure d'influencer ce qui se passe dans l'UE. Beaucoup de compétences étant passées au niveau communautaire, les États membres en profitent pour dissimuler leurs propres compétences et responsabilités derrière un écran de fumée. Les Verts veulent contrecarrer l'érosion de la démocratie en veillant à ce que la législation communautaire soit élaborée et appliquée de sorte que les citoyens puissent comprendre facilement qui peut être tenu responsable. En premier lieu, les Verts veulent renforcer les bureaux où les citoyens peuvent adresser leurs plaintes, encourager l'accès du public aux documents et contrôler l'influence des groupes d'intérêt.

P.61



09

La protection des droits et des libertés individuels à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE

L'UE est fondée sur une communauté de valeurs et de droits fondamentaux. L'expérience nous a pourtant appris qu'il existe une grande différence entre les engagements de l'UE et leur application. Les Verts veulent instaurer une authentique «culture des droits fondamentaux» tant dans la politique que dans la pratique de l'UE. En premier lieu, Les Verts estiment qu'une clause sur les droits de l'homme doit systématiquement être incluse dans tous les accords signés avec des pays tiers et que les États membres doivent autoriser l'examen par l'UE de leurs propres pratiques en matière de droits de l'homme.

P.69



10

Une Europe qui promeut la paix et la résolution des conflits

Les conflits résultent souvent de violations de droits fondamentaux et du manque d'accès aux ressources. Les Verts veulent une politique étrangère efficace qui pose des limites claires à l'intervention militaire. En premier lieu, les Verts veulent accorder un droit de regard au PE en matière de sécurité.

P.77



11

L'immigration, une occasion à saisir

L'Europe a besoin des migrants. L'Union a l'obligation morale et légale d'offrir l'asile aux réfugiés réellement dans le besoin. Les Verts veulent des mécanismes clairs pour encadrer l'arrivée des migrants et leur travail légal dans le pays d'accueil ainsi que des procédures d'asile efficaces et cohérentes qui mettent l'aspect humain au centre de la problématique. En premier lieu, l'UE devrait reconnaître qu'elle a besoin de l'immigration, accorder l'égalité de droits entre les migrants légaux et les résidents de l'UE et intégrer les normes en matière de droits de l'homme dans la législation relative à l'asile.

P.85



12

Faire de l'égalité entre les hommes et les femmes une réalité

L'égalité entre les hommes et les femmes est l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne depuis sa création en 1957, mais il existe cependant un écart entre ce principe et sa mise en oeuvre. L'écart de rémunération qui s'élève à 17,5 % est un indicateur parmi d'autres et pas le moindre. Les Verts appellent à des sanctions de la Commission européenne contre tous les États membres qui ne mettent pas totalement en application les directives sur l'égalité hommes-femmes. En premier lieu, les Verts veulent une stricte application de la directive sur l'égalité de traitement au travail dans tous les États membres.

P.93



13

Décontaminons la planète

La production de substances chimiques augmente de manière constante. Parmi celles-ci, de nombreuses substances sont probablement dangereuses mais il est difficile de le savoir précisément car jusqu'en 2007, il n'existait aucune information sur l'impact environnemental des quelque 100.000 substances qui ont été mises sur le marché européen avant 1981. Le nouveau règlement européen sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) pourrait corriger la situation. Il est néanmoins nécessaire d'améliorer considérablement ce règlement pour assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement. En premier lieu, les Verts veulent une liste exhaustive des substances extrêmement préoccupantes en vue d'une meilleure information des consommateurs et du développement d'alternatives sûres.

P.101



14

Pour la liberté des flux de savoir dans une société de l'information mondiale et durable

La société de l'information mondiale pourrait devenir la base d'un modèle de croissance économique socialement et environnementalement durable, promouvant la démocratie à l'échelle planétaire si toutefois l'accès à l'information et aux connaissances reste ouvert voire même soit étendu. Les Verts s'opposent à toute tentative d'aller plus loin dans la privatisation de l'internet et dans la limitation des transferts de savoir par une politique excessive de brevets. En premier lieu, les Verts veulent que l'utilisation non commerciale d'internet soit exclue de tous les systèmes de sanctions et que l'Office Européen des Brevets devienne une institution communautaire.

P.109

Le prix du pétrole a diminué avec l'arrivée de la crise financière mais il ne faut pas oublier que les changements climatiques continuent et que les énergies fossiles tendent à s'épuiser. Chaque crise pourrait en soi paralyser la société mais leur combinaison pourrait s'avérer catastrophique. S'attaquer aux changements climatiques par le biais d'une révolution énergétique verte visant une réduction de la consommation d'énergie, une utilisation plus efficace et un passage aux énergies renouvelables en excluant le nucléaire est le seul choix responsable.

01

**Non aux changements climatiques,
oui à la révolution de l'énergie verte**



Les Verts | ALE
au Parlement européen

Introduction

Les changements climatiques planétaires, provoqués par les émissions croissantes de gaz à effet de serre, et la crise énergétique imminente, due à l'appauvrissement des ressources en pétrole et des autres énergies conventionnelles, représentent une menace environnementale, sociale et économique sans précédent pour l'humanité.

Si ces problèmes sont abordés ensemble, ce que proposent les Verts, cette menace pourrait être l'occasion de lancer enfin la révolution énergétique permettant de nous débarrasser de cette grave dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et de réduire les émissions, responsables des dangereux changements climatiques. Des technologies et des stratégies existent pour que notre société passe aux sources d'énergie renouvelables et que nous réduisions notre consommation totale, tout en stimulant l'économie et en créant des millions d'emplois verts.

Le nucléaire n'est pas une solution, même si l'industrie nucléaire insiste sur le fait qu'elle ne contribue pas aux changements climatiques. Il constitue même plutôt une menace, vu les problèmes de déchets, la prolifération et les risques d'accidents.

Non aux changements climatiques, oui à la révolution de l'énergie verte

Faits et chiffres-clés

L'Union européenne a reconnu qu'il était nécessaire de limiter l'augmentation des températures moyennes à moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels afin d'éviter de dangereux changements climatiques. D'après le quatrième rapport d'évaluation du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2007, la température a déjà augmenté au cours du dernier siècle de 0,7°C en moyenne et d'environ 1,0°C en Europe. Le GIEC a établi que les pays industrialisés devaient réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 25 à 40% d'ici 2020 (par rapport aux niveaux de 1990) et de 80 à 95% d'ici 2050 pour avoir une chance de limiter le réchauffement à 2°C et ainsi éviter de dangereux changements climatiques.

Nous consommons de grandes quantités de pétrole et nous atteindrons bientôt le point où nous épuiserons les réserves mondiales plus rapidement que nous ne trouverons de nouveaux champs pétrolifères (ce qu'on appelle le pic

pétrolier mondial), ce qui aura pour conséquence des approvisionnements en pétrole plus limités et des prix énergétiques plus élevés. La plupart des experts indépendants estiment que nous atteindrons bientôt ce seuil, et même l'Agence internationale de l'énergie a maintenant accepté le caractère inévitable du pic pétrolier et de ses conséquences sur l'approvisionnement. L'UE est déjà dépendante des approvisionnements en énergie provenant de l'étranger: elle importe plus de 75% de son pétrole et 42% de son gaz, et ces chiffres vont encore augmenter si des mesures urgentes ne sont pas prises. Pour ses centrales nucléaires, l'UE importe 99% de l'uranium utilisé comme combustible.



Conséquences de l'inaction

Si nous ne parvenons pas à lutter contre les changements climatiques et à trouver des sources d'énergie renouvelables alternatives, les conséquences seront terribles pour les citoyens d'Europe et du monde. Nous devons déjà faire face à la fonte des glaciers et à l'augmentation du niveau de la mer, ainsi qu'à une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. La répartition des espèces animales et végétales se modifie à cause du changement de conditions climatiques.

Le rapport Stern de 2006, commandité par le gouvernement britannique, a étudié les conséquences financières potentielles des changements climatiques, les coûts de l'inaction et les coûts d'une réduction des émissions. Si nous ne changeons rien à notre manière d'agir, la température pourrait augmenter d'au moins 2°C et jusqu'à 5°C en une génération, soit l'équivalent du changement constaté entre le dernier âge glaciaire et aujourd'hui. Le résultat en serait des inondations côtières, une modification de la disponibilité de l'eau, de graves altérations des écosystèmes et une redistribution de la productivité agricole. Des centaines de milliers de personnes

deviendraient des "réfugiés climatiques" et des guerres climatiques pourraient voir le jour. Les pays les plus pauvres seraient les plus vulnérables, même s'ils ont contribué dans une moindre mesure au réchauffement climatique, mais les pays riches européens n'échapperaient pas à la crise. Les calculs réalisés dans le rapport Stern montrent que les coûts et les risques liés aux changements climatiques représenteront 5% du PIB mondial chaque année, pour toujours. Par contre, si nous investissons aujourd'hui pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les coûts pourraient se limiter à 1% du PIB mondial par an, soit un cinquième des coûts de l'inaction. En 2008, Lord Stern a revu ce chiffre à la hausse: 2% du PIB seraient nécessaires pour contenir les changements climatiques.

Les systèmes économiques et sociaux de l'UE reposent sur un accès à une énergie abondante et bon marché. Vu la pénurie de ressources énergé-

tiques imminente, nous devons adapter notre économie, développer des énergies alternatives, renouvelables et durables et miser sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique. Si nous parvenons à mettre cette stratégie au point aujourd'hui, nous pourrions faire face au déclin et à la disparition imminente des combustibles fossiles. Il s'agirait d'un «changement contrôlé», qui serait positif à de nombreux égards, sans parler de l'augmentation de l'emploi qui en résulterait. Mais si nous ne commençons pas à nous préparer maintenant, la rapide diminution des approvisionnements énergétiques qui ne manquera pas de se produire pourrait sérieusement compliquer la tâche des sociétés dans les pays les plus industrialisés. Pourtant, très peu d'études sont menées pour prévoir en détail les conséquences d'une chute soudaine des approvisionnements en gaz et en pétrole, et encore moins sur la manière de les éviter.

Faisabilité dans le cadre communautaire

La seule disposition juridique du traité qui confère à l'UE la capacité de légiférer en matière d'énergie concerne les infrastructures énergétiques des réseaux transeuropéens, pour lesquels le Parlement européen a un pouvoir de codécision, au même titre que le Conseil. Cependant, la pratique a évolué et dans la majorité des autres aspects de la politique énergétique, le PE a également un pouvoir de codécision, parce que la législation est souvent adoptée dans le cadre de la politique environnementale, du marché intérieur, etc.

Tout ce qui concerne l'énergie nucléaire relève du traité Euratom, le Parlement européen n'a donc aucun pouvoir de décision dans ce domaine. Si le traité de Lisbonne est ratifié, la politique énergétique deviendra, comme beaucoup d'autres domaines, une compétence partagée des États membres et de l'UE, les mesures étant prises en codécision. Le traité de Lisbonne précise également que les mesures internationales liées aux changements climatiques seraient approuvées en codécision.

Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009

Les Verts ont été les premiers à attirer l'attention politique sur les changements climatiques et la pénurie énergétique à venir. Nous avons appelé à une modification fondamentale de nos politiques énergétiques, industrielles et de recherche afin d'accélérer la révolution énergétique nécessaire pour freiner les changements climatiques et passer aux énergies renouvelables. Les Verts ont également demandé l'introduction d'objectifs contraignants pour les réductions de gaz à effet de serre, conformément aux dernières études, pour une augmentation de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et pour des améliorations générales en matière d'efficacité énergétique, de l'isolation des maisons aux appareils ménagers en passant par tous les secteurs de l'industrie du transport (terrestre, maritime, aérien et de passagers).

D'autres groupes politiques, s'ils prétendent maintenant soutenir en partie certaines de ces politiques, continuent bien souvent, par leurs actes, à favoriser les anciennes industries et à s'opposer à un véritable changement.

En 2007, l'UE s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici 2020 (par rapport aux émissions de 1990) de manière unilatérale, et de 30% si un accord international contraignant était signé pour remplacer le protocole de Kyoto. Elle s'est également engagée à augmenter l'utilisation des sources d'énergie renouvelables de 20% dans les mêmes délais. Le "paquet climat" avait pour objectif d'honorer ces engagements et les Verts ont fait pression pour que les contrôles soient le plus stricts possible.

Vente aux enchères des permis d'émission relevant du système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE)

Des améliorations ont été proposées au système prévu dans le protocole de Kyoto, fondé sur le marché, et destiné à plafonner et échanger les émissions de certains segments de l'industrie lourde, notamment une réduction de 21% des émissions d'ici 2020, par rapport aux niveaux de 2005. Les Verts souhaitent inclure autant de secteurs industriels que possible, et proposaient une acquisition de tous les permis d'émission par vente aux enchères et non gratuitement. Le principe de la mise aux enchères intégrale a été accepté pour le secteur de l'énergie, mais le Conseil en a exempté des industries qui représentent plus de 90% des émissions restantes. Il a également autorisé les industries à réaliser jusqu'à 50% de leurs réductions d'émissions en achetant des "compensations externes" (des "crédits" dans des projets de réductions d'émissions dans les pays en développement) au lieu de faire de véritables réductions au niveau national.

Utilisation des énergies renouvelables

L'UE s'est fixé comme objectif d'utiliser au moins 20% d'énergies renouvelables d'ici 2020. Les Verts ont fait pression pour établir des proportions contraignantes quant à l'utilisation des énergies renouvelables, aussi bien pour les États membres que pour l'UE. Ils ont également plaidé pour un meilleur accès au réseau électrique et gazier pour l'électricité produite par des énergies renouvelables et le biogaz, afin qu'ils puissent



Ce que veulent les Verts

Le plus important, c'est un engagement fort de l'UE dans la négociation d'un accord international ambitieux, offensif et contraignant pour lutter contre les changements climatiques après 2012. Nous disposerons ainsi de nouveaux objectifs pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tant au sein de l'UE que dans le monde. Conformément aux dernières preuves scientifiques, l'UE se doit de réduire drastiquement ses émissions, à savoir d'au moins 40 % d'ici 2020 et 95 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990, et préférentiellement sur son territoire et non grâce à des «exportations». Une source de financement suffisante et garantie doit être disponible pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans les pays en voie de développement.

Efficacité énergétique et économie d'énergie

L'objectif actuel de l'UE, une économie d'énergie d'au moins 20% d'ici 2020, doit devenir contraignant grâce à un programme d'économies d'énergie dans le secteur de la construction. Les nouvelles maisons doivent avoir une consommation énergétique nette égale à zéro et les bâtiments existants doivent être rénovés. Un large soutien public est nécessaire. Les appareils électriques moins efficaces énergétiquement, tels

que les ampoules à incandescence, doivent disparaître progressivement.

Énergies renouvelables

Le potentiel des énergies renouvelables telles que le vent, le biogaz, l'énergie solaire, hydraulique, géothermale ou la biomasse pour créer de l'énergie sans détruire l'environnement est considérable. Les Verts plaident pour qu'au moins 25% de l'énergie de l'UE provienne de sources renouvelables dès aujourd'hui. Cela demande une décentralisation de la production énergétique ainsi que la construction d'un super-réseau européen pour que tous les citoyens y aient accès. Les Verts souhaitent également des objectifs ambitieux en matière d'énergie renouvelable au-delà de 2020, au moins 50% pour l'électricité en 2030.

Emplois verts

Dans le secteur des énergies renouvelables, l'Europe est à la pointe de la technologie. En 2006, le secteur employait 250 000 personnes et jouissait d'un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros. Un vrai engagement dans la révolution

énergétique aurait pour conséquence la création de millions d'emplois dans ce domaine et dans les secteurs connexes.

Énergie nucléaire

Les Verts pensent que l'énergie nucléaire n'est pas une solution aux changements climatiques. L'industrie nucléaire est en déclin, et tenter d'inverser cette tendance serait extrêmement coûteux et impossible à réaliser dans les délais nécessaires pour contribuer à la réduction urgente des émissions de gaz à effet de serre. Les risques liés à l'énergie nucléaire sont connus depuis bien longtemps, et aucun n'a été écarté. Nous pouvons atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions tout en sortant progressivement du nucléaire.



Contacts au sein des Verts au Parlement européen:

Conseiller sur le climat et l'énergie:
Michel Raquet, tél: 0032 2 2842358,
michel.raquet@europarl.europa.eu

Conseiller sur l'environnement:
Terhi Lehtonen, tél: 0032 2 2843052,
terhi.lehtonen@europarl.europa.eu

Références

Rapport Stern

http://www.hm-treasury.gov.uk/stern_review_report.htm

Lord Stern revoit ses conclusions

<http://tinyurl.com/c8dhz2> et <http://tinyurl.com/dlhqq4>

"A Green New Deal"

http://www.neweconomics.org/gen/z_sys_publicationdetail.aspx?pid=258

Rapport de l'Agence européenne pour l'environnement sur les émissions

<http://tinyurl.com/ckn9jj>

Rapport de l'Agence européenne pour l'environnement sur l'énergie

http://reports.eea.europa.eu/eea_report_2008_6/en/Executive_summary

Sites à consulter

Site des Verts sur les changements climatiques
<http://www.stopclimatechange.net/>

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<http://www.ipcc.ch/ipccreports/assessments-reports.htm>

02

Selon le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, nous devons réduire nos émissions de CO₂ de 50 à 80% si nous voulons avoir la moindre chance de limiter le réchauffement planétaire à 2° C. Néanmoins, les émissions de CO₂ dues au transport continuent à augmenter. Les Verts reconnaissent entièrement le besoin de mobilité mais nous devons être plus efficaces dans les modes de transport que nous utilisons; nous devons adopter le mode de transport le plus approprié, et réduire si possible l'utilisation des transports. En premier lieu, les Verts veulent l'application du principe «pollueur-payeur» par lequel les usagers paient les coûts réels du transport, y compris les coûts sociaux et environnementaux.

Pour un monde allant Vert: changer notre façon de nous déplacer, pas le climat



Les Verts | ALE
au Parlement européen

Introduction

L'utilisation du transport a augmenté de 30% ces 15 dernières années. Le secteur du transport est le seul dont les émissions de CO₂ sont en hausse depuis 1990. Tous les autres secteurs ont réduit leurs émissions de CO₂ mais en raison de la contribution de plus en plus grande des transports, les émissions totales de CO₂ de la zone UE27 restent proches des niveaux de 1990.

Les Verts reconnaissent entièrement le besoin de mobilité mais nous devons être plus efficaces dans les modes de transport que nous utilisons; nous devons adopter le mode de transport le plus approprié, et réduire si possible l'utilisation des transports. Par exemple, les longs transports inutiles par route à travers l'Europe seraient découragés en faveur de moyens de transport plus locaux si le prix du transport par route reflétait les coûts réels pour la société (nuisances sonores, pollution, accidents, etc.). Mettre davantage l'accent sur la consommation locale de produits locaux irait dans ce sens. Enfin, une bonne planification urbaine et des réseaux de transport public complets peuvent réduire le temps, la distance et l'incidence environnementale des déplacements domicile-travail.

Ceci se révèle particulièrement important à la lumière du rapport 2007 du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat qui affirme que, pour avoir une chance sur deux de limiter le réchauffement mondial à 2°C, nous devons réduire les émissions de CO₂ de 50 à 80% d'ici 2050, par rapport à l'objectif de l'UE qui est de 20% d'ici 2020.

Pour l'instant, le transport est tributaire de carburants à base de pétrole dont les stocks vont bientôt s'épuiser. Les agrocarburants ne sont pas la solution. Leurs partisans prétendent que les agrocarburants ont un bilan carbone neutre, c'est-à-dire que, quand ils sont utilisés comme carburants, ils ne libèrent que le CO₂ utilisé pour la croissance, ne relâchant donc pas de CO₂ supplémentaire dans l'atmosphère. Toutefois, ce n'est souvent pas le cas lorsque le CO₂ libéré durant la culture, la récolte et le traitement sont pris en considération, ce qui fait que les agrocarburants ne sont pas meilleurs que le carburant traditionnel. En outre, les agrocarburants ne nous pousseront pas à utiliser moins de moyens de transports et à passer à des modes de transport plus durables.

Pour un monde allant Vert changer notre façon de nous déplacer, pas le climat

Nous avons besoin de repenser de façon radicale notre manière d'utiliser les transports. Nous voulons mettre la priorité sur des mesures qui encouragent une mobilité durable dans tous les domaines (économique, environnemental, social, etc.), par exemple utiliser davantage les transports publics, le covoiturage ou le partage de voiture, le vélo et la marche dans les zones urbaines, et qui découragent l'utilisation des formes de transport les moins respectueuses de l'environnement. Ce changement devrait s'accompagner de mesures favorisant les systèmes de transport électriques dans les zones urbaines. Les Verts veulent aussi une taxe sur le kérosène destiné à l'aviation et un système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE) qui couvre toutes les formes de transport.

Les coûts de transport ne se limitent pas uniquement aux émissions de CO₂; le transport provoque des nuisances sonores et une pollution de l'air, des accidents de circulation, un trafic et des embouteillages plus importants dans les zones urbaines, et ses infrastructures perturbent la campagne et morcellent les zones urbaines, ce qui a entraîné une réduction de notre qualité de vie avec, par exemple, un stress plus important et des trajets plus longs. Nous voulons que le coût du transport reflète tous les coûts: financiers, environnementaux et sociaux. En plus d'atténuer les changements climatiques, une stratégie de transport véritablement durable améliorera grandement la qualité de vie de tous et créera davantage d'emplois verts.

Faits et chiffres-clés

En 2008, le transport représentait 27,4% de l'ensemble des émissions de CO₂ de la zone UE27 (une augmentation de 61% depuis 1990) et l'utilisation d'une voiture privée représente à elle seule 10% du total des émissions de CO₂ de l'UE dans les zones urbaines. La moitié de l'ensemble des déplacements dans l'UE sont inférieurs à 5 kilomètres. Beaucoup d'entre eux pourraient être évités, soit être effectués avec des modes de transport plus durables – train, transports publics/collectifs, vélo et marche.

L'aviation est la source d'émissions de CO₂ connaissant la plus forte croissance, avec une hausse de 87% depuis 1990; le nombre de vols a doublé entre 1990 et 2006 et devrait à nouveau doubler d'ici 2020 et tripler d'ici 2030. En outre,

l'incidence du transport aérien sur le climat est 2 à 4 fois plus importante que ses émissions de CO₂ seules, car les avions émettent d'autres gaz à effet de serre dont les effets sont augmentés en haute altitude.

La navigation (qui inclut les chalutiers et les bateaux de plaisance) est la source d'émission de CO₂ connaissant la deuxième plus forte croissance et elle est actuellement responsable de 5% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. La navigation utilise encore des carburants que la législation interdit dans les voitures et les camions et il est crucial d'établir des normes de qualité pour le carburant de navigation ainsi que d'améliorer la performance des moteurs pour les adapter à des carburants moins polluants.



Conséquences de l'inaction

Au cours de la période 1990-2005, les améliorations des niveaux d'émissions dans les autres secteurs ont été contrebalancées par l'augmentation des émissions dans le secteur des transports. Si nous n'agissons pas dès à présent, **nous risquons de ne pas réduire du tout les émissions nettes de l'UE**. Ce serait désastreux pour la lutte contre les changements climatiques et pour l'avenir de la planète.

Parler des bénéfices apportés par les agrocarburants comme moyen d'atténuer les changements climatiques et de ralentir l'épuisement des réserves de pétrole est une erreur. La proposition d'objectif obligatoire de la Commission selon laquelle les agrocarburants doivent représenter 10% du carburant utilisé pour le transport d'ici 2020 entraînera une plus grande insécurité alimentaire, plus de famine, une réduction de la diversité biologique et une érosion des terres, ce qui ne fera qu'amplifier les changements climatiques et augmenter ses effets néfastes, augmentant le risque de conflits, les réfugiés climatiques et la pauvreté.



Faisabilité dans le cadre communautaire

Depuis 2002, l'UE est compétente en ce qui concerne l'organisation d'une politique de transport commune. La législation qui traite exclusivement de transport est adoptée à travers une procédure co-décisionnelle, le Conseil prenant les décisions à la majorité qualifiée pour la première et la deuxième lecture, et à la majorité simple pour la troisième lecture.

Pour un monde allant Vert - changer notre façon de nous déplacer, pas le climat

02

Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009



Promotion des transports publics par rapport aux transports privés par route

Les Verts ont obtenu le financement d'un projet ferroviaire (Rail Baltica) en lieu et place d'un projet routier (Via Baltica) dans la même région dépendant du réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Il s'agit d'une initiative de l'UE qui vise à promouvoir la circulation des passagers et des biens dans l'UE. L'un de ses objectifs principaux est d'assurer que le mode de transport le plus approprié soit choisi à n'importe quelle étape donnée d'un voyage. Elle couvre les routes, les voies ferrées et les systèmes fluviaux intérieurs.

Les agrocarburants ne sont pas la solution

Nous avons mis en lumière le fait que l'utilisation des agrocarburants pour le transport n'est pas un concept viable – la génération actuelle d'agrocarburants n'est pas durable; elle provoque des dégâts environnementaux, elle menace la sécurité et la souveraineté alimentaires et elle crée un certain nombre de pressions sociales.

Diminution des émissions de CO₂ des voitures

Malgré une forte pression de l'industrie, les Verts ont mis en place une limite indicative pour la moyenne d'émissions de CO₂ des voitures de 95g/km d'ici 2020, par rapport à la proposition de la Commission qui était de 120g/km.

Aviation dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE)

Malgré l'opposition de l'industrie, nous avons réussi à inclure l'aviation dans le SCEQE; à partir du 1er janvier 2012, tous les vols arrivant dans les aéroports de l'UE ou en partant participeront à ce système. Nous avons souligné que la navigation était une autre source croissante d'émissions significatives et celle-ci sera également incluse dans le

SCEQE de l'UE si l'Organisation Maritime Internationale ne parvient pas à produire un système suffisamment strict.

Intégration de coûts externes dans le prix du transport

Concernant l'intégration de tous les coûts au moment de fixer les prix du transport, nous avons inclus certains coûts environnementaux et sociaux externes dans la directive "Eurovignette" qui établit des règles pour que les véhicules de marchandises lourdes paient pour utiliser les autoroutes européennes. Les camions devront payer pour utiliser les autoroutes et le prix tiendra compte des coûts externes, par exemple l'encombrement des routes, la pollution de l'air et les nuisances sonores.

Révélation de l'empreinte CO₂ du déplacement vers Strasbourg

Les Verts ont fortement influencé l'opinion du PE et du grand public en révélant l'empreinte carbone du déplacement mensuel du PE vers Strasbourg: il s'agit de 13 000 tonnes de CO₂ libérées par an (ce qui équivaut à 20 000 personnes effectuant le vol aller-retour Londres-New York) ainsi que d'une dépense inutile de 200 millions d'euros par an sur l'argent des contribuables. Nous espérons que ces données aideront fortement à persuader le Conseil de désigner Bruxelles comme unique siège du PE et par conséquent de restaurer la crédibilité de l'UE en matière d'atténuation des changements climatiques.

Amélioration des liaisons ferroviaires entre les nouveaux et les anciens États membres

Les Verts ont également pris l'initiative de donner la priorité aux connexions ferroviaires Est-Ouest par rapport aux connexions Nord-Sud afin d'améliorer les connexions entre les réseaux ferroviaires des nouveaux et des anciens États membres.

Infrastructure améliorée et protection de l'environnement

Dans le rapport du PE évaluant le réseau transeuropéen, nous avons indiqué qu'il devrait exister de meilleures liaisons entre le rail et les routes fluviales intérieures, une meilleure logistique et un plus grand respect des questions environnementales lorsqu'on construit de nouvelles lignes ou qu'on améliore les lignes existantes. De plus, nous avons précisé qu'il faudrait favoriser l'amélioration des voies ferroviaires existantes au lieu d'attendre la construction de nouvelles infrastructures démesurées et onéreuses (comme les tunnels qui génèrent des coûts élevés).

Amélioration de la sécurité routière

Nous avons amélioré les conditions de travail (heures de conduite, périodes de repos) pour les travailleurs du secteur du transport afin de limiter l'exploitation et assurer une meilleure sécurité routière. Nous avons également travaillé à un contrôle accru en quantité et en qualité, de la part des États membres, concernant les conditions de travail dans le transport des marchandises lourdes.



Photo Parlement Européen

Ce que veulent les Verts

Favoriser les liaisons ferroviaires par rapport aux liaisons routières

Afin de promouvoir de meilleurs modes de transport, en particulier les transports publics, nous souhaitons continuer à favoriser les liaisons ferroviaires par rapport aux liaisons routières dans le cadre du RTE-T, en prônant des investissements durables de meilleure qualité et plus importants dans les infrastructures ferroviaires par rapport aux infrastructures routières, par exemple, davantage de financement pour des projets comme Rail Baltica plutôt que comme Via Baltica.

Renforcer les dispositions concernant l'aviation dans le SCEQE de l'UE

En outre, nous désirons annuler les avantages dont jouit l'aviation en tant que mode de transport par rapport aux autres formes de transport, et donc nous voulons que la TVA soit appliquée sur les vols transfrontaliers de l'UE et qu'une taxe soit prélevée sur le kérosène destiné à l'aviation.

Objectifs obligatoires pour réduire les émissions de CO₂ des voitures

Nous voulons faire en sorte que l'objectif de 95g/km d'ici 2020 pour les émissions de CO₂ moyennes des voitures devienne une obligation, et nous voulons influencer sur la mise en place d'objectifs ambitieux à long terme puisqu'il est clair que l'industrie ne respectera pas les objectifs à moins d'y être tenue légalement.

Aucun objectif concernant les agrocarburants

La pression de l'UE en faveur de l'utilisation des agrocarburants pour le transport est insensée. Compte tenu des preuves de l'impact social et environnemental négatif des cultures énergétiques, l'UE ne devrait pas promouvoir ces carburants. L'objectif de 10% d'énergie renouvelable dans le transport en 2020 que l'Union s'est fixé doit être reconsidéré lors de la révision prévue en 2014 dans le but d'exclure les agrocarburants.

Intégration de TOUS les coûts externes dans le prix des transports

Nous appuierons l'inclusion du principe "pollueur-payeur" et l'incorporation de tous les coûts externes dans les prix des transports. La directive "Eurovignette" sera davantage développée et nous voulons faire en sorte qu'on inclue des coûts externes autres que ceux causés par les nuisances sonores, la pollution locale de l'air ou l'encombrement: par exemple, les changements climatiques (émissions de CO₂), la dépendance au pétrole, les dégâts causés au paysage et les coûts des accidents autres que ceux couverts par les assurances.



Contacts au sein des Verts au Parlement européen:

Conseiller sur le transport et le tourisme:

Paul Beeckmans, tél: 0032 284 3114
paul.beeckmans@europarl.europa.eu

Conseiller sur les questions environnementales:

Terhi Lehtonen, tél: 0032 284 3052
terhi.lehtonen@europarl.europa.eu

Conseiller sur l'énergie:

Michel Raquet, tél: 0032 2 284 2358
michel.raquet@europarl.europa.eu

Références

Statistiques du transport

<http://tinyurl.com/dzqwuf>
<http://tinyurl.com/dc7hf6>

Compétence en matière de transport dans les Traités de l'UE

TUE, Partie 1 (Principes), Article 3f "Politique commune dans le domaine des transports" et Titre 5 articles 70-80
<http://tinyurl.com/5kdhfy>

Directive Eurovignette

<http://tinyurl.com/cyunem>

Annonce des objectifs climatiques de l'UE 2007

<http://tinyurl.com/d57823>

Position des Verts sur les biocarburants

<http://tinyurl.com/cjj4e2>

Site des Verts sur les Réseaux Transeuropéens de Transport

<http://ten.greens-efa.org/>

Etude des Verts sur le Siègle unique

<http://tinyurl.com/c9h7m3>

Sites à consulter

Le GIEC bénéficie du travail de centaines de scientifiques du monde entier, qui émettent des rapports contrôlés par des pairs et qui sont considérés comme des références en matière de science des changements climatiques. L'objectif du GIEC est d'informer les preneurs de décisions sur les causes des changements climatiques, les incidences potentielles et les possibilités de réaction.

<http://www.ipcc.ch/>

03

Apprivoiser les marchés financiers

La crise financière qui a éclaté à la fin de l'année 2008 a mené à des banqueroutes, un chômage accru et des crises économique et sociale généralisées. Elle trouve son origine dans la dérégulation néolibérale de l'économie mondiale et est alimentée par la profonde interdépendance des marchés. En premier lieu, les Verts veulent une régulation efficace du secteur financier mondial et une plus grande transparence des marchés.



Introduction

La crise financière mondiale, qui a débuté à l'automne 2008, a été précipitée par des crédits hypothécaires circulant aux États-Unis sous le nom de "subprimes", des prêts au logement avant tout peu onéreux et excessivement risqués. Si la crise a pu se propager si loin et si rapidement c'est parce que l'actuel système de régulation financière a permis que le risque représenté par ces crédits au logement soit dissimulé en utilisant des techniques financières de plus en plus sophistiquées et vendu à des investisseurs dans le monde entier.

La crise trouve ses origines bien plus profondément. Au cours des deux dernières décennies, le processus de dérégulation financière a affaibli, de manière régulière et progressive, les réglementations internationales régissant les marchés financiers et les transactions, tandis que les économies mondiales ont acquis un degré d'interdépendance sans précédent. Parallèlement à ce phénomène, des instruments financiers de plus en plus complexes ont été développés et ont propagé et dissimulé les risques pour les investisseurs, étant donné que ces nouveaux instruments étaient dotés d'un contenu devenu tellement compliqué qu'ils ne pouvaient plus être évalués correctement. Cette situation a été rendue possible par des réglementations laxistes autorisant les banques et les institutions financières à ne pas mentionner les titres d'investissement risqués dans leurs bilans, avec pour conséquence que même les actionnaires ne savaient pas vraiment dans quelle mesure les actifs de l'institution étaient exposés aux risques. Ce manque de transparence sur les marchés financiers signifie par conséquent qu'il est de plus en plus difficile pour les régulateurs, tant au niveau national qu'international, d'évaluer les développements des marchés et les transactions financières, et donc d'assurer la supervision nécessaire: si les régulateurs ne savent pas ce qu'il en est, ils ne peuvent contrôler les marchés ou protéger les investisseurs.

Les fonds d'investissements spéculatifs (hedge funds) et les fonds de placement du secteur privé (private equity funds) sont devenus des acteurs importants des marchés financiers, sous l'effet des investissements massifs des fonds de pension et des compagnies d'assurance. Comparés aux institutions financières traditionnelles telles que les banques, les compagnies d'assurance et les fonds de pension, ils sont soumis à un nombre considérablement moindre de règles et de réglementations en matière de transparence, d'informations à fournir, d'exposition aux risques et de gouvernance interne. Compte tenu de la profonde interdé-

Apprivoiser les marchés financiers

pendance existant entre tous les acteurs financiers, les risques extrêmes pris par les gestionnaires de ces fonds se sont propagés à l'ensemble du système, ce qui a alimenté la crise.

Le secteur bancaire européen a été fortement consolidé par le fait que de nombreuses banques opèrent dans plusieurs États membres. Or, la supervision du secteur bancaire reste une compétence nationale, et les contrôleurs nationaux n'ont pas un point de vue européen des risques engendrés par la complexité des innovations financières.

Le résultat de ces développements est soudainement apparu au grand jour à l'automne 2008, avec l'effondrement de trois grandes banques d'investissement américaines, suivi de réductions rapides des taux d'intérêt, de renflouements des banques, de faillites, de fluctuations chaotiques du cours des matières premières et d'autres problèmes économiques et sociaux. Il s'en est suivi une "pénurie de crédit", qui s'est alors transformée en crise économique. Cela n'aurait pas dû nous surprendre puisqu'après certaines crises précédentes (1997, 2001), d'aucuns avaient averti que cela pourrait arriver si des mesures n'étaient pas prises pour améliorer la réglementation.

Faits et chiffres-clés

La crise financière a engendré une perte de confiance dans le système financier et économique, ce qui a d'ores et déjà provoqué d'importants dégâts au niveau économique et social en Europe et dans le reste du monde, qui ont à leur tour conduit à des hausses du taux de chômage, à des réductions de l'inflation et à des augmentations des déficits budgétaires publics.

Les États membres ont tout d'abord réagi de manière individuelle et se sont efforcés de soutenir leurs propres industries nationales, notamment en renflouant les banques nationales, au détriment des banques sous contrôle étranger, ou en refusant de collaborer ou de contribuer à un plan européen.

En novembre 2008, la Hongrie était en proie à une crise tellement grave qu'elle a dû demander une aide structurelle au FMI, ce qui illustre l'incapacité de l'UE à agir de manière décisive et efficace.

La Banque centrale européenne a abaissé son taux d'intérêt directeur à quatre reprises en cinq mois, le faisant passer de 5,25% le 9 juillet à

3,0% le 10 décembre, soit le taux le plus bas de l'histoire de la BCE.

La crise s'aggravant, la Commission a encouragé une meilleure coordination et a proposé un plan européen pour la relance économique en novembre 2008, dont les grandes lignes ont été acceptées par le Conseil européen les 11 et 12 décembre. Ce plan prévoit un cadre de mesures à prendre au niveau européen et d'autres à prendre au niveau des États membres, notamment un train de mesures budgétaires d'environ 200 milliards d'euros, soit 1,5% du PIB communautaire, alimenté par les budgets nationaux et communautaire, la BEI et la BERD. Ce plan encourage les investissements dans les domaines de l'efficacité énergétique, de l'interconnectivité (infrastructures énergétiques et à large bande) et des technologies vertes (y compris une initiative en faveur des voitures «vertes»), entre autres choses. Les

projets financés devront avoir une véritable complémentarité en contribuant à la campagne européenne de lutte contre les changements climatiques et la crise énergétique. La Commission a promis de faire preuve de souplesse dans l'application du pacte de stabilité et de croissance, qui limite les déficits budgétaires des États membres, conformément à la réforme du pacte de 2005.



Conséquences de l'inaction

La crise a clairement révélé que les structures financières mondiales connaissent des problèmes structurels très graves, tels qu'une supervision et une régulation insuffisantes de la part des autorités publiques, une complexité excessive des marchés et un manque de transparence de ces marchés et des instruments financiers. Les mesures prises jusqu'à présent (rachats et sauvetages de banques et d'autres sociétés, injections de liquidités dans le système, réductions des taux d'intérêt) peuvent contribuer à gérer la crise actuelle mais ne résoudront en rien ses causes sous-jacentes. Assurer la stabilité financière est un objectif à long terme qui requiert des modifications plus fondamentales que de simples mesures de gestion de crise. Si le système financier mondial ne fait pas l'objet d'une réforme sérieuse et de grande envergure, la crise pourrait certes diminuer en intensité, mais le risque qu'elle réapparaisse ou se propage davantage dans l'économie réelle sera toujours présent dans le système. Nous serions également confrontés à la perspective de la formation de nouvelles « bulles » de fréquence et de gravité croissantes, dans les secteurs de l'immobilier, des matières premières, de l'énergie et d'autres encore.

Qui plus est, le risque de voir l'actuelle crise économique se répéter, associé aux menaces posées par les changements climatiques mondiaux et une pénurie énergétique imminente, pourrait déclencher une crise plus importante que tout ce que nous avons connu jusqu'à présent. Il est donc impératif que les fonds utilisés pour alléger la crise financière s'attachent en même temps à ces autres problèmes également, par l'intermédiaire d'un New Deal vert.



Faisabilité dans le cadre communautaire

L'UE dispose d'une compétence limitée pour influencer les politiques économiques (articles 98 à 104 du traité CE).

- L'article 98 du traité CE stipule que les États membres sont tenus de coopérer en matière de politiques économiques. Une série de commissions et d'autres organes ont été instaurés en vue de contrôler et d'échanger des informations, mais ils n'ont pas de pouvoir décisionnel.

- La réglementation des services financiers fait partie des compétences de l'UE (dans le cadre du processus Lamfalussy) et le PE a un pouvoir de codécision.
- L'article 104 et le protocole 20 attaché au traité couvrent la politique fiscale et instaurent le pacte de stabilité et de croissance, qui exige des États membres qu'ils évitent les déficits publics excessifs (ils ne peuvent dépasser 3% du PIB par an et le rapport entre la dette publique et le PIB ne peut dépasser 60%).

- La Banque centrale européenne est responsable de la politique monétaire des pays de la zone euro, et les devises des autres États membres sont régulées par le mécanisme de change II.
- Les subventions nationales (aides d'État) sont strictement réglementées aux articles 87 à 89 du traité CE. Ces règles sont votées à la majorité qualifiée au Conseil et le PE est juste consulté.

Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009

Les Verts insistent pour que l'UE utilise les pouvoirs limités dont elle dispose en matière économique de façon beaucoup plus conséquente. À chaque occasion, nous avons toujours fait pression pour que la législation prévoit des procédures paneuropéennes renforcées de supervision et de régulation des institutions financières, des conditions plus strictes exigeant des institutions financières qu'elles conservent suffisamment d'actifs pour couvrir leurs risques, des garanties renforcées pour les déposants, une interdiction de certaines pratiques comme la "vente à découvert", des contrôles des agences de notation de crédit, ou encore une réforme du système de rémunération des gestionnaires de fonds qui encourage actuellement la prise de risques excessifs.

Nous nous sommes opposés à une dérégulation plus approfondie des sujets cités ci-dessus, ainsi qu'à l'introduction de "codes de conduite" volontaires au lieu d'une législation contraignante.

Les Verts ont organisé plusieurs conférences en vue de souligner les problèmes liés au système financier mondial et au manque de surveillance. Nous y avons proposé des améliorations concrètes visant à mieux équilibrer le système, à réduire les risques et à contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne.



PLUS D'INFOS



Ce que veulent les Verts

Accroître la transparence des marchés et des instruments financiers, tout en réglementant de manière plus stricte ce que les marchés sont autorisés à faire, est primordial pour réformer le système et prévenir d'autres crises. Les Verts ont de nombreuses propositions d'action, au sein de l'UE et au niveau mondial.

Au niveau de l'UE

Supervision et régulation du système financier de l'UE

Il est nécessaire de mettre en place des dispositions et des institutions au niveau européen pour superviser les banques paneuropéennes. Les Verts veulent:

- un rôle de supervision accru pour la BCE,
- un registre européen des produits structurés,
- une structure européenne de supervision couvrant l'ensemble des secteurs des services financiers en vue de préserver la stabilité financière, de collecter et d'analyser des données pertinentes et d'agir rapidement en situations de crise touchant l'UE.

Fonds d'investissements spéculatifs (hedge funds) et fonds de placement du secteur privé (private equity funds)

Il s'agit de créer des conditions équitables pour l'ensemble des acteurs financiers, afin de ne pas fausser la concurrence. Les Verts veulent par conséquent que ces fonds soient réglementés au même titre que les banques, les compagnies d'assurance et d'autres intervenants du marché. Un cadre réglementaire européen relatif aux hedge funds et aux private equity funds doit inclure des règles de transparence et de publicité, l'enregistrement des fonds, de leurs gestionnaires et d'autres produits structurés, ainsi qu'une structure européenne de supervision couvrant toutes les structures financières.

Marchés financiers et objectifs de Lisbonne

Les Verts estiment que l'intégration des marchés financiers européens peut contribuer à la réalisation de la stratégie de Lisbonne-Göteborg, pour autant que trois conditions majeures soient remplies:

- si un financement efficace est garanti pour les investissements à long terme indispensables à la réalisation des objectifs (contrer les changements climatiques, financer les politiques en faveur des énergies renouvelables, etc.);
- si il est remédié aux imperfections du marché de manière appropriée (manque de transparence, asymétrie de l'information, insuffisance des règles de publicité, etc.);
- si les risques du système liés à la stabilité des marchés financiers sont réduits par des règles et une supervision prudentielles sévères.

Au niveau mondial

Taxe sur les opérations financières

Les Verts appellent depuis longtemps à l'introduction d'une taxe sur les opérations financières en vue de lutter contre la spéculation financière et, par la même occasion, de stabiliser les marchés financiers et de fournir un financement considérable aux investissements à long terme.

Révision de Bâle II

Les Verts militent pour que la législation exige des banques qu'elles maintiennent des niveaux de capitaux suffisants dans leurs comptes afin de couvrir les risques de leurs investissements, ce par l'intermédiaire d'une révision de l'accord de Bâle II.

Accords de libre-échange de l'UE

Les Verts insistent pour que la Commission cesse d'exiger la libéralisation des services financiers lors des négociations entreprises avec des pays tiers en vue de conclure des accords bilatéraux de libre-échange. La libéralisation ne peut être exigée qu'une fois qu'il aura été établi qu'elle ne contribue pas à l'instabilité financière, et à la condition que les recommandations du Forum pour la stabilité financière soient pleinement mises en œuvre dans les pays partenaires.



PLUS D'INFOS



Contacts au sein des Verts au Parlement européen:

Conseillère sur le budget:

Annemiek Beugelink, tél: 0032 2 2842025, annemiek.beugelink@europarl.europa.eu

Conseillère sur les affaires économiques et monétaires:

Inès Trépant, tél: 0032 2 2841454, Ines.trepant@europarl.europa.eu

Conseiller sur le commerce international:

Martin Koehler, tél: 0032 2 2842188, martin.koehler@europarl.europa.eu

Références

Plan européen pour la relance économique de la Commission (COM 2008 800)

<http://tinyurl.com/cpdxg4>

Conclusions du Conseil de décembre 2008

<http://tinyurl.com/d9olx3>

"Un New Deal vert"

<http://tinyurl.com/dlf858>

Green New Deal - atelier des Verts/ALE, Bruxelles 4-5 mars 2009

<http://tinyurl.com/bhxrlm>

Conséquences de la crise financière - Conférence des Verts/ALE 13 novembre 2008

<http://tinyurl.com/dngw3f>

Site de la Commission européenne sur la crise financière

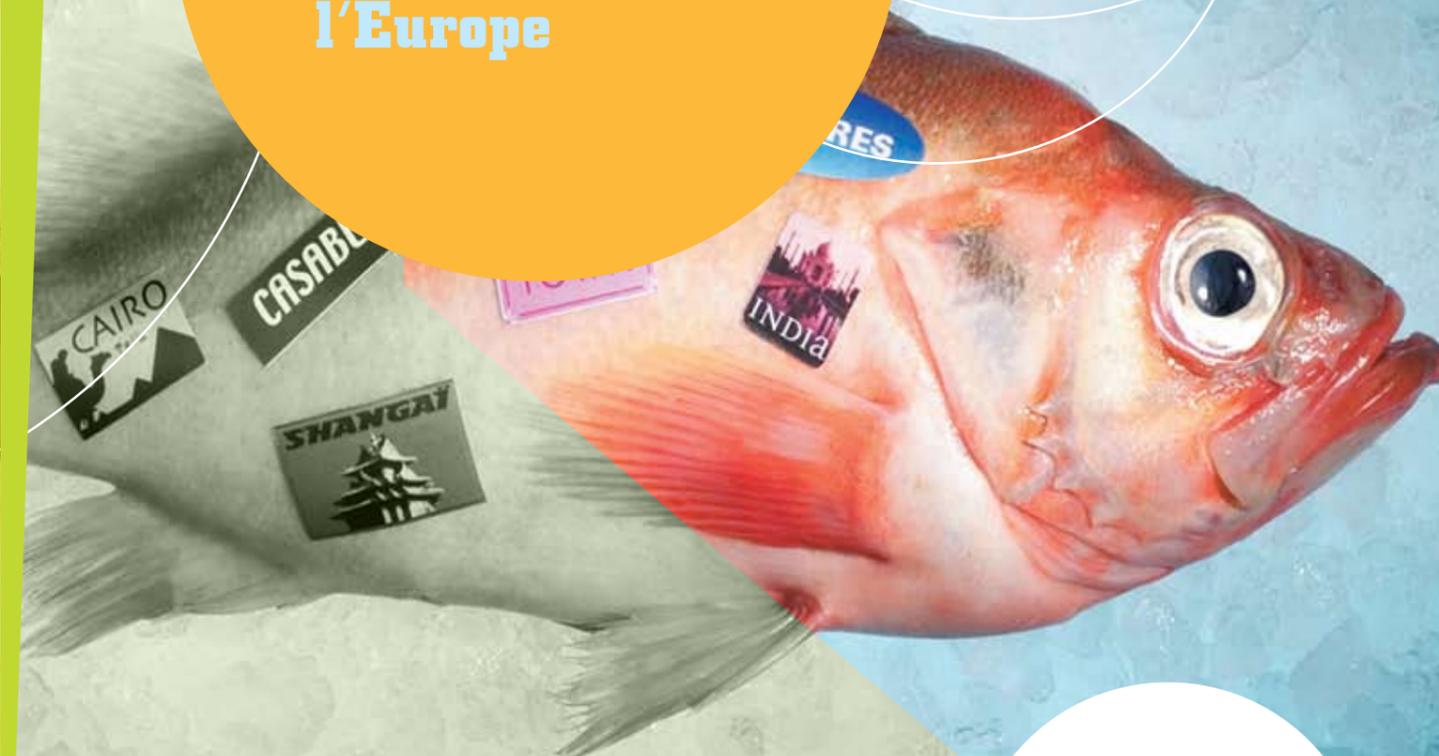
<http://tinyurl.com/ddxftw>

04

Une alimentation sûre, diversifiée et durable pour l'Europe

La culture alimentaire européenne est menacée dans toute sa diversité. Un modèle de production alimentaire industriel et fortement subventionné, tant pour l'agriculture que pour la pêche, a pollué notre environnement et notre alimentation, éliminé de nombreuses variétés traditionnelles, et a épuisé nos ressources halieutiques.

Les politiques alimentaires "vertes" respectent les limites environnementales de la production d'alimentation en interdisant les OGM, en supprimant les subventions aux pratiques agricoles désastreuses et en réduisant la taille des flottes de pêche.



Introduction

Au cours de sa longue histoire et grâce à sa diversité géographique, l'Europe a développé une culture alimentaire particulièrement riche et variée, qui va des tomates aux fromages, en passant par les vins et les plats régionaux. Cette diversité est toutefois menacée par le modèle industriel de production alimentaire des politiques communes de l'agriculture et de la pêche. Lorsque l'UE a été fondée dans les années 50, l'accent a été mis sur une augmentation rapide de la production avec l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides. Cette orientation est présente dans le traité de Rome et demeure inchangée dans le traité de Lisbonne. S'il était compréhensible de favoriser l'augmentation de la production après la deuxième guerre mondiale alors qu'on manquait toujours de nourriture, les Verts pensent qu'une telle politique n'est plus appropriée pour l'UE d'aujourd'hui.

Cette approche industrielle de l'agriculture et de la pêche a causé d'énormes dégâts environnementaux et sociaux en Europe. La devise du "toujours plus" pour la production, sans égard pour ses conséquences, a conduit à la contamination de la terre par l'utilisation excessive de produits chimiques et à l'épuisement des réserves de poissons par la surpêche. Les exploitations sont devenues plus grandes et plus industrialisées, au détriment des petites fermes familiales. Cette tendance a été encouragée par les énormes subventions mises en place pour l'élevage et la culture intensives, la majorité des fonds allant aux exploitations les plus grandes. La recherche de rendements plus élevés et de coûts de production plus bas conduit à l'élimination de variétés traditionnelles aux formes et aux tailles variées. Des années de subventions à l'industrie de la pêche ont eu pour conséquences des flottes surdimensionnées par rapport aux stocks de poisson et des bateaux causant de lourds dommages à l'environnement marin.

L'accent mis sur la réduction des coûts conduit souvent au transport de denrées alimentaires sur de longues distances. Par exemple, le poisson pêché en Europe fait parfois le tour du globe pour être préparé avant de retourner en Europe pour y être vendu. Ce transport s'ajoute à la consommation énergétique et à l'émission de gaz à effet de serre globales et augmente la nécessité d'utiliser des conservateurs pour éviter la détérioration des aliments.

Une alimentation sûre, diversifiée et durable pour l'Europe

L'UE et quelques autres pays industrialisés, par l'intermédiaire de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), ont forcé les pays en voie de développement à réduire leurs taxes douanières à l'importation et à ouvrir leurs marchés à des produits européens subventionnés et ainsi moins chers que les produits locaux, tout en empêchant ces pays de favoriser leur propre agriculture et la sécurité alimentaire locale. Les conséquences sont des dommages énormes sur les économies rurales des pays en voie de développement.

Toutefois, beaucoup d'Européens rejettent ce modèle. Le bœuf aux hormones et les OGM rencontrent une résistance farouche. Le mouvement Slow food et la communauté bio célèbrent particulièrement la qualité et la variété de la nourriture et de la cuisine européenne.

La pêche et l'agriculture sont des activités différentes, l'une exploitant des espèces sauvages et renouvelables, l'autre se basant sur la culture de plantes et d'animaux domestiqués. Toutes deux ont cependant leurs limites concernant ce qui peut être produit sans nuire aux écosystèmes dont elles dépendent. Les politiques alimentaires "vertes" respectent ces limites et opèrent à l'intérieur de celles-ci pour produire une nourriture saine, locale et variée.

Faits et chiffres-clés

Les subventions agricoles de l'UE baissent lentement. Avant 1990, elles représentaient plus de 60% du budget de l'UE, contre 42% en 2009 (56 milliards d'euros). Sur ce chiffre, en 2009, 41 milliards seront attribués en aides directes aux exploitants agricoles et en subventions du marché, tandis que l'aide au développement rural (amélioration de l'environnement rural, gestion des ressources naturelles, etc.) représentera environ 13 milliards.

Les terres exploitées en agriculture biologique représentaient 4% des terres cultivées en 2006 (6,8 millions d'hectares) et sont en augmentation. Elles sont un antidote vital à l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture et à la perte générale de diversité biologique.

Aujourd'hui, il ne reste que 15% des 7 000 variétés de pommes cultivées et consommées en Europe au début du siècle dernier. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que 75% de la diversité biologique agricole du siècle dernier a été perdue au cours des 50 dernières années à cause de la croissance de l'industrialisation de la production agricole.

Les éleveurs de poulets en Afrique de l'Ouest sont dans l'incapacité de lutter contre les importations à bas prix de poulets congelés subventionnés par l'Europe, puisque le FMI leur impose des taxes d'importation peu élevées dans le cadre de leurs programmes d'ajustements structurels. Au Cameroun, l'industrie locale de la volaille a terriblement souffert jusqu'à ce qu'un mouvement non gouvernemental, issu du peuple, force le gouvernement à augmenter les taxes douanières et mette en place des prix de référence et des quotas d'importation. Les exportations de l'UE continuent, mais à destination d'autres pays africains.

Le Fonds européen de la pêche a un budget de 4,3 milliards pour la période 2007-2013 (dont plus de 1,1 milliard va à l'Espagne). Ces fonds ne peuvent plus servir à la construction de nouveaux bateaux, cependant beaucoup d'argent est toujours consacré à soutenir l'industrie de la pêche au lieu d'adapter cette industrie au poisson disponible et de réduire les conséquences environnementales de la pêche.

Comme la plupart des réserves de poissons des eaux européennes sont épuisées, presque 70 % du poisson consommé en Europe vient d'ailleurs, importé ou pêché par des bateaux européens dans des mers lointaines. L'UE a négocié 18 à 20 accords de pêche pour permettre l'accès des bateaux de l'UE aux mers des pays en voie de développement pour un montant total de 150 millions d'euros.

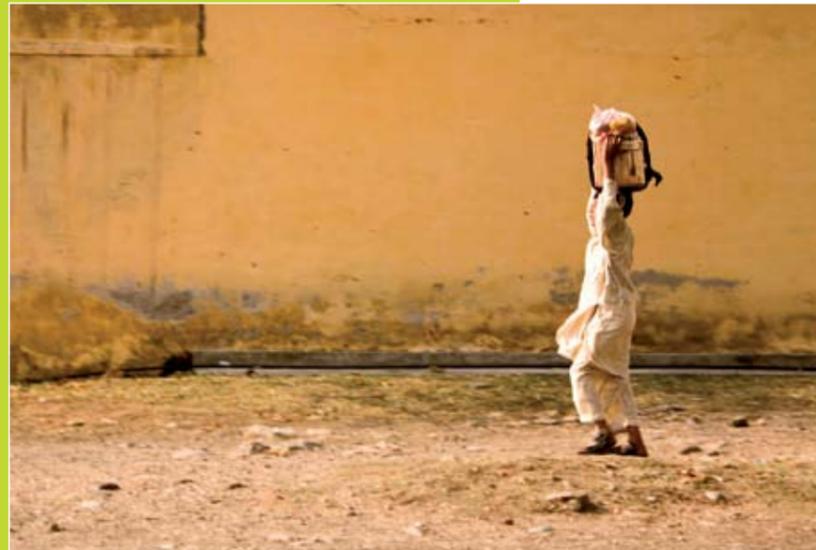


Conséquences de l'inaction

L'UE a déjà été confrontée à plusieurs crises sanitaires (ESB, dioxine, grippe aviaire), et ce à cause de son modèle d'agriculture industrialisée. De telles crises se multiplieront si l'Europe persiste dans la direction actuelle. L'environnement rural, en ce compris l'eau, la fertilité des sols et la diversité biologique continueront à se dégrader en raison de pratiques agricoles trop intensives et consommatrices d'énergie. Les politiques favorisant des exploitations agricoles toujours plus grandes réduiront l'emploi rural et encourageront l'exode rural. Une perte encore plus grande de variétés traditionnelles de récoltes et d'animaux diminuera nos capacités à nous adapter à des changements de conditions environnementales comme les changements climatiques.

Sans réforme fondamentale de la politique commune de la pêche pour lui faire suivre une approche préventive dans la gestion de la pêche, l'épuisement des réserves de poisson continuera, ainsi que les constantes augmentations d'importa-

tions de poisson dans l'UE. Ces effets seront graves en Europe et dans le monde, non seulement pour l'environnement marin mais aussi pour les communautés de pêcheurs qui dépendent de l'abondance du poisson pour leur subsistance et leur sécurité alimentaire.



Faisabilité dans le cadre communautaire

L'agriculture et la pêche sont toutes deux réglementées au niveau européen: le traité créant une politique commune de la pêche (PCP) et une politique agricole commune (PAC). Les deux politiques sont décidées par le Conseil statuant à la majorité qualifiée, avec une simple consultation du Parlement.

Si le traité de Lisbonne était adopté, le Parlement aurait des droits de codécision en matière de pêche et d'agriculture. Les politiques de prix et de quotas dans l'agriculture et la mise en place de quotas de pêche (décidés par le Conseil), ainsi que les accords de pêche avec des pays tiers (avis conforme) seraient des exceptions à cette règle.

Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009



Pesticides

Les Verts ont remporté dans ce domaine une bataille capitale: le nouveau règlement sur les pesticides met l'accent sur la protection de la santé publique. En principe, les nouvelles substances possédant des propriétés carcinogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou perturbatrices du système endocrinien, aussi bien que les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques, ne peuvent plus être mises sur le marché, et celles qui existent seront interdites à l'expiration de leurs autorisations actuelles. Une attention particulière sera accordée aux produits chimiques affectant les abeilles qui disparaissent rapidement en Europe et sont pourtant cruciales pour l'agriculture et la préservation de la nature.

OGM

Les Verts ont toujours lutté contre l'importation et la culture des OGM et nous avons obtenu des règles pour protéger la santé humaine et animale et assurer la transparence dans ce domaine. Les Verts dominent les débats concernant cette problématique au Parlement et se sont assurés que l'agriculture biologique soit exempte d'OGM. Depuis 2004, les producteurs de denrées destinées à l'alimentation humaine et animale doivent signaler sur leurs étiquettes la présence éventuelle de plantes génétiquement modifiées. Cet étiquetage offre aux fermiers et aux consommateurs le droit de dire "non" aux OGM.

Préservation de la diversité génétique

Les Verts ont mis en place avec succès des réglementations et des programmes favorisant la préservation de la diversité génétique dans l'agriculture. Nous avons obtenu un règlement assurant un soutien financier aux ONG, éleveurs, fermiers et universités qui s'engagent à préserver et promouvoir l'utilisation de variétés de graines et de races animales locales et traditionnelles, ainsi qu'une nouvelle législation européenne sur les semences permettant une commercialisation spécifique de ces variétés en Europe.

Pêche illégale

Les Verts ont révélé l'échec de l'UE dans le combat contre la pêche illégale dans les eaux européennes et mondiales. Nous avons forcé la Commission à proposer un règlement pour interdire sur le marché européen le poisson pêché illégalement, pour créer une "liste noire" des bateaux qui opèrent illégalement et leur imposer des sanctions sévères. Nous avons conduit la proposition au sein du parlement et combattu avec succès contre la volonté de n'appliquer celle-ci qu'aux bateaux des pays tiers.



JOIN THE FOOD REVOLUTION



Ce que veulent les Verts

OGM

Les Verts veulent une agriculture sans OGM et pensent que des pays et des régions devraient avoir le droit de les interdire. Des règles strictes pour empêcher la contamination sont nécessaires. Actuellement, l'étiquetage des produits d'origine animale, comme les œufs, le lait et la viande ne spécifient pas si les animaux ont été nourris avec des végétaux génétiquement modifiés. Les Verts insistent sur le fait que les consommateurs ont le droit de savoir s'ils consomment des produits génétiquement modifiés, même de façon indirecte. Nous continuons donc de lutter pour un règlement sur l'étiquetage des produits venant d'animaux nourris aux OGM.

Consommation locale

Les Verts veulent favoriser au maximum la consommation de nourriture produite localement. Il faudrait promouvoir les variétés de plantes et d'animaux adaptées à des régions spécifiques. L'UE doit soutenir davantage la commercialisation locale et régionale d'aliments de qualité. Nous travaillons également à une nouvelle législation favorisant la consommation de nourriture produite localement.

Culture intensive et subventions

Pour les Verts, les objectifs des subventions agricoles doivent changer. Elles doivent encourager les pratiques durables qui respectent des critères de respect de l'environnement et de bien-être animal, préservent l'environnement et améliorent l'emploi dans les campagnes. Les pratiques agricoles nuisibles pour la qualité de l'eau, du sol et de la nourriture doivent disparaître progressivement, et l'agro-industrie et les fermes industrielles doivent être pénalisées et non subventionnées, suivant le principe pollueur-payeur. Ainsi, les prix des produits biologiques, qui contribuent à une alimentation plus saine, réduisent les coûts pour la santé publique et réparent les dommages causés à l'environnement, ne devraient plus être supérieurs aux autres.

Pêche

Pour les Verts, il est urgent de réformer fondamentalement la PCP. Il faut réduire drastiquement à la fois la taille des flottes de pêche et l'intensité de la pêche, en favorisant les équipements de pêche à faible incidence sur l'environnement et les pratiques qui consomment moins de carburant et assurent plus d'emplois.

Commerce

Il faut éliminer les subventions à l'exportation. Les pays en voie de développement doivent pouvoir empêcher leurs marchés d'être inondés par des importations subventionnées, à bas prix, qui mettent en danger la survie des communautés agricoles locales. La pêche de l'UE et les importations de poisson ne doivent pas menacer la sécurité alimentaire dans les pays en développement.



Contacts au sein des Verts au Parlement européen:

Conseiller sur l'agriculture:

Hannes Lorenzen, tél: 0032 2 284-3362, hannes.lorenzen@europarl.europa.eu

Conseiller sur les questions de pêche:

Michael Earle, tél: 0032 2 284-2849, michael.earle@europarl.europa.eu

Conseillère sur le développement:

Tsiguereda Walelign, tél: 0032 2 284-3354, tsiguereda.walelign@europarl.europa.eu

Conseillère sur la sécurité et qualité de l'alimentation:

Corinna Zerger, tél: 0032 2 284-4484, corinna.zerger@europarl.europa.eu

Références

Letting the World Feed Itself

<http://tinyurl.com/dl7z92>

Bilan de santé de la PAC réformée- La politique agricole européenne est mal en point

<http://tinyurl.com/cg2awu>

Stratégie pour la réduction de l'utilisation des pesticides en Europe - Pesticide Action Network Europe

<http://tinyurl.com/dywxz6>

Plus de poulets, svp. A propos des effets négatifs de l'importation de poulets européens en Afrique de l'ouest

<http://tinyurl.com/cbuzgf>

Sites à consulter

Site de la campagne des Verts sur l'alimentation

<http://www.eat-better.org>

Réseau d'action sur les pesticides

<http://www.pan-europe.info/default.htm>

IFOAM, fédération internationale des mouvements pour l'agriculture biologique

<http://www.ifoam.org/index.html>

Site de Greenpeace International sur les OGM

<http://tinyurl.com/ck8fkr>

Site de la Commission européenne sur la pêche

http://ec.europa.eu/fisheries/index_en.htm

Site de la Commission européenne sur l'agriculture

http://ec.europa.eu/agriculture/index_en.htm

05

La mondialisation économique portée par l'UE a largement renforcé les inégalités sociales tout en mettant en péril les normes sociales et le financement public des services sociaux fondamentaux. Les Verts estiment que les règles du marché intérieur ne devraient jamais primer sur les droits sociaux fondamentaux. En premier lieu, les Verts réclament une directive européenne visant à protéger les services sociaux et sanitaires face au marché, reconnaissant la primauté de la politique sociale sur la politique économique.

Lutter pour une Europe de l'inclusion sociale



Les Verts | ALE
au Parlement européen

Introduction

La majorité politique actuelle dans l'Union européenne soutient une mondialisation économique néo-libérale. Toutefois, l'accélération de la mondialisation au cours de cette décennie a considérablement renforcé les inégalités sociales dans l'UE et la plupart des États membres. Elle encourage un nivellement par le bas entre États membres en ce qui concerne les normes sociales et une concurrence fiscale malsaine qui réduit les fonds gouvernementaux à tous les niveaux, menaçant ainsi le financement des services sociaux fondamentaux. Jusqu'en 2005, l'UE embrassait totalement cette logique par le biais d'une politique de limitation du déficit budgétaire trop rigide au nom de la stabilité monétaire, réduisant ainsi la marge de manœuvre des États membres s'agissant des politiques sociales redistributives. Les conséquences de cette politique mettent en péril le modèle de solidarité, pourtant fondamental pour l'UE.

Les Verts luttent pour une société inclusive dont les piliers sont un nouvel agenda de Lisbonne, de meilleure qualité et qui tienne pleinement compte des objectifs de viabilité sociale, et un pacte de stabilité et de croissance qui promeuve l'amélioration des dépenses publiques ainsi que des investissements de haute qualité avec des objectifs sociaux et environnementaux contraignants. Les règles du marché intérieur ne devraient jamais primer sur les droits fondamentaux ni empêcher le bon fonctionnement des services d'intérêt général, à savoir les services publics qui répondent aux besoins quotidiens des personnes, tels que l'enseignement et les transports. L'UE doit agir contre les pratiques de dumping social dans les États membres et établir le cadre pour la création d'un impôt des sociétés équitable et la suppression des paradis fiscaux.

L'UE doit également sauvegarder un accès universel à des services d'intérêt général abordables pour toutes les personnes résidant dans l'Union et encourager ses États membres à garantir un revenu décent à tous les citoyens, revenu supérieur au seuil de pauvreté. Elle doit veiller à ce que les législations européennes anti-discrimination soient pleinement respectées dans tous les États membres et à ce que les écarts de rémunération sur la base du genre ne soient plus tolérés. Les Verts souhaitent également une directive-cadre de l'UE sur la protection des consommateurs.

Lutter pour une Europe de l'inclusion sociale

Faits et chiffres-clés

La conséquence la plus directe de l'exclusion sociale est le basculement dans la pauvreté. Actuellement, 76 millions de citoyens européens vivent sous le seuil de pauvreté, qui s'élève à 60 % du revenu médian national, et 36 millions de personnes sont menacés de pauvreté. Un jeune sur cinq de moins de 18 ans vit ou risque de vivre dans la pauvreté.

Tous les États membres prévoient une forme d'assistance sociale pour leurs citoyens qui vivent dans la pauvreté. Toutefois, ces régimes sont très variables et il n'existe actuellement aucune norme communautaire, surtout concernant le niveau d'allocations au-dessus du seuil de pauvreté.

Les dépenses publiques peuvent être bien équilibrées tout en appuyant des objectifs politiques en matière d'inclusion sociale, à condition d'être gérées de manière intelligente et anticyclique. En raison de la crise actuelle, les dépenses publiques ont été revues pour stimuler l'économie. Toutefois, pendant dix ans, l'UE a essayé de les limiter par le biais du pacte de stabilité et de croissance, qui vise avant tout à assurer leur viabilité. Cela a conduit à une forte baisse de ces dépenses publiques. Tous les États membres, à l'exception du Royaume-Uni, du Portugal et de la Slovaquie, ont réduit la part des dépenses publiques dans leur PIB. Dans la zone euro, celle-ci est passée de 51 % en 1996 à 47 % en 2006. Dans certains pays, la réduction a été plus forte. En Suède, par exemple, elle s'est élevée à près de 10 %. Dans certains nouveaux États

membres, la part des dépenses publiques est si faible qu'elle réduit la portée des actions politiques du gouvernement. C'est le cas notamment en Roumanie, où cette part atteint 32 %.

Si la solidité des budgets nationaux est importante, il convient de souligner que la baisse des dépenses publiques affecte surtout les programmes de protection sociale, qui représentent près de la moitié de l'ensemble des dépenses publiques de l'UE en moyenne. Les différences entre les États membres s'accroissent. La part des dépenses publiques en matière de protection sociale dans le PIB est inférieure à 10 % en Irlande et en Lettonie, mais atteint plus de 22 % en Suède, au Danemark, en France et en Allemagne.

La concurrence entre États membres en matière de conditions fiscales pour les entreprises explique en grande partie le fait que les recettes publiques n'ont pas augmenté dans la même mesure que la productivité imposable. En moyenne, dans l'UE, les taux d'imposition des sociétés sont passés de 35 % en 1995 à 25,9 % en 2006. La fraude fiscale réduit encore davantage les recettes publiques. Des centaines de milliards d'euros de revenus imposables s'échappent chaque année vers les 44 paradis

fiscaux recensés par l'OCDE (2004), dont 4 sont des États membres de l'UE (Chypre, Irlande, Luxembourg et Malte).

Le dumping social est devenu un problème sérieux dans une société où l'argent circule à la vitesse de la lumière et où les travailleurs ne sont plus qu'une partie du capital de l'entreprise. Souvent, les entreprises essaient d'exploiter les travailleurs en engageant des saisonniers ou en délocalisant la production dans la région où elle coûte le moins cher. Récemment, la Cour de justice européenne (CJEU) s'est penchée sur quatre affaires de dumping social (Rüffert, Laval, Viking Line, Luxembourg) et a décidé que, conformément à la législation communautaire actuelle, la liberté de circulation des services primait sur le respect des conventions salariales entre les partenaires sociaux.



Conséquences de l'inaction

La viabilité sociale ne pourra être atteinte si l'UE continue à autoriser la répartition inégale de la croissance économique. La pauvreté et l'exclusion sociale nuisent à tout objectif politique en matière d'accès à la vie sociale et démocratique et à la participation dans la société – une situation honteuse pour les sociétés riches. Les différences de conditions de travail en fonction du genre empêchent toute action visant à mettre fin à la pauvreté des enfants.

Si nous n'insistons pas pour une Europe sociale, les conséquences politiques seront importantes en matière d'acceptation de l'UE par la population, particulièrement en ces temps de crise économique, qui favorisent les sentiments de méfiance parmi les États membres et l'éventuel retour du nationalisme.

Les faibles taux d'imposition des sociétés ne se ressentent pas tant que la croissance économique

permet d'élargir l'assiette fiscale globale. Toutefois, en période de récession, les faibles taux d'impôt des sociétés ont un effet disproportionné sur les finances publiques par rapport aux pertes temporaires dues aux autres formes d'imposition, conduisant ainsi à une espèce de pauvreté institutionnelle des gouvernements. La pauvreté se renforcera et les revenus seront répartis de manière encore plus inéquitable. Les fournisseurs de services sociaux et sanitaires seront traités comme tous les autres prestataires de services commerciaux et ne pourront atteindre les utilisateurs vulnérables.



Faisabilité dans le cadre communautaire

Les politiques sociales demeurent largement dans la sphère de compétence des États membres. Dans les matières où la Communauté est compétente, le Conseil décide souvent à l'unanimité et le Parlement est seulement consulté.

Depuis 1999, le PE jouit de droits de codécision sur toutes les décisions d'exécution relatives au Fonds social européen (FSE). De plus, ces droits ont été étendus aux dispositions visant à faciliter l'exercice par les citoyens de leur droit de circuler et de résider librement sur le territoire des États membres, à la sécurité sociale pour les travailleurs migrants communautaires et à la lutte contre l'exclusion sociale. Les pouvoirs de codécision du PE en matière d'égalité des chances ont été renforcés.

En 2000, la «méthode ouverte de coordination» (MOC) a été introduite pour la politique d'emploi

et la protection sociale. Il s'agit d'une procédure intergouvernementale (par opposition à la méthode communautaire habituelle) par laquelle les États membres transposent les grandes orientations du Conseil des ministres dans les politiques nationales, conviennent de critères pour mesurer les meilleures pratiques et contrôlent les résultats. La MOC fonctionne sur la base d'examen par les pairs et son application dépend des États membres.

Le nouveau traité de Lisbonne modifiera principalement les procédures de vote au Conseil. Pratiquement toutes les matières seront soumises au vote à la majorité au lieu d'être décidées à l'unanimité. Cela facilitera l'introduction de nouveaux règlements et directives à l'échelle européenne. Le PE disposera de pouvoirs de codécision concernant les ser-

vices d'intérêt économique général. Le traité de Lisbonne contient également un article qui permettra l'adoption d'une directive-cadre sur les services d'intérêt économique général et un protocole protégeant le droit des États membres à organiser leurs services d'intérêt général.

L'UE a la compétence absolue en ce qui concerne la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou la conviction, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Depuis 1992, la protection des consommateurs relève de la compétence de la Communauté et requiert la codécision pour toutes les mesures impliquant un rapprochement des législations des États membres sur la réalisation du marché unique s'agissant de la protection des consommateurs.

Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009

Directive Bolkestein sur les services

Les Verts ont lutté contre le «principe du pays d'origine» et obtenu sa suppression. Ce principe aurait signifié que les règles applicables aux prestataires de services étaient celles de leur État membre d'origine, plutôt que celles de l'État membre où est fourni le service. Cela aurait mené à un nivellement par le bas en matière de normes sociales et de sécurité, ainsi qu'à une incertitude juridique pour les consommateurs.

Pacte de stabilité et de croissance

Les Verts se sont opposés à l'approche «unique» axée exclusivement sur des objectifs quantitatifs et ont insisté pour une plus grande flexibilité lors de la réforme du pacte en 2005, par exemple, en autorisant les dépenses anticycliques et en tenant compte de la qualité des finances publiques. Cela laisse libre cours aux investissements publics à long terme tels que ceux visant à découpler la croissance et la consommation énergétique, le transport et l'utilisation des ressources, ainsi que ceux nécessaires pour atteindre les objectifs de Kyoto.

Stratégie de Lisbonne:

Les Verts ont défendu l'importance égale de toutes les dimensions définies à Göteborg en 2001, à savoir la croissance économique, la cohésion sociale et la protection environnementale. Nous avons vivement critiqué la Commission européenne lorsqu'elle a abandonné le pilier environnemental de la stratégie en 2005 et a réduit la stratégie à la croissance et à l'emploi.

Sécurité de l'emploi:

Les Verts ont voté contre le rapport du Parlement sur la flexicurité, qui promouvait des idées néolibérales de la flexibilité des travailleurs plutôt que le renforcement de leur sécurité en vue de promouvoir la flexibilité.

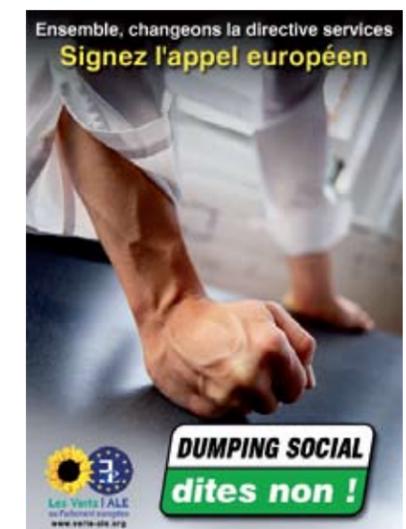


Anti-discrimination

Les Verts ont forcé la Commission à tenir sa promesse de 2004, à savoir qu'elle proposerait une directive anti-discrimination; et au sein du PE, ont garanti que la directive soit la plus globale et cohérente possible.



PLUS D'INFOS



Ce que veulent les Verts

Les Verts souhaitent une clause sociale dans les traités affirmant que les droits fondamentaux ont toujours la priorité sur les droits du marché. Elle devrait reconnaître la primauté de la politique sociale sur la politique économique.

Les Verts veulent une directive-cadre sur les services d'intérêt général garantissant que les autorités publiques à tous les niveaux sont capables de définir, d'organiser, de financer et d'évaluer leurs services d'intérêt général.

Les Verts réclament une directive visant à protéger les services sociaux et sanitaires face au marché et une législation sur la concurrence au niveau de l'UE. Cette directive devrait permettre aux acteurs sociaux d'agir au niveau local sans ingérence de l'UE.

Les Verts souhaitent une convergence de l'impôt des sociétés dans une marge raisonnable, et notamment l'établissement d'un taux minimal. Les Verts demandent que l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) proposée par la Commission soit axée sur cet objectif.

Les Verts veulent doter la directive sur les droits des consommateurs d'exigences élevées, tout en préservant le droit pour les États membres d'appliquer des exigences encore plus élevées que celles prévues par le droit communautaire.



Contacts au sein des Verts au Parlement européen:

Conseiller sur les questions de marché intérieur:
Stany Grudzielski, tél: 0032 2 2831455,
stanislas.grudzielski@europarl.europa.eu

Conseillère sur les affaires économiques et monétaires:
Inès Trepant, tél: 0032 2 2831454,
ines.trepant@europarl.europa.eu

Conseillère sur l'emploi et les affaires sociales:
Philine Scholze, tél: 0032 2 2832154,
philine.scholze@europarl.europa.eu

Conseillère sur les droits de la femme:
Elisabeth Horstkoetter, tél: 0032 2 2843925,
elisabeth.horstkoetter@europarl.europa.eu

Références

Revue 2008 des tendances sociales dans les pays de l'UE en matière de protection sociale et d'inclusion sociale:

<http://tinyurl.com/59jggy>

**Faits et chiffres-clés du rapport annuel 2008:
EC Memo/08/625 of 16 Oct 2008**

<http://tinyurl.com/cia4ym>

Comparaison des dépenses publiques des États membres entre 1996 et 2006:

<http://tinyurl.com/c4c5t8>

Évolution des taux d'impôt des sociétés dans l'UE, voir tableaux à l'adresse suivante:

<http://tinyurl.com/c4y7qk>

Les différents régimes de revenus minimaux garantis dans les États membres de l'UE:

<http://tinyurl.com/cpsztm>

La base juridique de la politique sociale et du travail de l'UE, ainsi que le rôle du Parlement européen en la matière:

<http://tinyurl.com/dcwcdk>

La méthode ouverte de coordination de l'UE dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale:

<http://tinyurl.com/cgu4og>

L'égalité des genres: sommet européen de 2008 sur l'égalité hommes-femmes dans la vie professionnelle:

<http://tinyurl.com/c2z5je>

Sites à consulter

Plate-forme sociale des ONG européennes:

<http://tinyurl.com/dgvsxe>

Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale:

<http://www.eapn.ie>

Fondation Eurofound:

<http://www.ifoam.org/index.html>

Réseau mondial pour la justice fiscale:

<http://www.taxjustice.net>

06

La dimension sociale de l'UE n'évolue pas au rythme où elle devrait. Les États membres peuvent toujours se livrer une concurrence déloyale, en proposant les conditions de travail et de vie les plus médiocres aux investisseurs. Les Verts considèrent que chaque travailleur est en droit de percevoir le même salaire et de bénéficier des mêmes conditions pour un même travail sur le même lieu de travail. En premier lieu, les Verts veulent une réglementation européenne sur le détachement des travailleurs, un revenu minimum décent, des temps de travail effectifs et sans clause de non-participation nationale.

Une Europe de l'égalité des chances et des droits



Les Verts | ALE
au Parlement européen

Introduction

Le marché intérieur confère à l'Union européenne le pouvoir de fixer les règles pour la plupart des politiques économiques des États membres. Mais, si la politique économique relève désormais de la compétence de l'UE, il n'en va pas de même pour les politiques sociales et les droits sociaux. Il en résulte un profond déséquilibre entre les politiques économique et sociale dans l'UE. La dimension sociale de l'UE n'évolue pas au même rythme que le marché intérieur. Les États membres peuvent toujours se livrer une concurrence déloyale, en proposant les conditions de travail et de vie les plus médiocres aux investisseurs.

Les Verts se battent pour une Europe sociale, pour une Europe des citoyens, ce pour quoi il nous faut transformer le marché intérieur en un espace social européen. Les règles du marché intérieur ne devraient jamais l'emporter sur les droits sociaux fondamentaux. L'Europe des citoyens n'a rien à voir avec les marchés. C'est des individus dont il est question. Il s'agit en effet d'améliorer les conditions de travail et de vie de tous les citoyens européens, dans un cadre de droits sociaux. Son principe de base consiste à considérer que chaque travailleur est en droit de percevoir le même salaire et de bénéficier des mêmes conditions pour un même travail sur le même lieu de travail, et ce indépendamment de son sexe. À travail égal, salaire égal! L'Europe sociale est la condition pour que tous les citoyens européens puissent librement choisir leur lieu de résidence et de travail dans l'Union européenne, et pour arrêter de considérer les ressortissants des autres États membres comme des concurrents déloyaux.

Pour les Verts, ce cadre de droits comporte trois éléments fondamentaux: la garantie d'un revenu décent, y compris un salaire minimum juste dans chaque État membre; l'égalité de traitement des travailleurs quel que soit l'État membre dont ils sont originaires; et l'amélioration des conditions de travail, y compris l'harmonisation de la durée du travail dans toute l'UE. Certes, une législation européenne est en cours d'élaboration sur ces trois questions, mais elle est criblée de lacunes.

Une Europe de l'égalité des chances et des droits

Faits et chiffres-clés

Le processus de définition des règles du marché intérieur est laborieux. Depuis sa mise en place en 1992, l'Union européenne a adopté des actes législatifs portant sur plus de 800 questions liées au marché intérieur, couvrant tous les aspects de la libre circulation des biens, des services et des capitaux dans tous les États membres. S'agissant des questions sociales et du travail, l'UE a moins de compétences juridiques et est dès lors nettement moins active. Depuis 1992, l'UE a adopté moins de 90 actes définissant la politique sociale et de l'emploi de ses États membres.

Un tel manque d'attention engendre des coûts importants. Le marché intérieur a favorisé une croissance constante dans l'UE, mais cela a creusé l'écart entre les riches et les pauvres dans quasiment tous les États membres et entre ceux-ci. Le risque de tomber dans la pauvreté et de se retrouver en situation d'exclusion augmente. Le marché intérieur ne supprime pas les divergences entre les États membres en matière de pauvreté et de chômage.

En 2006, la proportion de citoyens vivant sous le seuil de pauvreté (fixé à 60 % du revenu médian national) oscillait entre 10 % aux Pays-Bas et en République tchèque et plus de 20 % en Grèce et en Lettonie.

Les divergences concernant les personnes occupées dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté sont encore plus frappantes. En 2006, 4 % ou moins des personnes occupées vivaient sous le seuil de pauvreté en Belgique, en République tchèque, au Danemark, aux Pays-Bas et en Finlande, contre 13 % en Pologne et 14 % en Grèce. Ces chiffres soulignent la nécessité de garantir un revenu décent, et notamment un salaire minimum juste, dans tous les États membres.

L'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie professionnelle est garantie ... sur le papier. Mais, en réalité, les femmes gagnent encore aujourd'hui 15 % de moins en moyenne que les hommes dans l'UE. Le taux d'emploi des femmes recule en moyenne de 12 points de pourcentage

lorsqu'elles ont des enfants. Ces chiffres soulignent la nécessité d'une législation européenne qui produise des résultats et qui donne plus de poids aux droits liés à la dimension de genre qui existent déjà.

L'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie professionnelle dépend en particulier de la fixation d'une limite légale de la durée hebdomadaire du travail. Le nombre de personnes travaillant plus de 48 heures par semaine reste obstinément élevé dans l'UE: c'est le cas d'un travailleur sur dix quasiment. Le nombre de personnes accomplissant de longues heures de travail qui souffrent de maladies du cœur, de défaillances du système immunitaire et de stress est disproportionné. Ces chiffres soulignent la nécessité d'une directive sur le temps de travail qui ne permettrait à aucun État de ne pas s'y soumettre.



Conséquences de l'inaction

La durabilité sociale ne pourra devenir réalité si l'UE continue de permettre l'inégale répartition de la croissance économique. La pauvreté et l'exclusion sociale compromettent la réalisation de tout objectif en matière d'accès des citoyens à la vie sociale et démocratique dans l'UE. En tout état de cause, l'existence de la pauvreté est une honte pour les sociétés dites riches. Les disparités hommes/femmes en termes de conditions de travail compromettent la réalisation de tout objectif de lutte contre la pauvreté infantile. L'absence de réelle liberté de circulation des travailleurs compromet l'effet d'atténuation que le marché intérieur pourrait avoir sur le chômage et la pauvreté, et créé une Europe à deux vitesses. Le grand nombre de personnes accomplissant de longues heures de travail a des incidences négatives sur les dépenses de santé, mais aussi sur la vie de famille et l'éducation des enfants.

L'absence de mesures dans le sens d'une Europe sociale aura également de lourdes conséquences politiques sur l'acceptation de l'UE par les citoyens, notamment en cette période de crise économique, et favorisera les sentiments de méfiance entre les États membres et, éventuellement, un retour au nationalisme.



Faisabilité dans le cadre communautaire

Les politiques sociales relèvent encore en grande partie de la compétence des États membres. Lorsque la Communauté est compétente, le Conseil statue souvent à l'unanimité et le PE est seulement consulté.

Depuis 1999, le PE dispose de droits de codécision sur toutes les décisions d'exécution relatives au Fonds social européen (FSE). Le FSE est le principal instrument financier de l'UE en matière d'aide à l'emploi et à l'intégration sociale dans les États membres, ainsi que de promotion de la cohésion économique et sociale (il représente environ 10 % du budget total de l'UE). Les droits de codécision du PE ont été étendus aux dispositions visant à faciliter l'exercice du droit des citoyens de circuler et de résider librement sur le territoire des États membres,

ainsi qu'aux dispositions relatives à la protection sociale des travailleurs migrants et à la lutte contre l'exclusion sociale. Les pouvoirs de codécision du PE ont également été renforcés dans le domaine de l'égalité des chances.

En 2000, la «méthode ouverte de coordination» (MOC) a été instaurée dans les domaines de la politique de l'emploi et de la protection sociale. Il s'agit d'une procédure intergouvernementale (contrairement à la procédure communautaire traditionnelle) dans le cadre de laquelle les États membres transposent les grandes orientations du Conseil des ministres en politiques nationales, définissent ensemble des instruments de mesure des meilleures pratiques et contrôlent les résultats. La MOC fonctionne sur la base d'un examen par les pairs et dépend donc des États

membres. De plus, elle renforce le rôle de la Commission européenne, c'est-à-dire sa possibilité d'intervenir dans les politiques sociales des États membres.

Le nouveau traité de Lisbonne modifierait principalement les procédures de vote au Conseil. Quasiment toutes les décisions devraient être adoptées à la majorité, et non plus à l'unanimité, ce qui supprimerait le blocage permanent du Conseil dans le domaine de la politique sociale et de l'emploi et faciliterait l'adoption de nouveaux règlements et directives applicables dans toute l'UE. Le PE obtiendrait des pouvoirs de codécision en ce qui concerne les services d'intérêt économique général.

Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009

Directive anti-discrimination

Les Verts ont obtenu la reconnaissance de la notion de discrimination multiple et sont parvenus à convaincre d'autres groupes politiques de lutter contre toutes les discriminations, quel qu'en soit le fondement.

Directive sur le temps de travail

Les Verts ont contribué à faire en sorte que cette directive soit un puissant instrument de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Nous sommes parvenus à obtenir la suppression de la clause de non-participation (opt-out) qui nuit aux travailleurs, puisqu'en cas de recours à cette clause, la directive n'est pas appliquée et la protection des travailleurs n'est pas assurée. Ceci est particulièrement important puisqu'un travailleur fatigué peut provoquer un accident et représenter un danger aussi bien pour lui-même que pour autrui. Les Verts ont également réussi à protéger les travailleurs ayant plusieurs contrats de travail.

Sécurité sociale

Les Verts sont responsables du règlement d'application du nouveau règlement en matière de sécurité sociale. Cet important règlement fixe les règles destinées à garantir l'accès des personnes qui circulent dans l'Union européenne à leurs droits en matière de sécurité sociale.

À travail égal, salaire égal

Les Verts sont parvenus à obtenir que le «droit à un salaire égal pour un même travail sur le même lieu de travail», exigé par le Parlement (rapport sur le détachement des travailleurs), devienne une priorité et que tous les travailleurs, et notamment les travailleurs mobiles, aient accès aux mêmes droits. Nous avons critiqué avec succès la Cour de justice européenne (CJ) qui a statué que la liberté de prestation de services peut l'emporter sur certains droits fondamentaux, notamment le droit de mener une action collective.

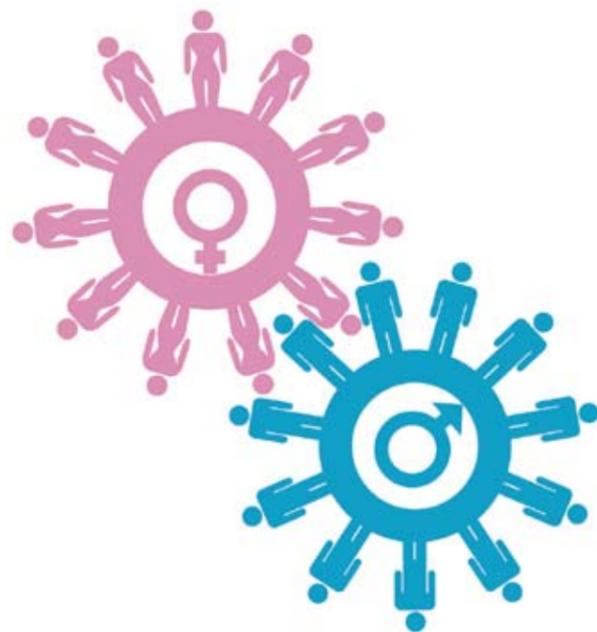


Ce que veulent les Verts

Les Verts veulent réviser la directive sur les travailleurs détachés. En effet, cette directive est actuellement trop souple pour garantir l'égalité des droits des travailleurs sur le même lieu de travail. Les travailleurs détachés n'ont accès qu'à des droits minimums qui, souvent, ne sont pas suffisamment protégés.

La libre circulation des travailleurs devrait être garantie à tous les citoyens européens. Une limitation de la liberté de circulation fera monter la xénophobie et créera une Europe à deux vitesses. Les Verts exigent la suppression de toutes les restrictions à la liberté de circulation pour les travailleurs originaires des nouveaux États membres. Les Verts demandent également des droits minimums pour tous les travailleurs afin de mettre fin au dumping social.

Les Verts exigent des clauses sociales garantissant que les droits fondamentaux aient toujours la priorité sur ceux du marché. Il s'agirait d'un pas essentiel vers la reconnaissance de l'importance de la politique sociale par rapport à la politique économique au niveau européen.



Contacts au sein des Verts au Parlement européen:

Conseillère sur l'emploi et les affaires sociales:
Philine Scholze, tél: 0032 2 2832154,
philine.scholze@europarl.europa.eu

Conseiller sur le marché intérieur:
Stany Grudzielski, tél: 0032 2 2831455,
stanislas.grudzielski@europarl.europa.eu

Conseiller sur les droits de la femme:
Elisabeth Horstkoetter, tél: 0032 2 2843925,
elisabeth.horstkoetter@europarl.europa.eu

Références

Revue 2008 des tendances sociales dans les pays de l'UE dans le domaine de la protection sociale et de l'inclusion sociale:
<http://tinyurl.com/59jgyy>

Faits et chiffres-clés pour le rapport annuel 2008:
EC Memo/08/625 du 16 octobre 2008
<http://tinyurl.com/cla4ym>

Sur la base juridique de la politique de l'UE en matière sociale et de l'emploi, et le rôle du Parlement:
<http://tinyurl.com/dcwcdk>

Sur la méthode ouverte de coordination de l'UE dans les domaines de la protection et de l'inclusion sociales:
<http://tinyurl.com/cgu4og>

Sur l'égalité des genres: Sommet européen 2008 sur l'égalité hommes-femmes au travail: <http://tinyurl.com/c2z5je>

Sur la directive "temps de travail" de l'UE:
<http://tinyurl.com/d6aqc3>

Enquête Eurofound 2005 sur le temps de travail dans l'UE selon les genres, secteurs et autres paramètres:
<http://tinyurl.com/d4eq85>

Sur les conséquences des longues journées de travail sur la santé et la sécurité au Royaume-Uni: <http://tinyurl.com/cgx7dm>

Sur la directive "travailleurs détachés"
<http://tinyurl.com/c5tye9>

Sites à consulter

Plateforme sociale des ONG européennes:
<http://tinyurl.com/dgvsxe>

Fondation Eurofound:
<http://www.eurofound.europa.eu>

Site FSE de la Commission:
<http://tinyurl.com/c5juhj>

Basic Income network:
<http://www.basicincome.org>

07

Le double défi qui consiste à lutter contre les changements climatiques tout en permettant un développement durable et une justice sociale au niveau mondial peut sembler contradictoire mais peut et doit être relevé conjointement. L'UE doit montrer l'exemple, en réduisant son empreinte écologique à une taille honorable au niveau mondial et favoriser, par l'intermédiaire de ses politiques commerciales et d'investissements, un modèle économique durable dans les pays partenaires les plus pauvres. En premier lieu, les Verts veulent une révision complète de la stratégie commerciale agressive de l'UE intitulée «L'Europe dans le monde».

Un développement durable dans un monde équitable



Introduction

En tant que premier espace économique au monde, l'Union européenne a un grand rôle à jouer pour relever de manière active le double défi qui consiste à lutter contre les changements climatiques tout en permettant un développement durable et une justice sociale au niveau mondial. Pour les Verts, ces deux objectifs ne sont pas contradictoires, pour autant que l'UE préconise des structures de gouvernance mondiale suffisamment fortes pour fixer des normes écologiques strictes et éviter les conflits lors de la transition vers une économie durable à faibles émissions de CO₂ et qu'elle agisse de manière responsable sur la scène mondiale.

Les Verts veulent que l'UE montre l'exemple dans cette tâche ardue. Pour eux, cela signifie que l'UE doit réduire son empreinte écologique à une taille honorable au niveau mondial et favoriser, par l'intermédiaire de ses politiques commerciales et d'investissements, un modèle économique durable dans les pays partenaires. En ce qui concerne les structures de gouvernance mondiales, l'UE doit prôner une réforme des Nations unies afin de leur permettre de s'attaquer efficacement et légitimement aux problèmes mondiaux. L'UE doit également permettre aux pays en développement d'exercer une plus grande influence sur les institutions économiques mondiales (la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'OMC) en vue de conférer à ces organisations une plus grande légitimité à l'heure de fixer des règles mondiales efficaces. Une politique étrangère européenne plus active et fondée sur des principes, respectant totalement l'État de droit international, peut soutenir ces deux objectifs via des relations bilatérales et régionales.

L'actuelle stratégie européenne de concurrence mondiale avec d'autres puissances politiques et économiques dans la course aux ressources et à l'influence sape les chances de l'UE d'ouvrir la voie vers des normes écologiques élevées et une démocratie économique mondiale régie par des institutions mondiales efficaces et légitimes. Les Verts rejettent par conséquent la stratégie commerciale de l'UE intitulée «L'Europe dans le monde» et critiquent le manque d'enthousiasme témoigné par les États membres pour mettre fin à leur surreprésentation au sein de la Banque mondiale et du FMI.

Un développement durable dans un monde équitable

Faits et chiffres-clés

À la suite des dernières vagues d'élargissement, l'UE a remplacé les États-Unis au rang de premier espace économique, avec un PIB de 16,62 billions de dollars américains (2007: 13,84 billions de dollars pour les États-Unis). À titre de comparaison, l'économie chinoise, à la croissance rapide, ne représente qu'un cinquième de celle de l'UE (3,28 billions de dollars).

Les chiffres du PIB révèlent peu de choses sur les conditions de vie des personnes et de la planète. La croissance économique a des incidences directes sur les écosystèmes et les êtres humains. Selon la méthode de calcul de l'empreinte écologique, les hommes utilisent actuellement l'équivalent d'1,25 fois la valeur des ressources de la planète. L'empreinte de l'UE est 2,2 fois plus importante que sa propre biocapacité. La force économique de l'UE dépend donc de son accès à des ressources dont ses réserves propres sont limitées, notamment au niveau de l'énergie, des minéraux et du bois.

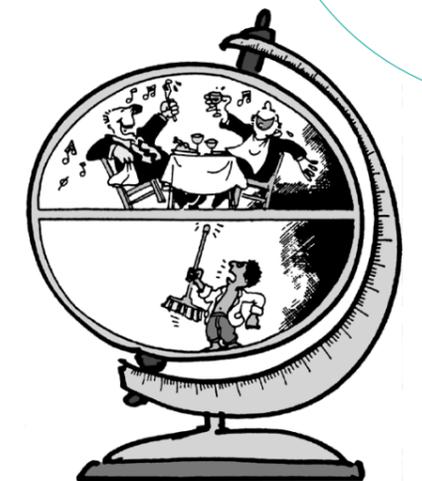
Le poids économique de l'UE dépend également d'un accès facile aux marchés étrangers, afin d'y vendre ses biens et ses services et de permettre aux entreprises européennes d'investir dans l'exploitation des ressources naturelles. Étant donné qu'au sein de l'OMC, les pays en développement défendent maintenant leurs intérêts économiques avec davantage d'assurance, l'UE s'est lancée en 2006 dans une stratégie bilatérale agressive d'ouverture des marchés («L'Europe dans le monde»). Elle vise à permettre un accès totalement libre aux matières premières et à créer une chaîne d'entreprises européennes fonctionnant sans encombre pour rechercher des fournisseurs, produire et vendre là où c'est moins cher.

L'ouverture totale des marchés se fait fréquemment au détriment du développement social dans les pays pauvres, qui nécessitent souvent une certaine protection pour développer leur propre économie. L'ouverture des marchés peut également contribuer à l'insécurité alimentaire et à la destruction des communautés agricoles locales. Les agriculteurs locaux, et tout particulièrement en Afrique, ne peuvent concurrencer les importations agricoles en provenance de l'UE, qui bénéficient de subventions massives dans le cadre de la politique agricole commune. La légère diminution de la pauvreté mondiale survenue ces dix dernières années est due principalement au développement économique d'une poignée de pays émergents, notamment la Chine, tandis que la plupart des Africains restent pauvres ou s'enfoncent encore davantage dans la pauvreté.

L'aide au développement est censée triompher de la pauvreté et permettre aux pays pauvres d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, déterminés par les Nations unies en 2000. Or, seuls le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède respectent l'objectif fixé par les Nations unies pour les pays développés, à savoir consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide au développement. Les États membres de l'UE n'y consacrent en moyenne que 0,4 % de leur RNB, et ce chiffre est en diminution ces dernières années. Qui plus est, la politique commerciale agressive de l'UE et la résistance vis-à-vis de l'allègement de la dette des pays les plus pauvres nuisent à la politique de développement de l'UE.

Les pays en développement sont actuellement sous-représentés dans les institutions écono-

miques mondiales. Alors que les États membres de l'UE occupent 8 des 24 sièges des conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI, 43 pays africains n'y sont représentés que par un seul membre. À l'OMC, de nombreux pays africains ne sont représentés que par un seul diplomate.



Conséquences de l'inaction

Si nous ne nous attelons pas immédiatement à relever le double défi consistant à enrayer les changements climatiques tout en permettant le développement durable au niveau mondial et la justice sociale, cela aura pour conséquence de plonger dans la pauvreté un nombre considérable de personnes supplémentaires et d'encourager les migrations vers les pays riches, au fur et à mesure que des régions de plus en plus étendues souffriront des conséquences des changements climatiques.

Une volonté politique insuffisante de céder une partie du pouvoir en matière de gouvernance mondiale augmenterait la probabilité des conflits liés à l'accès aux matières premières et à l'énergie. Cela nuirait également à la coordination politique au niveau régional en vue de prévenir les conflits locaux relatifs à la pénurie de ressources et aux migrations liées au climat.



Faisabilité dans le cadre communautaire

Le traité sur l'Union européenne appelle les États membres à coordonner leurs actions au sein des organisations internationales et à «maintenir des positions communes». L'UE n'est toutefois pas compétente pour représenter les États membres dans les organisations internationales telles que les Nations unies, la Banque mondiale et le FMI. Dans la pratique, de nombreuses organisations internationales accordent un statut d'observateur à la Commission européenne. La présidence tournante de l'UE coordonne en outre les directeurs européens au sein de la Banque mondiale et du FMI et organise annuellement un échange de vues avec la Commission européenne et le PE, à Bruxelles. La Banque centrale européenne (BCE) coordonne les directeurs de la zone euro au sein du FMI.

Les compétences de l'UE sont plus importantes en ce qui concerne la coopération au développement, qui est une compétence partagée entre l'UE et les États membres. Le PE doit approuver les nouveaux accords de coopération au développement. Pour les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), le financement est fourni par les États membres via le Fonds européen de développement (FED), sans consultation du PE. Tous les autres pays en développement reçoivent des fonds par l'intermédiaire de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD), pour lequel le PE a des pouvoirs de codécision.

La situation est différente en matière commerciale. Pour les politiques liées à l'OMC et pour tous les accords commerciaux bilatéraux, la Communauté a des compétences exclusives et

la Commission européenne négocie au nom des États membres de l'UE. Le PE n'est consulté que pour certains types d'accords commerciaux.

Le plus grand changement apporté par le traité de Lisbonne en matière de politique commerciale est que le PE obtiendrait des droits de codécision. Selon ce traité, l'UE acquerrait une personnalité juridique, et un haut-représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la sécurité représenterait l'UE chaque fois que celle-ci adopterait une position commune. Le traité de Lisbonne ferait de la coopération au développement une «compétence parallèle partagée», l'UE menant une politique pleinement autonome parallèlement à la politique pleinement autonome des États membres.

Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009

Les Verts ont été le seul groupe politique à contester constamment la solution adoptée par l'UE pour atteindre ses objectifs de Kyoto, qui consiste à «exporter» ses réductions d'émissions en contribuant financièrement à des projets propres dans des pays en développement (MDP, mécanisme pour un développement propre), plutôt qu'en réduisant réellement ses émissions sur son territoire. Nous avons en outre toujours demandé à ce que la moitié des recettes générées par le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) soit consacrée à financer des actions de lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement.

Les Verts se sont battus pour la «restriction» du commerce dans les accords de libre-échange conclus avec des pays tiers, grâce à l'introduction de normes sociales et écologiques minimales. Nous avons persuadé le PE d'exiger que les accords de libre-échange comportent un chapitre contraignant et exécutoire sur le développement durable.

Les Verts ont toujours voté en faveur de la suppression de toutes les subventions européennes à l'exportation des produits agricoles. Ils ont obtenu des majorités au PE afin de reconsidérer l'approche libérale à l'égard du commerce des produits agricoles et de «restreindre» l'accès au marché des produits agricoles au moyen de normes sociales et écologiques.

Les Verts ont lancé un «Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables» pour les pays tiers, qui a maintenant été doté de 80 millions d'euros pour la période 2007-2010 dans le cadre de l'instrument

de financement de la coopération au développement.

Les Verts ont obtenu un soutien au PE pour l'introduction de mesures d'ajustement frontalier, pour que les entreprises européennes ne soient pas lésées au niveau concurrentiel par rapport aux importations de pays industrialisés n'appliquant pas de taxes sur le carbone. Les Verts ont également obtenu le soutien du PE pour demander la réforme des règles anti-dumping, afin que les importations de pays n'ayant pas ratifié les objectifs de Kyoto soient punissables au titre de «dumping environnemental».

Les Verts ont amené le PE à préconiser un cadre européen d'orientation pour le commerce équitable, garantissant que les entreprises entrant sur le marché du commerce équitable en respectent les critères et dégageant une «aide au commerce équitable» visant à encourager la production durable dans les pays pauvres.

Les Verts sont parvenus à convaincre le PE que les innovations techniques relatives aux économies d'énergie doivent être partagées autant que possible avec les pays pauvres, en introduisant, si nécessaire, des mesures suspendant les droits des détenteurs de brevet, comme c'est déjà le cas pour certains médicaments essentiels dans les pays pauvres en proie à une crise sanitaire.



Ce que veulent les Verts

Les Verts insistent pour que tout accord post-Kyoto en matière de climat inclue de nouvelles réductions majeures et obligatoires des émissions des États membres. Les réductions de l'UE doivent être réalisées le plus possible sur son territoire plutôt qu'être « exportées » via des compensations à l'étranger. Au moins 50 % des recettes générées par le système communautaire d'échange de quotas d'émission doivent servir à financer des programmes dans les pays en développement.

Les Verts veulent une révision complète de la stratégie de l'UE sur les accords de partenariat économique (APE) avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) afin de prendre pleinement en considération les objectifs de développement. Les pays ACP doivent être à même de renégocier les APE qui ont déjà été signés.

Les Verts veulent une révision complète de la stratégie commerciale de l'UE intitulée « L'Europe dans le monde », de manière à ce qu'elle contribue activement à la lutte contre les changements climatiques. Il convient de décourager le commerce inutile et de « restreindre » le commerce restant en vue de soutenir les importations durables selon les normes sociales et écologiques au niveau européen ou mondial.

Les Verts veulent que la Commission européenne se lance de manière proactive dans une réforme de l'OMC en vue de rendre les règles du commerce international plus légitimes et favorables au développement, de les soumettre aux exigences primordiales relatives aux changements climatiques et d'assurer que les règles commerciales ne supplantent pas les normes sociales, environnementales et sanitaires au niveau mondial, mais qu'elles les soutiennent.

Les Verts veulent que l'UE encourage activement une réforme des Nations unies en vue de renforcer son poids lors de la détermination des règles écologiques et économiques mondiales. Il faudrait instaurer un Conseil environnemental ainsi qu'un Conseil de sécurité économique, auquel la Banque mondiale, le FMI et l'OMC devraient rendre des comptes.



Contacts au sein des Verts au Parlement européen:

Conseillère pour le développement:
Tsiguereda Walelign, tél: 0032 2 2843354, tsiguereda.walelign@europarl.europa.eu

Conseillers pour le commerce international:
Gaby Kueppers, tél: 0032 2 2843392, gabrielle.kueppers@europarl.europa.eu, et Martin Koehler, tél: 0032 2 2842188, martin.koehler@europarl.europa.eu

Conseillère pour les questions Nord-Sud et les institutions internationales:
Sabine Meyer, tél: 0032 2 2843353, sabine.meyer@europarl.europa.eu

Conseiller pour la politique étrangère:
Paolo Bergamaschi, tél: 0032 2 2842019, paolo.bergamaschi@europarl.europa.eu

Conseillère pour l'environnement mondial:
Terhi Lehtonen, tél: 0032 2 2824440, terhi.lehtonen@europarl.europa.eu

Références

Pour des informations économiques fondamentales sur l'UE (et d'autres pays) constamment remises à jour:
<http://tinyurl.com/c822ht>

Sur la méthode de calcul de l'empreinte écologique et les chiffres pour l'UE:
<http://tinyurl.com/dkd4mu>

Rapport 2008 sur les objectifs du Millénaire pour le développement:
<http://tinyurl.com/cgjjr9>

Derniers chiffres officiels sur l'aide au développement fournie par les États membres de l'UE:
<http://tinyurl.com/cgafuj>

Une critique formulée par une ONG à l'égard de la stratégie commerciale «L'Europe dans le monde»:
<http://tinyurl.com/cry8rr>

Une analyse très détaillée des APE:
<http://tinyurl.com/csx5wp>

Description de la coordination de l'UE à la Banque mondiale et au FMI: <http://tinyurl.com/dcbqgo>

Étude financée par le PE sur l'objectif de réduction des émissions de l'UE, le recours prévu au MDP et les implications relatives à l'objectif de limitation de l'augmentation des températures à + 2 °C:
<http://tinyurl.com/d53tum>

Sites à consulter

Sur la justice sociale mondiale:
<http://www.socialwatch.org/en/portada.htm>

Sur les chiffres de la pauvreté mondiale et les OMD:
<http://www.un.org/millenniumgoals/reports.shtml>

Sur la politique commerciale de l'UE:
<http://www.s2bnetwork.org/>

Sur les APE: <http://www.ecdpm.org/>

Sur la politique européenne à la Banque mondiale et au FMI: <http://www.ifwatchnet.org/>

Sur la politique de développement de l'UE et l'allègement de la dette:
<http://www.eurodad.org/>

Sur la politique écologique mondiale de l'UE:
<http://tinyurl.com/d7jgwf>

08

Démocratie du processus décisionnel européen

La plupart des citoyens européens ont le sentiment qu'ils ne sont pas en mesure d'influencer ce qui se passe dans l'UE. Beaucoup de compétences étant passées au niveau communautaire, les États membres en profitent pour dissimuler leurs propres compétences et responsabilités derrière un écran de fumée. Les Verts veulent contrecarrer l'érosion de la démocratie en veillant à ce que la législation communautaire soit élaborée et appliquée de sorte que les citoyens puissent comprendre facilement qui peut être tenu responsable. En premier lieu, les Verts veulent renforcer les bureaux où les citoyens peuvent adresser leurs plaintes, encourager l'accès du public aux documents et contrôler l'influence des groupes d'intérêt.



Introduction

Les notions de démocratie et d'État de droit à tous les niveaux du processus décisionnel sont à la base de l'affirmation du traité de l'UE selon laquelle l'Union agit au nom de ses citoyens. L'avenir de l'UE repose réellement sur la réalisation pratique de cette affirmation. L'absence persistante de structures de responsabilités claires et transparentes fait de l'Union européenne une démocratie incomplète. La plupart des citoyens européens ont le sentiment que si, pour leur part, ils ne sont pas en mesure d'influencer ce qui se passe dans l'UE, certains groupes d'intérêt économique forts, ont en revanche un accès direct au processus décisionnel. Les traités européens successifs ont effectivement retiré de nombreuses décisions du mandat des États membres et les ont soustraites à l'influence de leurs citoyens. La balle doit revenir dans le camp des citoyens européens via un contrôle efficace du processus décisionnel de l'UE et une réelle participation à ce mécanisme. L'engagement des citoyens en faveur de l'intégration européenne dépend directement de leur expérience personnelle avec l'UE.

Par ailleurs, les gouvernements des États membres contribuent à une érosion de la démocratie aux niveaux national et local. Beaucoup de compétences étant passées au niveau communautaire, les États membres en profitent pour dissimuler leurs propres compétences et responsabilités derrière un écran de fumée. Les États membres conservent le contrôle de nombreuses décisions au niveau national et au niveau européen, et nous devons dès lors veiller à ce que la législation communautaire soit élaborée et appliquée de sorte que les citoyens puissent comprendre facilement qui peut être tenu responsable afin de pouvoir adresser leurs inquiétudes et leurs protestations aux organes compétents. Le Parlement européen doit garantir à tous les citoyens de l'UE que les violations de leurs droits seront traitées en cas de violation de la réglementation communautaire ou de la législation nationale la transposant.

L'actuel défaut de démocratie est aggravé par un manque de transparence. À Bruxelles, des groupes d'intérêt puissants ont pour habitude de passer des accords négociés dans les coulisses avec les institutions européennes afin de créer des échappatoires pour certains groupes d'intérêt et d'influencer la législation. L'accès du public aux documents de l'UE est encore difficile. Une telle obscurité alimente la corruption. Les médias ne remplissent pas leur rôle potentiel d'organe de surveillance. Les affaires européennes sont appréhendées selon une perspective nationale par la plupart des chaînes de télévision et des journaux. Les affaires de nature véritablement européenne qui sont importantes pour tous les citoyens de l'UE figurent rarement dans les informations. En fin de compte, la démocratie européenne a besoin de l'engagement du public européen.

Démocratie du processus décisionnel européen

Faits et chiffres-clés

Au cours des dernières années, le problème de la légitimité démocratique de l'UE est apparu de manière plus manifeste sur le devant de la scène. Une série d'études montre que les citoyens sont très favorables au fait que l'UE ouvre la voie pour répondre aux défis sociaux et environnementaux, ainsi qu'aux préoccupations quotidiennes, telles que le chômage ou la sécurité alimentaire. Néanmoins, parallèlement, ces études font état d'un effondrement spectaculaire de la légitimité populaire de l'UE ces quinze dernières années, révélant que la majorité des citoyens européens estime que l'UE ne les représente pas et ne défend pas leurs intérêts.

La Commission européenne a conscience de ce problème. Depuis 1995, elle consulte régulièrement la société civile. Chaque année, elle publie dix «livres verts», voire plus, qui fixent les grands objectifs législatifs de l'UE dans un domaine politique particulier et qui sont ensuite examinés avec un large éventail d'acteurs. Néanmoins, pour la plupart, ces consultations se déroulent à Bruxelles et sont trop dominées par les groupes d'intérêt du monde des affaires.

Dans de nombreux États membres, le problème de la légitimité au niveau européen a provoqué la

tenue d'actions de démocratie directe dans le domaine des affaires européennes: depuis 1957, 25 pays ont organisé 50 référendums autour de questions européennes, et plus de la moitié se sont déroulés au cours des quinze dernières années. En outre, les citoyens contactent de plus en plus le Médiateur européen pour qu'il enquête sur les abus de pouvoirs démocratiques et la rétention d'informations pratiqués par les institutions européennes.

Les citoyens et les résidents européens disposent du droit de pétition devant le Parlement européen sur n'importe quel sujet relevant des domaines d'activité de l'Union européenne. Le nombre croissant de pétitions montre qu'elles sont devenues un instrument important qui permet aux citoyens de dénoncer la mise en œuvre incorrecte de la réglementation communautaire par les États membres. Le Parlement européen a le devoir d'exiger de la Commission qu'elle veille à l'application du droit communautaire par les États membres. Dans certains domaines politiques, notamment l'environnement, la liberté de circulation et la politique sociale, les violations du droit communautaire sont encore très courantes.

Le nombre d'organisations qui mènent des actions

de lobbying et disposent de bureaux à Bruxelles est estimé à 2 600; ces organisations emploient plus de 15 000 lobbyistes. En juin 2008, la Commission européenne a lancé un registre volontaire des représentants d'intérêt pour plus de transparence. En janvier 2009, seuls 458 groupes basés à Bruxelles s'étaient inscrits, soit moins de 20 %. Les faibles obligations de déclaration élaborées par la Commission européenne permettent aux cabinets-conseils des groupes d'intérêt d'éviter toute divulgation significative de données financières et de dissimuler l'étendue du travail de lobbying qu'ils réalisent pour leurs clients. En l'absence d'une définition claire des éléments à inclure dans le calcul des dépenses des groupes d'intérêt, les sociétés, les cabinets et les entreprises de lobbying peuvent inscrire des montants qui sont très certainement inférieurs à leurs dépenses réelles.

L'accord passé en 2001 entre les diverses institutions européennes relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (règlement n° 1049/2001) est en cours de révision. La Commission essaie d'exempter d'autres domaines politiques de l'accès du public aux documents, par exemple les négociations commerciales internationales.





Faisabilité dans le cadre communautaire

Selon l'actuel traité de l'UE, le PE dispose du pouvoir de codécision dans 40 domaines politiques, la plupart étant liés au marché intérieur (protection de l'environnement, transport, CEC pour la protection des consommateurs). Toutefois, seule la Commission dispose du droit d'initiative législative. Le PE ne peut que formuler une «recommandation», que la Commission peut refuser. Le traité de Lisbonne prévoit un élargissement du pouvoir de codécision à 40 autres domaines politiques, mais le principe du droit d'initiative législative de la Commission resterait en place.

Les États membres de l'UE sont tenus d'incorporer à leur droit national les dispositions du traité UE et la législation adoptée au niveau européen. Le rôle de la Commission européenne est spécifiquement de veiller au respect et à la mise en œuvre appropriée du droit communautaire par les États membres et de prendre des mesures en cas de manquement. La «procédure d'infraction» (article 226 du traité CE) confère à la Commission un pouvoir déterminant qui lui permet d'engager des procédures à l'encontre des États membres

si elle estime qu'ils ont manqué aux obligations qui leur incombent en vertu du droit communautaire. Le cas échéant, la Commission peut saisir la Cour de justice européenne, qui peut imposer une astreinte. Le nombre de plaintes des citoyens portant sur des infractions au droit communautaire montre que les citoyens européens jouent un rôle crucial dans l'application de celui-ci et que la capacité des institutions européennes à répondre de manière appropriée est cruciale pour la crédibilité de l'Union européenne.

Le système juridique de l'UE n'offre que peu de possibilités aux citoyens de faire valoir leurs droits directement auprès de la Cour de justice européenne. Il s'agit, pour l'essentiel, d'une prérogative de la Commission (et des États membres). Dès lors, il est capital de veiller à ce que la Commission remplisse sa mission et son devoir d'action contre les États membres qui enfreignent le droit communautaire. Pour prendre un exemple tiré de la vie quotidienne des citoyens: en vertu du traité UE, les patients peuvent bénéficier de soins non hospitaliers dans toute l'UE et être

remboursés par leur État membre d'affiliation sans qu'une autorisation préalable soit nécessaire et à hauteur de ce qui aurait été accordé au niveau national. Pourtant, la grande majorité des États membres se montre réticente à appliquer correctement ce principe, ce qui provoque une insécurité juridique et une privation du droit du citoyen au remboursement médical.

Le Parlement européen a pour mission essentielle de s'assurer que la Commission remplit son rôle de contrôle de l'application du droit communautaire par les États membres.

Le traité de Lisbonne introduirait une série de modifications importantes centrées sur le renforcement de la transparence, de la cohérence, du contrôle démocratique et de la légitimité démocratique de l'UE. Le chapitre V du traité de Lisbonne est consacré à la notion de citoyenneté de l'Union européenne. Il fournirait aux citoyens des outils de participation directe au processus décisionnel, par exemple via les initiatives citoyennes. Le PE obtiendrait le droit de lancer un processus de modification du traité de l'UE.

Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009

Les Verts ont obtenu le soutien de la Convention sur l'avenir de l'Europe pour insérer l'instrument des «initiatives citoyennes» dans le nouveau traité de Lisbonne, afin que les citoyens européens puissent pour la première fois bénéficier du droit d'initiative législative en matière de droit communautaire grâce au recueil d'un million de signatures dans plusieurs États membres en faveur d'une proposition législative.

Les Verts ont rédigé les rapports parlementaires sur la «mise en œuvre de la législation communautaire» qui insistent sur le devoir de la Commission d'ouvrir une procédure d'infraction de manière systématique et déterminée à l'encontre des États membres qui n'appliquent pas le droit communautaire, et sur la nécessité d'améliorer la transparence de la procédure d'infraction dans son ensemble.

Les Verts ont renforcé le rôle des pétitions, qui garantissent que la Commission agit sérieusement, efficacement et en temps utile, lorsque les pétitions montrent que la réglementation européenne en matière d'environnement ou de droits des citoyens n'est pas respectée par les États membres. Pour le compte des pétitionnaires, les Verts sont parvenus à bloquer la destruction de l'exceptionnelle vallée de Rospuda en Pologne, à obtenir des mesures fortes contre la chasse d'oiseaux protégés à Malte et à inscrire à l'ordre du jour de l'UE les politiques d'urbanisation désastreuses de nombreuses régions d'Espagne.

Les Verts ont renforcé le rôle du Médiateur européen lors de la récente révision de son statut, en élargissant ses compétences. À l'initiative des Verts, le PE a soutenu le Médiateur pour conclure un accord avec la Banque européenne d'investissement (BEI) concernant la politique de prêt de la Banque, pour que les citoyens des pays tiers puissent se plaindre des procédures indues dans le cadre de projets financés par le BEI.

Depuis l'adoption des règles générales concernant l'accès du public aux documents de l'UE en 2001, les Verts sont restés sur le devant de la scène pour défendre le principe d'ouverture et d'accès du public à l'information, ainsi qu'une application favorable au public de ces règles.

Les Verts sont parvenus à faire fermer le «European Business and Parliament Scheme» (EBPS), après avoir révélé que, pendant des années, l'EBPS travaillait depuis des bureaux exempts de loyer au sein du PE afin d'aider ses membres issus du monde de l'entreprise à mener



des actions de lobbying sur les députés européens.

Les Verts ont proposé et élaboré «l'Agora citoyenne» du PE, un rassemblement ouvert au PE de citoyens intéressés pour examiner un thème politique urgent. C'est là un bon exemple de ce que les institutions européennes peuvent faire pour stimuler et renforcer la démocratie participative au niveau communautaire.



Ce que veulent les Verts

Les Verts veulent s'assurer que le nouvel instrument des «initiatives citoyennes» inscrit dans le traité de Lisbonne (article 11) s'applique également aux révisions des Traités. À cette fin, les Verts s'engageront dans l'organisation d'une «initiative citoyenne» appelant à un premier amendement du traité de Lisbonne centré sur l'élargissement de la démocratie européenne, et la création d'un ordre européen pour la paix et d'un espace de sécurité sociale, de justice et de solidarité.

Les Verts souhaitent que les plaintes des citoyens européens qui dénoncent une infraction au droit communautaire soient correctement enregistrées, examinées et reçoivent une réponse et une solution appropriées de la part de la Commission européenne, en sa qualité de «gardienne du traité».

Les Verts souhaitent que le Médiateur européen dispose de moyens suffisants pour réagir efficacement aux plaintes des citoyens contre une institution communautaire pour mauvaise administration.

Les Verts souhaitent que le Parlement européen utilise le pouvoir dont il dispose pour saisir la Cour de justice européenne dans les cas graves et avérés d'abus administratifs au nom du Médiateur si une institution refuse de suivre les recommandations de ce dernier.

Les Verts souhaitent développer la dimension européenne des campagnes pour les élections européennes au PE et le rôle des partis politiques européens, en ajoutant une circonscription européenne unique aux circonscriptions nationales du PE, à travers laquelle 10 % de l'ensemble des députés européens seront élus. Tous les citoyens auront la possibilité de voter pour cette liste européenne, outre le vote qu'ils accorderont à une liste nationale ou régionale.

Les Verts souhaitent une refonte fondamentale du registre des représentants d'intérêt de la Commission européenne, rendant l'enregistrement obligatoire et comportant des obligations précises de divulgation des données financières ainsi que des instructions détaillées concernant

d'autres besoins d'informations, notamment l'obligation de fournir les noms des lobbyistes.

Les Verts encourageront le principe de l'accès du public aux documents et s'opposeront aux tentatives d'exemption d'autres domaines politiques des dispositions de la réglementation actuelle. Les Verts souhaitent donner au Médiateur européen le droit de décider, à la demande des citoyens, de l'accès aux documents.

Les Verts souhaitent inclure dans l'accès du public aux documents la correspondance entre la Commission européenne et les États membres, lorsque la Commission enquête sur des plaintes et des pétitions de citoyens européens contre des infractions aux normes et aux droits communautaires.



Contacts au sein des Verts au Parlement européen:

Conseillère sur les affaires constitutionnelles:

Petra Prossliner, tél: 0032 2 2843360,
petra.prossliner@europarl.europa.eu

Conseiller sur les pétitions:

Kjell Sevon, tél: 0032 2 2842169,
kjell.sevon@europarl.europa.eu

Conseillère sur les affaires juridiques:

Francesca Beltrame, tél: 0032 2 2832146,
francesca.beltrame@europarl.europa.eu

Références

Document de travail sur le défi pour la démocratie: autonomiser les citoyens de l'UE

<http://tinyurl.com/c9assf>

Sur les études concernant la légitimité de l'UE, voir:

Simon Hix, What's wrong with the European Union and how to fix it, Polity Press, 2008; Robert Rohrschneider, The democracy deficit and mass support for an EU-wide government, dans: American Journal of Political Science, avril 2002; Commission européenne, Gouvernance européenne: un Livre blanc, COM(2001) 428

Sur le nombre d'organisations de représentants d'intérêt à Bruxelles, voir:

Alliance pour une réglementation de transparence et d'éthique en matière de lobbying (Alter-EU), une coalition de plus de 160 groupes de la société civile:
<http://www.alter-eu.org/>

Sites à consulter

Sur les activités du Médiateur européen:

<http://www.ombudsman.europa.eu/start.faces>

Sur les procédures à suivre pour déposer une pétition au Parlement européen:

<http://tinyurl.com/cmhnsw>

Campagne européenne pour le référendum:

<http://www.erc2.org/>

Corporate Europe Observatory:

<http://www.corporateeurope.org/>

Statewatch: <http://www.statewatch.org/>



L'UE est fondée sur une communauté de valeurs et de droits fondamentaux. L'expérience nous a pourtant appris qu'il existe une grande différence entre les engagements de l'UE et leur application. Les Verts veulent instaurer une authentique «culture des droits fondamentaux» tant dans la politique que dans la pratique de l'UE.

En premier lieu, Les Verts estiment qu'une clause sur les droits de l'homme doit systématiquement être incluse dans tous les accords signés avec des pays tiers et que les États membres doivent autoriser l'examen par l'UE de leurs propres pratiques en matière de droits de l'homme.

La protection des droits et des libertés individuels à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE



Les Verts | ALE
au Parlement européen

Introduction

L'UE est fondée sur une communauté de valeurs et de droits fondamentaux. Les politiques intérieure et extérieure de l'UE s'inspirent du respect des principes démocratiques et des libertés fondamentales stipulés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'un des principaux objectifs de l'UE consiste dès lors à instaurer un espace de liberté, de sécurité et de justice et à mettre en œuvre les principes de liberté, de démocratie et de respect des droits fondamentaux et de l'État de droit.

L'expérience et la pratique nous ont pourtant appris qu'il existe une grande différence entre les engagements de l'UE en termes de droits de l'homme, d'une part, et ses politiques intérieure et extérieure et leur application, d'autre part. Le manque de cohérence et de logique entre les politiques intérieure et extérieure de l'UE a en outre conduit dans certains cas à un système de deux poids, deux mesures.

Le Parlement européen, en tant qu'organe directement élu représentant les citoyens européens, détient une part de responsabilité évidente pour faire respecter les principes des droits fondamentaux. Les Verts déplorent le fait que les États membres refusent toujours de laisser l'UE examiner leurs propres politiques et pratiques en matière de droits de l'homme, ce qui sape le rôle actif joué par l'UE dans le monde en tant que «défenseur des droits de l'homme» et la crédibilité de sa politique extérieure dans le domaine de la protection des droits fondamentaux.

La protection des droits et des libertés individuels à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE

Faits essentiels et conséquences de l'inaction

Depuis le 11 septembre, la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme a souvent servi de prétexte à la diminution du degré de protection des libertés fondamentales. Les libertés civiles ont subi une érosion inquiétante au sein de l'UE sous le couvert de la lutte contre le terrorisme: la CIA a ainsi eu recours à des pays européens pour transporter et détenir illégalement des prisonniers. Il importe de condamner la pratique des restitutions extraordinaires, interdite par la Convention des Nations unies contre la torture, et de rejeter le recours aux assurances diplomatiques. L'UE doit agir plus fermement sur la scène internationale pour promouvoir une authentique stratégie de lutte contre le terrorisme fondée sur le respect total des normes et obligations internationales en matière de droits de l'homme. Les États membres doivent reconnaître leur responsabilité dans la pratique illégale des restitutions extraordinaires et prendre toutes les mesures nécessaires, en ce compris des enquêtes approfondies, pour garantir que l'UE et ses États membres ne seront plus jamais impliqués dans de telles violations des droits de l'homme.

L'égalité des chances constitue un droit fondamental de tout individu. Il s'agit de lutter contre toutes les formes de discrimination, en accordant une attention particulière aux minorités ethniques et linguistiques et aux apatrides résidant en permanence dans un État membre. La communauté rom nécessite une attention spécifique.

L'UE a démontré son engagement à promouvoir les droits de l'homme en incluant une clause sur ces derniers dans tous les accords-cadres signés avec des pays tiers, hormis les accords en matière d'agriculture, de textiles et de pêche. Il convient d'étendre cette clause à tous les nouveaux accords, y compris aux accords sectoriels. Bien qu'elle constitue un élément essentiel des accords, la violation de la clause sur les droits de l'homme n'a mené que très rarement à la révocation de ces accords en cas de violations graves et persistantes des droits de l'homme. L'accord de Cotonou, qui prévoit un mécanisme clair à suivre en cas de violation présumée, constitue une exception. Inclure un dispositif similaire dans tous les accords de l'UE garantirait l'application cohérente de cette clause.

Le Parlement européen, et en particulier les Verts, ont souligné de manière systématique la

nécessité d'instaurer une procédure de contrôle et de mise en œuvre efficace et transparente pour l'ensemble des instruments relatifs aux droits de l'homme. Nous avons les instruments; ce qui nous fait défaut, c'est une mise en œuvre appropriée de ceux-ci. La procédure d'adhésion, avec les critères de Copenhague si clairement définis, illustre comment des procédures de contrôle et de mise en œuvre claires peuvent renforcer l'efficacité des instruments relatifs aux droits de l'homme. La négociation et l'évaluation des plans d'action bilatéraux dans le cadre de la politique européenne de voisinage pourraient présenter des possibilités supplémentaires de prendre davantage d'engagements en matière des droits de l'homme.



Faisabilité dans le cadre communautaire

Les principes universels de liberté et de démocratie, ainsi que du respect de l'État de droit et des droits de l'homme garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, sous-tendent et définissent l'Union européenne. En vue de compléter les articles 6 et 7 du traité UE, l'Union a adopté en 2002 la Charte des droits fondamentaux. Indépendamment de son statut juridique, la Charte est devenue depuis lors une référence dans la jurisprudence communautaire. S'il est ratifié, le traité de Lisbonne confèrera à la Charte un statut juridiquement contraignant et exigera l'adhésion de l'UE à la CEDH.

Le traité UE établit la promotion des droits de l'homme en tant qu'objectif de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et ces droits seront renforcés par la Charte des droits fondamentaux. L'article 21 du traité de Lisbonne met clairement en évidence l'interdépendance des dimensions intérieure et extérieure de la politique européenne en matière des droits de l'homme en

stipulant que «l'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création, à son développement et à son élargissement».

L'UE est également tenue de prendre des mesures pour lutter contre la discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Qui plus est, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) s'inscrit dans la stratégie de Lisbonne et le développement durable, et la Commission s'efforce de l'intégrer aux efforts de renforcement et de promotion des droits fondamentaux.



Olympic rights
for human games

Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009

Equilibre entre lutte contre le terrorisme et protection des libertés civiles

Les Verts ont réussi à modifier en partie la position du Parlement sur la lutte contre le terrorisme de manière à tenir compte du fait que les droits civils font eux aussi partie de la sécurité. Les Verts ont intégré trois principes essentiels:

1) le principe de nécessité et de proportionnalité, qui stipule qu'un État ne peut jamais abuser de son pouvoir, car nous refusons de considérer que la lutte contre le terrorisme puisse se faire au détriment des libertés et des droits fondamentaux,

2) des mesures cohérentes et efficaces, pour garantir que nous ne portons pas atteinte à la finalité même des lois que nous adoptons, et enfin

3) le principe voulant que dans le cadre de la coopération policière et judiciaire, l'UE doit toujours favoriser les enquêtes ciblées lorsqu'elle met en place des mesures de lutte contre la criminalité.

Equilibre entre mesures judiciaires et libertés civiles

Dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale, les Verts ont dénoncé le

déséquilibre existant entre les mesures de répression, telles que le mandat d'arrêt européen, la décision-cadre sur le terrorisme et la liste de terroristes, d'une part, et les améliorations devant être apportées aux mesures de protection, notamment les droits des personnes dans les systèmes judiciaires, d'autre part. Les Verts ont été responsables d'un rapport relatif aux normes minimales du droit procédural, qui n'a pas encore été adopté. Grâce aux Verts, la majorité des députés européens sont maintenant convaincus de la nécessité de protéger les droits civils.

La protection des droits et des libertés individuels à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE

09

Anti-discrimination

Les Verts ont forcé la Commission à respecter sa promesse faite en 2004 de proposer une directive horizontale (de grande envergure) de lutte contre les discriminations. Nous sommes responsables de l'élaboration du rapport parlementaire sur cette directive, et cela nous donne la possibilité de veiller à ce qu'elle soit aussi large, cohérente et réalisable que possible.

Protection des données

Le droit à la vie privée et notamment la protection des données à caractère personnel constituent également des droits fondamentaux. Suite à la pression exercée par les Verts, la Commission a proposé un instrument juridique garantissant la protection des données à caractère personnel dans le domaine de la coopération policière et judiciaire au niveau communautaire, qui a été adopté récemment par le Conseil.

Evaluation des droits fondamentaux dans l'UE 1

Grâce à la pression exercée par les Verts, le rapport annuel sur les droits fondamentaux dans l'UE, suspendu depuis 2004, est maintenant à nouveau en cours pour la période 2004-2008. Ce rapport jouait et jouera à nouveau un rôle majeur dans l'évaluation de l'application des droits fondamentaux en Europe sur la base du rapport annuel remis par l'Agence des droits fondamentaux (FRA). Les Verts déplorent le fait que les attributions de l'agence puissent exclure de son examen systématique des domaines tels que les politiques de lutte contre le terrorisme, les mauvais traitements et le recours à la force par la police, le droit d'être entendu, les violences à l'encontre des femmes et le trafic d'êtres humains.

Evaluation des droits fondamentaux dans l'UE 2

Grâce au fait que les Verts occupent la présidence de la sous-commission des droits de l'homme, nous avons réformé la structure du rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde et la politique européenne en la matière, de manière à se concentrer principalement sur l'évaluation de l'application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme et sur le rôle que doit jouer le PE, au lieu d'énumérer les violations des droits de

l'homme. Les Verts estiment qu'évaluer régulièrement la mise en œuvre sur le terrain des lignes directrices de l'UE sur des aspects spécifiques des droits de l'homme constitue un pas dans la bonne direction et ils se félicitent de l'adoption récente des lignes directrices communautaires relatives aux violences commises à l'encontre des femmes et des fillettes et à la lutte contre toutes les formes de discriminations à leur encontre. Les Verts estiment qu'un envoyé spécial de l'UE pour les femmes devrait être nommé en vue de renforcer l'action de l'UE en leur faveur.

Financer la promotion des droits fondamentaux

Sous la pression des Verts, le Parlement européen a obtenu de la Commission un instrument spécifique et distinct sur les droits de l'homme et la démocratie en vue d'encourager les acteurs de la société civile sans nécessiter l'assentiment des autorités des pays tiers. En tant que coauteurs du rapport, les Verts ont souligné le besoin de flexibilité dans l'application de cet instrument, de manière à financer les ONG qui ne sont pas reconnues par des autorités répressives. Des mesures urgentes d'aide à apporter aux défenseurs des droits de l'homme en danger ont également été établies comme prioritaires.

Cohérence dans les politiques externes

Les Verts ont élaboré le rapport sur l'évaluation

des sanctions communautaires dans le cadre des actions et politiques menées par l'UE dans le domaine des droits de l'homme. Une série de recommandations concrètes ont été proposées, notamment la définition d'une méthodologie claire pour mettre un terme à l'actuel caractère ad hoc des réactions. Cette mesure devrait s'accompagner d'un processus décisionnel, d'objectifs, de points de référence et de mécanismes d'examen clairs. Instaurer un réseau d'experts indépendants qui publieraient régulièrement des rapports sur les progrès réalisés augmenterait également la transparence et la cohérence.

Agir pour combattre les violations des droits humains

Les Verts ont enregistré de nombreux succès dans les efforts qu'ils ont fournis pour mettre en évidence et recommander des actions relatives aux violations des droits de l'homme par l'intermédiaire de résolutions d'urgence du Parlement européen. Ainsi, notre résolution relative aux meurtres de femmes au Mexique et en Amérique centrale a grandement contribué à faire connaître ce problème, de même que nos résolutions sur la situation des droits de l'homme en Chine, en Russie, en Tunisie et en Égypte, ainsi que sur les cyberdissidents. Ces résolutions ont également offert un soutien pratique et un savoir-faire de la part de l'UE et ont fait pression sur les gouvernements de ces pays pour qu'ils s'attaquent à cette question.



Ce que veulent les Verts

La question des droits de l'homme est tellement vaste qu'elle touche à de nombreux domaines de la législation, qui doit faire l'objet d'une analyse rigoureuse pour veiller à ce qu'elle n'ait pas d'impact dommageable sur les droits de l'homme. Les Verts maintiendront leur vigilance constante et agiront de manière à garantir la protection des droits fondamentaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. C'est uniquement grâce à notre vigilance constante et à nos mesures préventives que nous avons pu éviter l'érosion des droits civils et de la liberté. Arrêter maintenant entraînerait leur diminution inévitable.

Une authentique «culture des droits fondamentaux» au sein de l'UE

Les Verts veulent instaurer une authentique «culture des droits fondamentaux» au sein de l'UE en développant un système de surveillance complet de l'application de ces droits. À cette fin, les Verts proposent de conclure des accords de coopération avec les institutions internationales chargées de la protection des droits fondamentaux, telles que le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et le

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), pour renforcer notre action dans ce domaine, notamment en instaurant un point de contact pour les défenseurs des droits de l'homme dans toutes les institutions communautaires, en étroite coopération avec le HCDH et le BIDDH. Les Verts appellent en outre l'UE à conclure un accord-cadre avec le HCDH en vue de promouvoir la ratification et l'application des conventions des Nations unies par tous les États membres de l'UE.

L'examen par l'UE des pratiques des États membres

Les Verts veulent garantir que les États membres autorisent l'examen par l'UE de leurs propres pratiques en matière de droits de l'homme, en vue d'éviter un système de deux poids, deux mesures. Cela renforcera le rôle actif de l'UE au niveau mondial en tant que réel défenseur des droits de l'homme, notamment par la publication d'un rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE.

L'inclusion systématique et l'application des clauses sur les droits de l'homme dans les accords commerciaux

Les Verts estiment qu'une clause sur les droits de l'homme doit systématiquement être incluse dans tous les accords signés avec

des pays tiers mais sont favorables à l'instauration d'une clause plus explicite fondée sur l'indivisibilité des droits de l'homme (deux engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme). Cette clause devrait en outre s'accompagner de mécanismes de mise en œuvre clairs, en ce compris une procédure de consultation entre les parties. Le PE devrait intervenir dans la définition du mandat de négociation pour les nouveaux accords conclus avec des pays tiers, notamment sur le plan de leurs objectifs politiques et de la promotion des droits de l'homme.

L'examen régulier des clauses sur les droits de l'homme dans les accords commerciaux

Les Verts feront pression pour que la législation stipule que les entreprises européennes doivent intégrer une RSE réelle tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Les rapports communiqués par les partenaires de l'Organisation internationale du travail (OIT) au mécanisme de contrôle de l'OIT et portant sur des violations systématiques par des États de certaines normes essentielles de l'OIT devraient automatiquement conduire à une enquête de la part de la Commission européenne.

La responsabilité sociale des entreprises

Sur le plan de la politique commerciale de l'UE, les Verts veulent un examen régulier et adéquat de l'admissibilité des pays tiers au système de préférences généralisées (SPG+).

Ce système octroie un accès préférentiel aux marchés communautaires aux pays en développement et aux économies en transition ayant ratifié les traités internationaux fondamentaux en matière de normes du travail, de droits de l'homme, de bonne gouvernance et de protection de l'environnement.



Contacts au sein des Verts au Parlement européen:

Conseillère sur les droits de l'homme:

Mychelle Rieu, tél: 0032 2 2841668, mychelle.rieu@europarl.europa.eu

Conseillers sur les libertés civiles, la justice et les affaires intérieures:

Christine Sidenius, tél: 0032 2 2846526, christine.sidenius@europarl.europa.eu et
Jean-Luc Robert, tél: 0032 2 2842052, jean-luc.robert@europarl.europa.eu

Conseillère sur le développement et les relations ACP/UE:

Tsiguereda Walelign, tél 0032 2 284 3354, tsiguereda.walelign@europarl.europa.eu

Références

Relations de l'UE avec les pays tiers:

<http://tinyurl.com/c8khsh>

Base juridique des droits fondamentaux au sein de l'UE Traité sur l'Union européenne, 2002: titre I, articles 6 et 7; titre V, article 11.1; titre VIII, articles 49 et 11.

<http://tinyurl.com/cy75ol>

Traité instituant la Communauté européenne, 2002: 1ère partie, article 13.1, et titre XX, article 177.2

<http://tinyurl.com/cfjaht>

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

<http://tinyurl.com/dyjwod>

Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe

<http://conventions.coe.int/treaty/en/Treaties/Html/005.htm>

Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies

<http://www.un.org/Overview/rights.html>

Engagement de la Commission à l'égard d'une directive horizontale contre les discriminations

<http://tinyurl.com/6c6d4h>

Le Parlement européen et le pluralisme des médias

<http://tinyurl.com/d3yddr>

Résolution du Parlement européen sur les meurtres de femmes au Mexique et en Amérique centrale

<http://tinyurl.com/cyucwf>

Sites à consulter

Cour de justice des Communautés européennes

<http://tinyurl.com/dkzgfik>

Conseil de l'Europe

<http://www.coe.int/>

Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme

www.ohchr.org

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

<http://www.osce.org/odihr/>

10

**Une Europe
qui promeut
la paix et la
résolution des
conflits**

Les conflits résultent souvent de violations de droits fondamentaux et du manque d'accès aux ressources. Les Verts veulent une politique étrangère efficace qui impose des limites claires à l'intervention militaire. En premier lieu, les Verts veulent accorder un droit de regard au PE en matière de sécurité.



Introduction

En 2003, l'UE a défini une approche unifiée des conflits internationaux et de leurs causes: la stratégie européenne de sécurité. Cette stratégie définit cinq grandes menaces: le terrorisme, les conflits régionaux, la délinquance des États, la criminalité organisée et la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et des armes nucléaires. Or, la plupart des menaces contemporaines ne sont pas de nature militaire, et la stratégie européenne de sécurité doit reconnaître les causes profondes des conflits (violation des droits fondamentaux, y compris des droits sociaux, pauvreté, accès aux ressources, etc.) et s'y attaquer. Dans l'évaluation de 2008 de la stratégie européenne de sécurité, le Conseil a reconnu la nécessité d'accorder, à l'avenir, une plus grande attention au développement, à la sécurité énergétique, aux cyberattaques et aux changements climatiques.

Les Verts sont convaincus que les stratégies de résolution des conflits ne doivent pas mettre l'accent sur les solutions militaires, ni se centrer sur la protection des États au détriment de celle des êtres humains.

Estimant préférable de prévenir un conflit que d'avoir à le résoudre, les Verts préconisent une approche holistique de la résolution des conflits. Il conviendrait d'examiner toutes les politiques européennes et d'y intégrer une dimension «prévention des conflits» afin de veiller à ce que l'UE n'exacerbe pas les causes sous-jacentes de conflit. Il est essentiel de travailler avec la société civile et de constituer des partenariats afin de pouvoir recueillir des informations sur les causes de conflit et de s'y attaquer à la base.

L'UE est le plus grand fournisseur d'aide au développement et, en nous efforçant de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement fixés en 2000 par les Nations unies, nous pourrions améliorer sensiblement la sécurité mondiale.

La meilleure contribution que l'UE peut apporter en faveur de la paix et de la prévention des conflits consiste à donner l'exemple dans le cadre de nos politiques extérieures. Il ne s'agit pas d'un intérêt d'auto-complaisance puisque les citoyens européens ne seront pas en sécurité tant que tous les citoyens (du monde) ne le seront pas.

Une Europe qui promeut la paix et la résolution des conflits

Faits essentiels et conséquence de l'inaction

Depuis ses débuts, l'approche de l'UE dans le domaine des affaires étrangères a associé des instruments militaires et civils. La capacité civile de planification et de conduite (CPCC), qui a été créée en 2008 pour planifier et diriger les opérations civiles déployées dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), appuie actuellement différents projets, dont des missions soutenant des opérations de maintien de l'ordre, des opérations de gestion des frontières et la création de systèmes judiciaires et pénaux viables.

Il y a encore des États membres qui possèdent des armes nucléaires. Les Verts sont convaincus que sans désarmement nucléaire total, les armes nucléaires finiront forcément par être utilisées. Les armes nucléaires représentent aussi une cible du terrorisme, elles peuvent être volées et

risquent de provoquer des accidents durant les opérations de transformation, de transport et de stockage. En outre, un État qui dispose de capacités nucléaires pourrait venir à être dirigé par un gouvernement qui n'hésiterait pas à les déployer.

Tous les problèmes que nous connaissons aujourd'hui (changements climatiques, crise économique et pénurie énergétique) peuvent provoquer des conflits, notamment à cause de la pauvreté, de l'injustice et de la concurrence pour l'accès aux ressources. Si nous n'assumons pas la part de responsabilité qui est la nôtre dans ces crises et si nous ne mettons pas en place des mesures pour s'y attaquer aujourd'hui et empêcher qu'elles ne se reproduisent, l'avenir pourra qu'être porteur de nouveaux conflits.



Photo Parlement Européen



Faisabilité dans le cadre communautaire

La politique étrangère de l'UE, qui porte le nom de politique étrangère et de sécurité commune (PESC), a notamment pour objectifs de sauvegarder «les valeurs communes, les intérêts fondamentaux, l'indépendance et l'intégrité de l'Union» et de développer «la démocratie et l'État de droit ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales». La PESC a pour document de référence la stratégie européenne de sécurité de 2003. Ce document expose une approche intégrée (instruments civils et militaires) de la prévention des conflits et de la gestion des crises, entre autres menaces sécuritaires. Les décisions relatives à la PESC nécessitent l'unanimité au Conseil et le PE est simplement consulté.

Si le traité de Lisbonne est ratifié, l'UE aura une personnalité juridique unique, ce qui signifie qu'elle pourra devenir membre des Nations unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la plus grande organisation de sécurité intergouvernementale au monde, centrée sur l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et la réhabilitation post-conflit. Le

nouveau traité de Lisbonne prévoit également de doter l'UE d'un Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui sera chargé de la représenter sur la base des positions communes qu'elle aura adoptées et de coordonner sa politique étrangère de manière plus cohérente.



Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009

Facilité de prévention des crises de l'UE

Les Verts ont obtenu des fonds pour mettre en place, avec des ONG et les collectivités locales, une facilité européenne de prévention des crises (partenariat pour la consolidation de la paix). Des réunions d'information sont organisées tous les quatre mois avec la Commission et les ONG concernées, ce qui offre aux Verts la possibilité de suivre l'action du Conseil et de la Commission dans ce domaine.

Dialogue citoyens/Commission

Les Verts ont facilité la mise en place d'un dialogue entre les ressortissants des pays tiers et la Commission en participant, avec des ONG et la société civile, à des groupes de travail et de suivi sur les programmes de développement de l'UE, notamment les programmes indicatifs pluriannuels et les plans d'action annuels.

Financement de l'UE en faveur de la diversité des médias

Les Verts ont obtenu l'octroi de fonds européens à une station d'information européenne en farsi, afin

de favoriser la diversité des médias en Iran sans s'ingérer dans les affaires intérieures du pays.

Système de défense antimissile des États-Unis

Les Verts ont incité le PE à adopter une résolution sur le système de défense antimissile des États-Unis, reprochant aux États membres d'avoir signé avec ces derniers des accords individuels sur un sujet qui a de lourdes implications pour tout le continent en matière de sécurité.

Désarmement

À la suite d'initiatives des Verts, le PE soutient désormais vivement l'initiative internationale visant à instaurer un traité global interdisant toutes les armes à sous munitions couvrant tous les types de munitions, y compris celles produites par les industries européennes. Nous avons également joué un rôle essentiel dans la promotion du traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Le PE a ensuite soutenu l'extension de l'interdiction à toutes les mines terrestres, y compris les mines antivéhicule, ainsi que l'imposition d'amendes à l'encontre de ceux qui investissent dans des sociétés qui effectuent des recherches sur les mines et en produisent. Enfin, à la suite de l'intervention des Verts, le PE



a garanti le maintien de l'aide financière de l'UE en faveur du déminage ainsi que l'augmentation des fonds alloués aux victimes de mines.

Code de conduite de l'UE en matière d'exportation d'armements

Les Verts ont apporté des contributions significatives à l'adoption du code de conduite juridiquement contraignant de l'UE en matière d'exportation d'armements, qui interdit d'exporter des armes vers les régions en situation de conflit ou d'instabilité ou vers les régions touchées par les violations des droits de l'homme. En outre, ce sont les Verts qui ont encouragé le PE à appuyer la mise en œuvre et l'amélioration du programme des Nations unies en vue de combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi qu'à soutenir toutes les initiatives visant à éliminer et contrôler le commerce des armes.

Coordination des politiques

Les Verts ont insisté sur la dimension sécuritaire des changements climatiques: les conflits se multiplieront à mesure que les effets du changement climatique deviendront plus visibles (sécheresse et famine, par exemple), ce qui accentuera l'urgence des mesures de prévention et d'atténuation. Par ailleurs, si nous n'assurons pas la cohérence de la politique extérieure, nous exacerberons les causes de conflit: par exemple, en surexploitant les ressources halieutiques des eaux étrangères, nous réduisons les moyens de subsistance des pêcheurs locaux, ce qui accroît la pauvreté et les tensions sociales.



Ce que veulent les Verts

Coordination des politiques

Les approches à long terme devraient coïncider avec les approches à court terme, pour que les États membres ne compromettent pas la PESC en prenant des mesures à leur propre niveau (national). Une augmentation de l'aide au développement (à 0,7 % du PIB, qui est l'objectif fixé) et l'amélioration de l'efficacité des programmes de développement contribueraient également largement à assurer la paix.

Des limites claires à la politique étrangère à caractère militaire

Nous voulons imposer des limites claires à la politique étrangère à caractère militaire, en mettant l'accent sur la protection des droits de l'homme et des individus plutôt que sur la protection des États.

Une intervention militaire ne devrait être possible que sur mandat des Nations unies

Avancer dans le sens de la promotion de la paix

Réduire les capacités et les dépenses militaires des États membres et transférer certaines capacités à l'UE à des fins de maintien et de consolidation de la paix.

Réformer les Nations unies

Les Nations unies doivent être réformées afin de renforcer la légitimité et l'efficacité de la gouvernance mondiale (élargissement du mandat de la Commission de consolidation de la paix et renforcement de l'efficacité du Conseil des droits de l'homme, notamment).

Fonction de contrôle du PE

Accorder un droit de regard au PE en matière de sécurité (y compris en ce qui concerne les missions relevant de la PESC) et veiller au respect des principes de responsabilité et de transparence à cet égard; obtenir que le PE doive autoriser les missions militaires, qui doivent par ailleurs être clairement définies et faire l'objet d'un mandat strict.

Renforcer l'engagement de l'UE auprès de la société civile sur le terrain

Nous voulons renforcer le rôle de l'UE et son engagement auprès des ONG et des collectivités locales en ce qui concerne la prévention des conflits violents, par exemple en constituant des partenariats pour promouvoir la démocratie et le respect des droits de l'homme.



Intégrer les questions d'égalité entre les hommes et les femmes

Renforcer le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, les femmes étant souvent les plus touchées et les mieux à même de trouver des solutions et de jouer un rôle de médiation.

Création d'un corps civil européen de paix

Nous voulons un corps civil européen de paix qui respecte le droit humanitaire international et les accords en matière de droits de l'homme et qui intervienne dans la prévention et la résolution des conflits ainsi que dans les situations de post-conflit (experts civils d'ONG jouant un rôle de médiateurs et de conseillers et permettant une communication impartiale et ouverte).

Extension de la politique européenne de voisinage

Nous voulons que la politique européenne de voisinage soit étendue car cela renforcerait la prospérité, la stabilité et la sécurité des pays frontaliers de l'UE.

Désarmement nucléaire total

L'examen de 2008 de la stratégie européenne de sécurité indique que l'UE souhaite engager des négociations sur un traité multilatéral interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. S'il s'agit là d'un début, pour notre part, nous voulons un désarmement nucléaire total dans l'UE d'ici 2020. Nous voulons également que les États-Unis retirent leurs armes du territoire européen et qu'ils cessent d'y déployer leur système de défense antimissile.



Contacts au sein des Verts au Parlement européen:

Conseiller sur la paix, le désarmement, la prévention des conflits et la politique de défense:

Ernst Guelcher, tél: 0032 284 3613, ernst.guelcher@europarl.europa.eu

Conseiller sur les affaires étrangères:

Paolo Bergamaschi, tél: 0032 284 2019, paolo.bergamaschi@europarl.europa.eu
Sabine Meyer, tél: 0032 284 33563, sabine.meyer@europarl.europa.eu

Références

Base juridique pour la politique étrangère de l'UE

Titre I, Titre VIII, Protocole sur Article 17, Titre V, Articles 11-28 du Traité sur l'Union européenne 2002
<http://tinyurl.com/cmqlab>

Articles 296, 297, 300 et 301 du Traité instituant la Communauté européenne
<http://tinyurl.com/cy75ol>

Stratégie de Sécurité européenne (ESS)

<http://tinyurl.com/dmfdmh>
<http://tinyurl.com/d8nska>

Rapport du PE sur la cohérence des politiques au service du développement et les effets sur le développement de l'Afrique de l'Ouest de l'exploitation par l'UE de certaines ressources naturelles biologiques

<http://tinyurl.com/d2mz87>

Charte des Droits fondamentaux de l'UE

http://www.europarl.europa.eu/charter/default_en.htm

Conseil de l'Europe - Convention des Droits de l'Homme

<http://conventions.coe.int/treaty/en/Treaties/Html/005.htm>

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies

<http://www.un.org/Overview/rights.html>

Détails des dépenses militaires des membres de l'OTAN

<http://www.nato.int/docu/pr/2007/p07-141.pdf>

Sites à consulter

Politique étrangère et de sécurité commune de l'UE

<http://tinyurl.com/2psnco>

Politique de voisinage de l'UE

http://ec.europa.eu/world/enp/index_en.htm

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

www.nato.int

L'Europe a besoin des migrants. L'Union a l'obligation morale et légale d'offrir l'asile aux réfugiés réellement dans le besoin. Les Verts veulent des mécanismes clairs pour encadrer l'arrivée des migrants et leur travail légal dans le pays d'accueil ainsi que des procédures d'asile efficaces et cohérentes qui mettent l'aspect humain au centre de la problématique. En premier lieu, l'UE devrait reconnaître qu'elle a besoin de l'immigration, accorder l'égalité de droits entre les migrants légaux et les résidents de l'UE et intégrer les normes en matière de droits de l'homme dans la législation relative à l'asile.

11

L'immigration, une occasion à saisir



Introduction

L'immigration reste un sujet controversé. Les Verts estiment pourtant qu'il faut considérer ce phénomène comme une occasion à saisir, et que l'immigration peut être bénéfique pour tous si elle est encadrée de manière responsable. Avec le vieillissement de la population européenne et l'objectif de Lisbonne de faire de l'Union l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive au monde, l'arrivée de travailleurs étrangers dotés de toutes sortes de compétences apparaît toujours plus comme une nécessité économique.

Le phénomène de migration a existé de tout temps et sous toutes les latitudes, et les citoyens de l'Union européenne en sont eux aussi les acteurs. Le droit à la liberté de circulation est un droit fondamental consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies de 1948. Les flux migratoires contribuent au développement des sociétés: porteurs de connaissances et de compétences qui leur sont propres, les travailleurs migrants laissent leur empreinte sur les sociétés et les cultures et continueront à le faire.

Les Verts souhaitent que l'UE et les États membres admettent ce besoin, qu'ils reconnaissent l'apport des travailleurs migrants et qu'ils se dotent de mécanismes clairs pour encadrer leur arrivée et le travail légal dans le pays d'accueil. Il ne peut être question de réduire l'immigration clandestine (illégal) tant qu'aucun mécanisme n'existe pour encadrer la migration légale. Les politiques migratoires restrictives confèrent aux citoyens un sentiment de sécurité tronqué. En réalité, elles alimentent la pression aux frontières extérieures, renforcent la vulnérabilité et favorisent la rentabilité des activités de trafic.

Il est primordial de saisir la différence entre immigration et asile. Un migrant est une personne qui souhaite travailler, qui travaille ou qui a travaillé dans un pays autre que le sien. Un réfugié est une personne qui cherche asile dans un pays étranger pour différents motifs: guerre, violences, crainte de persécutions du fait «de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.» Quiconque souhaite obtenir un statut de réfugié est un demandeur d'asile tant que sa demande n'aboutit pas. Les demandeurs d'asiles jouissent de droits entérinés par la convention de 1951 et le protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés. L'Union a l'obligation morale et légale de respecter ces droits et d'offrir l'asile aux réfugiés placés en situation vulnérable et réellement dans le besoin.

L'immigration, une occasion à saisir

Faits et chiffres-clés

L'Europe a besoin des migrants. Établi par la Commission en 2005, le plan d'action relatif à l'immigration légale prévoit, selon les projections démographiques liées à l'immigration et au vieillissement, une baisse de vingt millions de travailleurs dans l'UE-25 d'ici 2030. Les pénuries de main-d'œuvre et de compétences se font déjà sentir dans bon nombre de secteurs comme la construction, l'enseignement ou les soins de santé. L'UE est en manque de main-d'œuvre, toutes qualifications confondues. Par ailleurs, l'immigration contribue au développement et à la

réduction de la pauvreté à l'étranger – selon les estimations, les migrants établis dans l'Union ont envoyé pas moins de 18,7 milliards d'euros dans leurs pays d'origine respectifs en 2004. Ces transferts constituent aujourd'hui la deuxième source de financement des pays en développement, la plus importante derrière la coopération.

Bien qu'il faille opérer une distinction entre asile et immigration, on ne peut nier que, dans une certaine mesure, ces deux notions se chevauchent. Le phénomène de migration pour raisons

écologiques ne cesse de gagner en ampleur, en particulier avec les changements climatiques. De plus, les catastrophes naturelles et les changements climatiques sont les principales causes de la hausse du nombre de réfugiés – 60 % des réfugiés sont des réfugiés «environnementaux», et l'on estime que bon nombre de réfugiés économiques sont en réalité des réfugiés environnementaux.



Conséquences de l'inaction

Les perspectives d'emploi qu'offre le marché du travail de l'Union jouent un rôle moteur dans la motivation des migrants. À l'heure actuelle, les migrants qui arrivent et travaillent sur le sol européen y restent après expiration de leur visa touristique. S'ils contribuent à la production économique de l'Union, leur statut irrégulier les place dans une situation de vulnérabilité. En persistant à refuser un droit d'entrée à ceux qui souhaitent travailler chez nous, que ce soit au point d'entrée ou avant celui-ci, nous ne réussirons qu'à gonfler le nombre de migrants qui restent sur notre sol après expiration de leur visa. En l'absence de mécanisme de régularisation de leur statut, de plus en plus d'immigrants clandestins arriveront et, au final, formeront une sous-catégorie vulnérable, exploitée par les employeurs, exclue des services de soins de santé et exposée à la petite criminalité. De crainte de dévoiler leur statut irrégulier, ces personnes n'osent pas se tourner vers les autorités. En outre, elles ne sont guère motivées à l'idée de

quitter le territoire de l'Union de peur de ne pouvoir y revenir, ce qui augmente encore un peu plus le nombre de migrants en situation irrégulière et vulnérable. Enfin, la criminalisation des migrants alimente le phénomène d'immigration clandestine et de trafic d'êtres humains. Au bout du compte, un nombre toujours croissant de migrants s'efforcent par tous les moyens, parfois au péril de leur vie, d'arriver sur le sol européen.



Faisabilité dans le cadre communautaire

Conclu en 1999, le traité d'Amsterdam confère à l'UE les compétences nécessaires pour mettre en œuvre une politique migratoire et d'asile commune basée sur quatre piliers: un partenariat avec les pays d'origine, une politique d'asile commune, le traitement équitable, voir égal, des ressortissants des pays tiers, et la gestion efficace des flux migratoires (ex.: FRONTEX, l'agence de gestion des frontières extérieures de l'UE et les systèmes d'information Visa et Schengen – VIS et SIS). Le Parlement européen

dispose d'un pouvoir de codécision partagé avec le Conseil (VMQ pour le premier pilier et unanimité pour le troisième pilier) pour les procédures relatives à la politique de visas, d'asile et d'immigration afin de lutter contre l'immigration clandestine et le séjour irrégulier.

En ce qui concerne l'immigration légale (l'immigration à des fins d'emploi), le Conseil statue à l'unanimité. Celui-ci consulte le Parlement mais n'est en rien tenu d'intégrer la

position des députés européens dans la législation. Les États membres conservent donc en dernier ressort la compétence pour décider du nombre de migrants qu'ils souhaitent accueillir sur leur territoire.

Concrètement, la plupart des États membres partagent des frontières terrestres et auraient donc tout intérêt à unir leurs forces pour répondre aux enjeux liés à la migration.



Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009

Élargir le débat sur l'immigration

Les Verts ont **élargi et déplacé le centre de gravité du débat** relatif à la lutte contre l'immigration clandestine en mettant en exergue les conséquences de l'inaction dans ce domaine. Grâce aux efforts consentis, il est désormais communément admis que nous ne pourrions lutter efficacement contre l'immigration clandestine tant que nous ne mettrons pas en place des mécanismes régulant l'immigration légale. Il ne faut pas sous-estimer le poids considérable de la perspective d'emploi dans la motivation des migrants.

Mettre en cohérence développement de l'UE et politiques externes

Au Parlement européen, les Verts ont rédigé un rapport exposant la voie à suivre pour garantir une **approche cohérente des politiques extérieure et de développement**. Sans le vouloir, la politique commerciale et la politique extérieure de l'UE concourent au phénomène de migration, dans la mesure où elles marginalisent bien souvent les pays en développement. L'immigration est alors généralement vue comme la seule issue possible. Prenons l'exemple des navires et des méthodes de pêche étrangers, bien souvent plus efficaces dans les pays en développement: dans certains cas, nos flottes et celles d'autres pays puisent tellement de poissons dans leurs eaux que les pêcheurs locaux peinent à prendre de quoi assurer leur subsistance. Ajoutons à cela le fait que certains pêcheurs

locaux vendent leurs prises sur les marchés étrangers pour en tirer un revenu supérieur, ce qui réduit les investissements locaux et mine le marché de l'emploi sur place.

Améliorer la législation relative à l'asile

En ce qui concerne l'asile, les Verts se montrent particulièrement **critiques à l'égard de la convention de Dublin** qui détermine l'État membre responsable du traitement de la demande d'asile, contribuant de la sorte à harmoniser les politiques d'asile et garantissant la protection qui découle des obligations internationales. Au Parlement européen, nous avons rédigé un rapport qui critique l'évaluation de cette convention par la Commission: cette convention n'est pas adaptée, et sa raison d'être même est contestable. Nous avons formulé diverses recommandations qui, nous l'espérons, seront adoptées au moment de la révision du texte en 2009. Nous proposons par exemple l'instauration d'un mécanisme qui met un terme au transfert des demandeurs d'asile vers des États membres qui ne garantissent pas un traitement équitable et complet de leurs demandes.



Mettre l'accent sur les droits de l'homme et sur la dimension humaine de la migration

Nous **insistons sur les droits de l'homme et sur la dimension humaine de la migration**. Les migrants et les réfugiés jouissent de droits consacrés par les conventions internationale et européenne sur les droits de l'homme. Ces droits doivent être respectés. Nous avons par exemple renforcé la dimension humanitaire de la mission de FRONTEX, l'agence chargée de la surveillance des frontières extérieures de l'Union. Dans un rapport du Parlement européen, nous avons introduit une disposition demandant l'intégration au mandat de l'agence de l'obligation de porter secours en mer. Jusqu'à présent, l'agence n'est aucunement tenue de porter secours aux bateaux et aux personnes qui risquent la noyade en tentant de rejoindre l'UE.



PLUS D'INFOS



Ce que veulent les Verts



L'intégration de normes en matière de droits de l'homme dans la législation relative à l'asile

Plusieurs révisions s'annoncent: le règlement «Dublin II», le système Eurodac de comparaison des empreintes digitales facilitant la mise en œuvre de Dublin II, et la directive relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile. Les Verts espèrent que les décisions prises dans le cadre de ces révisions seront à la hauteur des défis, et qu'elles mettront en évidence les droits de l'homme tels que consacrés par le droit international, comme le droit au rapprochement familial, le droit à la vie privée et le droit à bénéficier de procédures de recours. Les Verts sont également favorables à la proposition de création d'une agence compétente en matière de droits d'asile pour contribuer à la mise en place d'un système de qualité.

Un suivi et un contrôle indépendants des activités de FRONTEX

A l'heure actuelle, aucun mécanisme n'est prévu pour superviser ces activités. De plus, les Verts continueront d'œuvrer en faveur d'un rééquilibrage du mandat de FRONTEX et de l'intégration de préoccupations humanitaires.

L'égalité de droits entre les migrants légaux et les résidents de l'UE

Les Verts souhaitent que les migrants légaux qui résident depuis cinq ans sur le territoire de l'Union jouissent des mêmes droits que ceux octroyés aux résidents à long terme de l'UE. L'octroi du droit de vote contribuerait notamment à faciliter l'intégration des migrants. Les Verts souhaitent par ailleurs que les migrants qui disposent d'un statut de résident de longue durée (plus de six mois) bénéficient d'un ensemble de droits fondamentaux, comme le droit de chercher un emploi lorsqu'ils résident sur le territoire de l'UE. Les Verts veulent également donner aux femmes la possibilité d'obtenir des visas de travail/résidence distincts afin que leur séjour dans un pays donné ne dépende pas de leur partenaire.

En matière d'emploi

Les Verts veulent lutter contre l'exploitation des migrants et leur octroyer une protection identique à celle dont bénéficient les résidents de l'UE. Pour les Verts, les migrants devraient pouvoir compter sur un ensemble de mesures facilitant leur intégration dans leur pays d'accueil. L'intégration doit s'accompagner d'une véritable planification permettant aux migrants de trouver leur place au sein du système social, éducatif et de soins de santé.

Une plus grande synergie entre migration et développement

Les Verts continueront d'étudier l'ensemble des processus décisionnels de l'UE et ses politiques extérieures afin de favoriser au maximum les synergies entre migration et développement. Les politiques extérieures mises en œuvre par l'Union ne peuvent contribuer à la marginalisation des pays en développement. Parallèlement, ces politiques peuvent être porteuses de projets de développement, notamment en matière d'emploi et d'infrastructures, qui assurent un investissement dans les pays tiers et favorisent par là-même le désir des habitants d'y rester. Par ailleurs, les Verts encourageront les États membres à prendre leurs responsabilités, à développer des programmes spécifiques et à mettre en œuvre des politiques de migration légale qui servent de complément à la politique d'aide au développement dans les pays pauvres afin de ne pas les priver de travailleurs essentiels à l'économie du pays.

D'une manière plus générale, les Verts souhaitent doter la politique de migration et d'asile d'une approche holistique, plus cohérente. Les origines du phénomène migratoire sont nombreuses et variées, et les initiatives adoptées dans ce domaine doivent être cohérentes avec les entreprises des États membres qui partagent la responsabilité, tant sur le plan financier que de la main-d'œuvre et de l'expertise. Les Verts continueront d'insister sur la dimension humanitaire et compassionnelle de la politique migratoire et d'asile, et s'efforceront de garantir les droits des migrants et des réfugiés, dont le droit au regroupement familial.



Contacts au sein des Verts au Parlement européen:

Conseillers sur les libertés civiles, la justice et les affaires intérieures:

Christine Sidenius, tél: 0032 2 2846526, christine.sidenius@europarl.europa.eu et Jean-Luc Robert, tél: 0032 2 2842052, jean-luc.robert@europarl.europa.eu

Sites à consulter

Eurofound
www.eurofound.europa.eu

Références

Compétences de l'UE en matière d'immigration et d'asile
Articles 61-69 du traité CE
<http://tinyurl.com/cfjaht>

Agenda de Lisbonne
http://europa.eu/lisbon_treaty/index_en.htm

Livre vert de la Commission européenne sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques
<http://tinyurl.com/d66qns>

Programme d'action de la Commission européenne relatif à l'immigration légale
<http://tinyurl.com/cwbmdc>

Directive relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres
<http://tinyurl.com/dl397h>

Système Eurodac
<http://tinyurl.com/c8ba6n>

Rapport du Parlement européen sur la cohérence des politiques au service du développement, et les effets sur le développement de l'Afrique de l'ouest de l'exploitation par l'UE de certaines ressources naturelles biologiques
<http://tinyurl.com/d2mz87>

Rapport du Parlement européen sur l'évaluation du système de Dublin
<http://tinyurl.com/dar2oq>

Convention et protocole de 1951 des Nations unies relatifs au statut des réfugiés et protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés
<http://tinyurl.com/d3fhqs>
<http://tinyurl.com/c3323f>

Transferts de fonds vers les pays d'origine des travailleurs migrants
Ratha D. (2003), *Worker's remittances: an important and stable source of external development finance*, Global Development finance.
<http://tinyurl.com/cnagw9>

Document relatif aux effets des changements climatiques et de la migration
Les réfugiés et l'environnement: l'élément oublié du développement durable.
Jean Lambert, députée européenne, 2002



12

L'égalité entre les hommes et les femmes est l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne depuis sa création en 1957, mais il existe cependant un écart entre ce principe et sa mise en oeuvre. L'écart de rémunération qui s'élève à 17,5 % est un indicateur parmi d'autres et pas le moindre. Les Verts appellent à des sanctions de la Commission européenne contre tous les États membres qui ne mettent pas totalement en application les directives sur l'égalité hommes-femmes. En premier lieu, les Verts veulent une stricte application de la directive sur l'égalité de traitement au travail dans tous les États membres.

**Faire de l'égalité
entre les hommes
et les femmes
une réalité**



Introduction

L'égalité entre les hommes et les femmes est l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne. Elle est inscrite dans les traités fondateurs comme étant l'un des principaux objectifs et missions de la Communauté. Depuis sa création en 1957, la législation communautaire sur l'égalité des sexes a fait des progrès importants, en commençant par garantir l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes et en s'étendant à toutes les formes de discrimination sexuelle sur le lieu de travail.

Toutefois, malgré les progrès réalisés dans le domaine de la législation, il existe toujours un écart important entre les droits sur le papier et leur mise en œuvre. Malgré la législation de l'UE sur l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en termes d'emploi et conditions de travail et malgré la législation communautaire visant à établir dans la pratique le principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail, principe fondamental dans le traité de l'UE, l'écart de rémunération n'a cessé de croître au cours des dernières années.

La transformation des structures familiales, avec un nombre croissant de ménages dirigés par des femmes, influe de manière significative sur la vie de famille des femmes. De plus, le vieillissement de la population entraînera une augmentation des tâches de soins et d'accompagnement, principalement accomplies par les femmes et, entrera en conflit avec la structure du temps de travail des femmes et des hommes. Hommes comme femmes doivent assumer une part égale de responsabilité dans les sphères publique et privée à savoir dans la vie économique, politique et familiale. La tendance continue à la féminisation de la pauvreté dans les sociétés européennes d'aujourd'hui démontre que le cadre actuel des systèmes de protection sociale et la large diversité des politiques sociales, économiques et de l'emploi de l'UE ne sont pas conçus pour répondre aux besoins des femmes.

Faire de l'égalité entre les hommes et les femmes une réalité

Bien que des progrès soient réalisés, ces droits durement acquis sont menacés par des changements démographiques, culturels et économiques. En outre, la crise financière actuelle touche particulièrement les femmes. Malgré les droits sociaux et de l'emploi dans de nombreux États membres de l'UE qui ont permis aux femmes de combiner travail et vie de famille - travail flexible, plus de droits de maternité et le travail à temps partiel - les femmes restent surreprésentées dans les emplois précaires, ce qui les rend particulièrement vulnérables, car ce sont les premiers emplois qui disparaissent quand l'économie se contracte.

Faits et chiffres-clés

L'emploi des femmes dans l'UE a augmenté et est maintenant proche de l'objectif de Lisbonne fixé à 60 %, après être passé de 51,1 % en 1997 à 58,3 % en 2007. Toutefois, les taux nationaux varient de 36,9 % à 73,2 %. En 2007, le pourcentage des femmes salariées travaillant à temps partiel était de 31,2 % dans l'UE-27 tandis que le chiffre correspondant pour les hommes était de 7,7 %. Il y a également un risque de renforcer le travail à temps partiel, un choix souvent imposé aux femmes à cause du manque de crèches abordables et accessibles. Une façon d'éliminer les obstacles à la participation des femmes sur le marché du travail est de remplir les objectifs établis à Barcelone en 2002 sur la garde des enfants: d'ici 2010, les États membres doivent proposer une solution en matière de garde à 90 % des enfants entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire et à 33 % au minimum des enfants de moins de trois ans.

Malgré la directive de 1975 sur l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins, l'écart moyen de rémunération est de 17,5 %, et peut atteindre, dans certains États membres, les 33 %. Cet écart augmente avec l'âge, l'éducation et les années d'activité, par exemple, l'écart est de plus de 30 % dans le groupe d'âge de 50 à 59 ans, en comparaison avec les 7 % pour les moins de 30 ans. Les femmes restent surreprésentées dans les emplois à bas salaires et faible statut ainsi que dans les emplois précaires et sous-représentées dans les postes de cadre et les professions libérales.

L'écart salarial a un impact significatif sur le risque de pauvreté, en particulier pour les parents isolés, qui, dans la plupart des cas sont des femmes (le taux de risque de pauvreté étant de 32 %), et pour

les femmes de plus de 65 ans (le taux de risque de pauvreté est de 21 %, 5 points de plus que pour les hommes). De plus, de nombreux régimes de retraite dans les États membres basent le droit à la retraite des femmes sur celui de leur mari (avec une réduction du montant de la pension à la mort du mari), ou pénalisent les femmes pour s'être consacrées à l'éducation de leurs enfants ou pour s'être occupées de personnes à charge.

Les femmes sont toujours sous-représentées dans les organes de décision de l'UE et de tous les États membres tout comme dans le domaine économique et social. Le nombre de femmes cadres dans l'UE a cessé d'augmenter au cours des dernières années, et atteint la moyenne de 30 %, alors que les chiffres sont plus faibles dans de nombreux États membres. Dans l'UE, seulement 3 % des administrateurs des sociétés les mieux cotées sont des femmes, tandis qu'elles ne représentent que 10 % des membres des conseils d'administration.

Les femmes sont les principales victimes de la violence fondée sur le sexe. À grande échelle des études de prévalence en Suède, en Allemagne et en Finlande montrent qu'au moins 30 à 50 % des femmes entre 16 et 67 ans ont été au moins une fois victimes de violence physique ou sexuelle. Si on prend en compte la violence psychologique, les chiffres montent entre 45 et 50 % en Europe.

Les femmes immigrées rencontrent des problèmes spécifiques dans leurs efforts d'intégration. Le nombre de femmes immigrées sans papiers augmente en Europe. En conséquence, un grand nombre de femmes immigrées dans l'UE vivent et travaillent sans aucune protection sociale, avec seulement un accès limité aux droits et services, et aucune possibilité de quitter le marché du travail au noir et les emplois sales, dégradants et dangereux, connus sous l'appellation des «trois D» (dirty, degrading, dangerous).



Faisabilité dans le cadre communautaire

L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental de l'Union européenne, le principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail (article 119) a été inscrit dans le traité de Rome. En 1997, le traité d'Amsterdam a introduit l'égalité entre les hommes et les femmes comme l'un des objectifs de l'UE. L'article 13 du traité permet aux institutions de l'UE, aux États membres et aux citoyens de prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Bien qu'il n'existe pas de base juridique spécifique pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la politique extérieure de l'UE, les articles 179 et 181 couvrent la coopération au développement. En outre, l'UE en tant que principal contributeur à l'aide au développement et signataire de déclarations et d'accords internationaux de soutien de l'égalité entre les hommes

et les femmes, a pris le ferme engagement d'accélérer les progrès dans ce domaine, par exemple avec la communication de la Commission en 2007 sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la coopération au développement.



Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009

Concilier travail et vie familiale

Le Conseil des ministres de la Famille a confirmé en février 2009 les objectifs de Barcelone sur la garde des enfants et a promis de redoubler ses efforts pour créer des gardes d'enfants suffisantes et abordables, disponibles dans tous les États membres de l'UE afin de permettre aux mères et aux pères de reprendre leur travail après un congé parental. Cette décision fait suite à l'adoption d'une résolution des Verts sur la "non-

discrimination basée sur le sexe et la solidarité entre les générations", qui a précisé que les hommes doivent partager les responsabilités familiales sur un pied d'égalité avec leurs épouses et leurs partenaires, et que les femmes ne devraient plus avoir à choisir entre avoir des enfants et mener une carrière professionnelle.



La violence envers les femmes

Les Verts ont mis à l'ordre du jour politique les nombreux féminicides, en particulier au Mexique et en Amérique latine par le biais de notre rapport du PE sur ce sujet. Cela a entraîné une prise de conscience populaire du problème et a accru la pression sur ces gouvernements, contraints de prendre des mesures, notamment pour lutter contre l'impunité en matière de féminicides, pour prévenir et protéger les victimes et leurs familles. Ce rapport a également suggéré des mesures pratiques que les institutions de l'UE peuvent prendre dans le domaine de la violence contre les femmes, par exemple, la mise en œuvre d'un programme sur les droits de l'homme comprenant des priorités visant à l'éradication de la violence basée sur le sexe et la réforme du système juridique.

La prostitution forcée

Les Verts ont travaillé avec les ONG sur une vaste campagne européenne «coup de sifflet final - carton rouge à la prostitution forcée». Cela a conduit à l'adoption du plan d'action de l'UE contre la traite des êtres humains, et notamment de mesures spécifiques contre la traite des femmes et des enfants, à des fins sexuelles ou autres formes d'exploitation, dans le cadre de grandes manifestations internationales, y compris des manifestations sportives.

Accroître le rôle des femmes dans la prise de décision

Dans le rapport du PE sur les femmes et les sciences, les Verts ont reçu l'appui du PE pour soutenir leur appel en faveur d'un quota de 40 % accordé aux femmes dans les postes de direction au sein du secteur public afin de briser le "plafond de verre". Cette barrière à des postes de responsabilité concerne tous les secteurs professionnels, même ceux qui sont dominés par les femmes.

Les femmes dans le commerce international

Les Verts sont à l'origine d'un rapport demandant au Conseil et à la Commission la création et l'utilisation obligatoire d'une évaluation de l'impact selon le genre avant la conclusion d'accords commerciaux avec les pays tiers. Cette évaluation rend les politiques plus efficaces, montre aux décideurs politiques les conséquences d'une politique particulière sur les hommes et les femmes, et compare la situation et les tendances actuelles par rapport aux résultats attendus de la politique proposée.



Ce que veulent les Verts

L'égalité des rémunérations pour un travail de valeur égale

C'est un principe fondateur de l'UE. Les Verts veulent la pleine application de la directive du Conseil 75/117/CEE sur l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins de sorte que le principe soit mis en application correctement dans tous les États membres de l'UE. Les Verts saluent la décision de la Commission de faire une priorité de la lutte contre l'écart de rémunération dans leur feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010. Les Verts appellent à des sanctions contre tous les États membres qui n'ont pas mis en application cette directive correctement et complètement.

L'égalité de traitement au travail

Les Verts veulent la mise en œuvre correcte et complète de la directive 2002/73 sur le principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes, l'accès à l'emploi, la formation professionnelle et les conditions de promotion et de travail. Les Verts souhaitent également que la Commission lance une procédure d'infraction contre tous les États membres qui ne mettent pas en œuvre correctement cette directive.

Accroître la représentation des femmes dans les postes de haut rang

Les Verts se félicitent de la décision du gouvernement norvégien d'augmenter le nombre des femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques et privées pour atteindre au moins les 40 % et encouragent fermement l'Union européenne et les États membres à en faire de même, par exemple, pour obtenir une représentation égale des femmes dans les institutions de l'UE.

Une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée

Lorsqu'on s'efforce d'établir un équilibre entre les hommes et les femmes, le traditionnel rôle de genre en matière de reproduction et de ménage semble constituer un des obstacles les plus difficiles à surmonter. La législation communautaire doit donc être révisée, pour protéger le rôle des mères et des pères, par le biais de mesures visant à encourager le partage équitable des responsabilités familiales. À cet égard, il convient de s'intéresser à l'organisation du temps de travail et d'interpeller les structures gouvernementales. Les Verts veulent que les hommes comme les femmes assument, à part égale, leurs responsabilités et que cela soit pris en compte dans la révision de la directive européenne sur le congé parental.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En plus de l'égalité des rémunérations, les Verts veulent un effort conjoint (au niveau de l'UE et des États membres) pour établir des objectifs spécifiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit notamment de mesures en faveur des familles non-traditionnelles et monoparentales, et des initiatives spécifiques visant à soutenir des groupes de femmes particulièrement menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale tels que les migrantes/les réfugiées et les femmes appartenant à des minorités ethniques.

La tolérance zéro à l'égard de la violence

Les Verts insistent sur la tolérance zéro des institutions européennes à travers l'Europe à l'égard de toutes les formes de violence envers les femmes. Nous voulons que la Commission détermine le fondement juridique de la lutte contre toutes les formes de violence envers les femmes dans le traité de l'UE et établisse une vaste politique de lutte contre la traite des êtres humains et concernant les thèmes de l'immigration et de l'asile, notamment le droit d'asile sur le territoire, la répression fondée sur le sexe et la persécution. Les Verts veulent une politique commune de l'UE et des actes législatifs sur les contre-mesures, la prévention, la poursuite et la sanction des coupables.

Les femmes, la santé et la reproduction

Les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit de contrôler et de décider librement et en toute responsabilité des sujets liés à leur sexualité, y compris leur santé sexuelle et reproductive, libres de toute coercition, discrimination et violence. Les Verts veulent que ces droits des femmes soient pleinement respectés et mis en œuvre, y compris le droit à un avortement sans risque pour toutes les femmes et le libre accès à toutes les formes de contraception sûre.



Contacts au sein des Verts au Parlement européen

Conseiller sur les droits de la femme et l'égalité des sexes:

Elisabeth Horstkötter, tél 0032 284 3925, elisabeth.horstkoetter@europarl.europa.eu

Références

Articles 2 et 3, du traité CE sur l'égalité entre les hommes et les femmes, en tant que mission et l'objectif de l'UE

Article 13 "combattre toute discrimination fondée sur le sexe"

Article 141 "égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de travail"

Article 179 et 181

<http://tinyurl.com/ma5r39>

Article 119 du Traité de Rome – principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail

<http://tinyurl.com/qlskx5>

Feuille de route pour l'égalité entre les hommes et les femmes (6 domaines prioritaires pour l'action de l'UE) - Commission européenne 2006

<http://tinyurl.com/r9abjo>

Communication sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement Commission européenne 2007

<http://tinyurl.com/nutdyc>

Rapport 2009 de la Commission européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes

<http://tinyurl.com/ntxcue>

Rapport du PE sur les féminicides

<http://tinyurl.com/klo2pg>

Sites à consulter

Lobby européen des femmes

<http://www.womenlobby.org/site/hp.asp>

Confédération européenne des syndicats

<http://www.etuc.org>

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

<http://www.unifem.org/>

Institut Gunder-Werner pour le féminisme, la démocratie et l'égalité des sexes / Fondation Heinrich Böll

mailto: gwi@boell.de

Solwodi - Solidarité avec les femmes en détresse:

mailto: info@solwodi.de

Terre des Femmes e.V

<http://www.frauenrechte.de/tdf/index.php>



La production de substances chimiques augmente de manière constante. Parmi celles-ci, de nombreuses substances sont probablement dangereuses mais il est difficile de le savoir précisément car jusqu'en 2007, il n'existait aucune information sur l'impact environnemental des quelque 100.000 substances qui ont été mises sur le marché européen avant 1981. Le nouveau règlement européen sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) pourrait corriger la situation. Il est néanmoins nécessaire d'améliorer considérablement ce règlement pour assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement.. En premier lieu, les Verts veulent une liste exhaustive des substances extrêmement préoccupantes en vue d'une meilleure information des consommateurs et du développement d'alternatives sûres.

Décontaminons la planète

13



Les Verts | ALE
au Parlement européen

Introduction

De nos jours, il est presque inconcevable de vivre sans substances chimiques artificielles en Europe. Elles sont présentes dans les produits de consommation courante, dans nos aliments, dans nos médicaments, dans l'air que nous respirons – il n'existe pratiquement plus aucun aspect de notre vie qui ne soit affecté par l'utilisation de ces substances.

En 1962, Rachel Carson décrivait les dangers inhérents à l'utilisation effrénée du DDT dans *Printemps silencieux*, son ouvrage précurseur qui nous a révélé les risques de l'utilisation excessive des substances chimiques et a entraîné des restrictions aux recours du DDT en vue de préserver l'environnement.

Plus de 40 ans plus tard, très peu de choses ont changé et l'approche européenne à l'égard des substances chimiques – des substances qui n'ont jamais fait partie de l'environnement naturel – restent une expérience échappant à tout contrôle et réalisée à grande échelle sur l'environnement et la santé humaine. Elles étaient considérées comme inoffensives à moins de preuves scientifiques suffisantes témoignant d'un risque significatif – le contraire du principe de précaution, inscrit dans les Traités depuis 1987.

Pourtant, de nombreuses substances chimiques sont dangereuses, voire très dangereuses. Elles peuvent être cancérogènes et toxiques pour la reproduction ou perturber notre système endocrinien, qui est capital pour la santé et le fonctionnement de l'organisme. Elles peuvent s'accumuler dans l'organisme humain et animal et sont présentes aux quatre coins de la planète, bien loin de l'endroit où elles ont été relâchées au départ.

Dès lors, en 2003, en vue de faire face à cette situation, la Commission a proposé un règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) afin de trouver une issue au problème de la commercialisation des substances non

Décontaminons la planète

testées. Les Verts ont approuvé cette approche, qui était essentiellement destinée à renverser la charge de la preuve – il revient désormais à l'industrie de prouver que les substances chimiques qu'elle souhaite utiliser sont sûres, et non plus aux autorités de démontrer qu'elles ne le sont pas – mais ils ont estimé que la proposition de départ manquait de substance. En 2006, l'examen de l'un des dossiers les plus controversés et les plus sensibles de la législature 2004-2009 a abouti à toute une législation complexe, assortie de nombreuses dérogations et contenant de faibles exigences, qui n'a pas permis de résoudre de nombreux points controversés. Les Verts estiment qu'il est nécessaire d'améliorer considérablement la législation REACH en vue d'assurer une protection rapide et efficace de la santé humaine et de l'environnement.

Faits et chiffres-clés

L'utilisation des substances chimiques a radicalement augmenté tout au long de notre existence – la production de substances chimiques industrielles s'est accrue de 31 % entre 1995 et 2005, tandis que le PIB a, lui, augmenté de 25 %. La production de ces substances s'élevait à un million de tonnes par an pendant les années 1930 et représente actuellement 400 millions de tonnes. Les substances chimiques dangereuses constituent probablement la majeure partie de la production.

Avant 1981, il n'existait aucune obligation européenne consistant à évaluer les substances chimiques avant de les introduire sur le marché. Il existe actuellement 100.106 de ces substances dont l'utilisation n'est soumise à aucun test préalable. Le règlement de 1993 concernant l'évaluation et le contrôle des risques présentés par les substances existantes a identifié 141 d'entre elles comme étant des «substances prioritaires» à examiner, mais à ce jour, seules 13 d'entre elles ont été interdites.

REACH prévoit l'enregistrement des substances chimiques produites ou importées en quantités supérieures à une tonne par an. Le règlement contient également des exigences en termes de données et fixe des dates de soumission déterminées en fonction de leur volume de production, de leurs propriétés et/ou de leurs utilisations. Le système d'autorisation devait constituer un autre volet essentiel du règlement REACH, entraînant, en théorie, le remplacement progressif des «substances extrêmement préoccupantes» qui ne sont pas soumises à un contrôle adéquat quand des alternatives adaptées ont été identifiées. Une des annexes du règlement répertorie plus de 800 substances remplissant les critères des substances extrêmement préoccupantes en tant que substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (substances CMR). Les substances chimiques à caractères persistants, bioaccumulables et

toxiques (PBT) sont également couvertes par la catégorie des substances extrêmement préoccupantes. Toutefois, depuis avril 2009, la Commission n'a inclus que 15 substances dans la liste des substances potentielles – la première étape vers le système d'harmonisation – et seules sept d'entre elles ont été présentées pour être soumises en priorité à d'éventuelles restrictions au titre du système d'autorisation. Cet aspect remet sérieusement en question l'efficacité du système d'autorisation.



Photo Parlement Européen

Faisabilité dans le cadre communautaire

Les mesures prises à l'échelle communautaire dans le domaine des substances chimiques sont régies par les dispositions de l'article 95 du traité relatif au marché intérieur. Ces décisions sont prises en procédure de codécision par le Parlement européen et le Conseil, ce dernier statuant à la majorité qualifiée.

Dès lors, REACH, comme toutes les législations précédentes en matière de substances chimiques, a été adopté conformément aux dispositions relatives au marché intérieur au moyen de la procédure de codécision. Il en résulte néanmoins que les décisions futures concernant les substances chimiques seront prises en procédure de comitologie au titre de laquelle le Parlement n'a aucun droit de codécision et uniquement des droits de contrôle limités.



Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009

Nanomatériaux

Ces très petits matériaux peuvent posséder des propriétés extraordinaires dans différents domaines, mais leur nature nécessite de pallier l'absence de dispositions dans la législation communautaire spécifique aux nanomatériaux. Ils estiment également que la Commission doit procéder à une révision de l'ensemble de la législation pertinente dans les deux années à

venir afin de veiller à une utilisation sûre des nanomatériaux. En outre, nous avons introduit des dispositions particulières relatives à l'étiquetage et à l'utilisation des nanomatériaux dans la révision de la directive «Cosmétiques».



Jouets pour enfants en PVC souple

Les Verts ont remporté une longue bataille lorsque le Conseil a enfin décidé d'interdire l'utilisation des phtalates pour assouplir le PVC dans les jouets pour enfants. Trois types de phtalates toxiques pour la reproduction sont interdits dans tous les jouets, tandis que trois autres, considérés comme étant légèrement moins dangereux, sont interdits dans tous les jouets que les enfants peuvent mettre en bouche.

Décapants de peinture

Le dichlorométhane est une substance chimique cancérigène particulièrement narcotique. Il s'évapore très rapidement et peut entraîner des pertes de conscience, voire la mort. Les Verts ont porté le débat au Parlement en vue d'interdire l'utilisation du dichlorométhane dans les décapants de peinture, non seulement pour les consommateurs, mais aussi pour les utilisateurs professionnels. Au Conseil, une minorité s'est opposée à l'interdiction complète pour l'utilisation professionnelle, mais face à la pression du Parlement, les conditions autorisant les États membres à accorder une dérogation à l'interdiction dans le cadre de l'utilisation professionnelle ont été renforcées. En outre, la législation relative à l'utilisation professionnelle est plus stricte.

Composés perfluorés

Il s'agit d'une catégorie de composés relativement récente, largement utilisée dans les produits destinés à la consommation et dans les procédés industriels. Cependant, au moins plusieurs sous-catégories de ces composés sont très persistantes, très bioaccumulables et très toxiques pour les êtres humains, la faune et la flore, telles que le PFOS. Sous l'impulsion des Verts, le Parlement est parvenu à éliminer progressivement et de manière plus exhaustive le PFOS, en autorisant uniquement son utilisation à condition qu'il soit essentiel et qu'aucune autre solution de remplacement ne soit encore disponible. Ces dérogations doivent être révisées quand de nouvelles alternatives seront disponibles. De plus, à l'initiative des Verts, la Commission doit procéder à la révision des risques posés par une famille dérivée des composés perfluorés: le PFOA.

Composés ignifuges bromés

En 2003, l'UE a interdit l'utilisation de deux groupes appartenant à ces substances chimiques dans les appareils électriques et électroniques. Cependant, en 2005, la Commission s'est servie (à outrance) des règles de comitologie afin d'adopter une dérogation pour l'un des plus importants composés ignifuges bromés («deca-BDE»), contre l'avis ferme du Parlement et sans bénéficier du soutien de la majorité qualifiée au Conseil. Les Verts se sont farouchement opposés à la dérogation et ont convaincu le Parlement de contester la mesure de la Commission auprès de la Cour de justice européenne au motif qu'elle serait sortie du cadre de ces attributions lors de la procédure de comitologie, entraînant ainsi l'adoption de la dérogation. La Cour s'est entièrement rangée à l'avis du Parlement et ce composé est de nouveau interdit depuis juillet 2008.



Ce que veulent les Verts

Mesures prises dans le cadre de REACH

a. Une liste exhaustive des substances

potentielles extrêmement préoccupantes à remplacer et/ou que le consommateur est en droit de connaître

- toutes les substances CRM, PBT, très persistantes et très bioaccumulables (TPTB), ou d'un degré de préoccupation équivalent doivent être ajoutée à la liste des substances potentielles extrêmement préoccupantes si leur utilisation peut entraîner des risques d'exposition pour les travailleurs ou les consommateurs, ou si celles-ci se traduisent par des rejets ou des pertes dans l'environnement. Cet aspect est capital pour mettre en œuvre efficacement le droit des consommateurs à être informés de la présence de telles substances dans des articles, pour fournir un point de départ détaillé pour la procédure d'autorisation en vue de leur remplacement, et pour disposer d'un minimum d'informations sur ces substances présentes dans les produits importés.

b. Des critères adéquats pour les substances PBT et TPTB

- l'une des priorités de REACH est de faire face aux substances PBT et TPTB. Les critères actuels d'identification de ces substances sont trop limités et, en tant que tels, imparfaits, dans la mesure où ils ignorent des aspects importants, ce qui restreint excessivement le nombre de substances à inclure. Les Verts insistent pour que ces critères soient révisés afin de veiller à une identification adéquate de toutes les substances PBT et TPTB couvertes par le règlement REACH et par d'autres aspects pertinents de la législation communautaire dépendants de REACH.

c. Le remplacement des substances extrêmement préoccupantes

- les Verts



insistent pour que toutes les substances extrêmement préoccupantes soient obligatoirement remplacées par d'autres substances plus sûres, le cas échéant.

d. Articles importés - les dispositions du règlement REACH relatif aux articles importés doivent être révisées afin de garantir que ces articles soient traités de la même façon que les produits fabriqués dans l'UE.

e. Expérimentation animale - l'obligation de remplacer les expérimentations animales par d'autres solutions qui n'ont pas recours aux animaux doit être entièrement mise en œuvre, dès que ces autres essais ou stratégies expérimentales seront disponibles.

Substances chimiques dangereuses

Tous les composés ignifuges halogénés et le PVC doivent être progressivement éliminés des appareils électriques et électroniques.

Nanomatériaux

Toutes les demandes concernant les nanomatériaux inclus dans la résolution du Parlement doivent être mises en œuvre, notamment celles visant à l'élaboration d'un cadre réglementaire et stratégique clair (comprenant, entre autres, des dispositions législatives) qui reflète les caractéristiques particulières des nanomatériaux et une révision, par la Commission, de l'ensemble de la législation concernée dans les deux ans afin de garantir que l'utilisation sûre, quelle qu'elle soit, de nanomatériaux dans les produits ayant des effets potentiels sur la santé, l'environnement ou la sécurité tout au long de leur cycle de vie.

Contacts au sein des Verts au Parlement européen

Conseiller chargé de l'environnement:

Axel Singhofen, tél: 0032 2 2842836,
axel.singhofen@europarl.europa.eu

Références

L'environnement en Europe — Quatrième évaluation.

State of the environment report n° 1/2007

<http://tinyurl.com/orvfq9>

Towards a European Chemicals Information System: a survey on reported monitoring activities of chemicals in Europe

<http://tinyurl.com/qn2ds8>

Navigating REACH, an activists' guide to using and improving the new eu chemicals legislation

<http://tinyurl.com/ozr4yq>

Invisible burden: good reasons to get rid of PBT chemicals

<http://tinyurl.com/qv9mko>

Sites à consulter

Page internet de la Commission européenne sur la santé publique et les substances chimiques

<http://tinyurl.com/l2u67a>

Page internet de la Commission européenne sur l'environnement et les substances chimiques

<http://tinyurl.com/nwh2jf>

Page internet WWF

<http://tinyurl.com/py9kmm>

Page internet des Amis de la Terre concernant les produits chimiques

<http://tinyurl.com/qmeq2a>

Page internet de l'unité européenne de Greenpeace concernant les produits chimiques

<http://tinyurl.com/qbgnea>

Secrétariat international sur les produits chimiques

<http://www.chemsec.org/>

Confédération européenne des syndicats

<http://www.etuc.org/r/27>

Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique

<http://www.cefic.be/>

14

La société de l'information mondiale pourrait devenir la base d'un modèle de croissance économique socialement et environnementalement durable, promouvant la démocratie à l'échelle planétaire si toutefois l'accès à l'information et aux connaissances reste ouvert voire même soit étendu. Les Verts s'opposent à toute tentative d'aller plus loin dans la privatisation de l'internet et dans la limitation des transferts de savoir par une politique excessive de brevets.

En premier lieu, les Verts veulent que l'utilisation non commerciale d'internet soit exclue de tous les systèmes de sanctions et que l'Office Européen des Brevets devienne une institution communautaire.

Pour la liberté des flux de savoir dans une société de l'information mondiale et durable



Les Verts | ALE
au Parlement européen

Introduction

La société mondiale de l'information dispose d'un énorme potentiel pour contribuer à dissocier le modèle de croissance économique de ses fondements matériels destructifs et, plutôt, fonder le développement sur l'innovation, la créativité et la communication. Les Verts veulent tirer profit de ce potentiel. Les Verts défendent une économie de la connaissance émettant peu de carbone, visant une empreinte écologique réduite et un fort contenu culturel et technologique.

La société mondiale de l'information est par nature illimitée. Elle dispose d'un énorme potentiel pour jeter des passerelles entre le Nord et le Sud, combler les fossés entre pauvres et riches et fournir des solutions mondiales aux problèmes locaux. Elle impose des limites à la répression et donne voix au chapitre et protection aux dissidents politiques. Par conséquent, les Verts soutiennent une coopération étendue dans le domaine de la connaissance et de l'innovation. La lutte en faveur de la justice sociale mondiale et la défense de la planète requièrent un accès universel à la connaissance et aux technologies propres ainsi qu'un transfert massif d'informations.

Toutefois, les droits économiques et politiques acquis font obstacle à la libre circulation de l'information et de la connaissance, qui constitue un principe essentiel pour une société mondiale de l'information durable et équitable. De grands groupes économiques, qui ont autrefois alimenté la révolution numérique, s'opposent aujourd'hui aux innovations qui pourraient bel et bien combler le fossé numérique des zones pauvres et rurales, affaiblir le pouvoir des monopoles et protéger la vie privée et les droits fondamentaux des utilisateurs et des consommateurs. D'importants titulaires de brevets tentent d'éluder l'idée originale de brevets permettant à un inventeur d'établir un contrat social avec la société pour garantir la diffusion de la connaissance et de l'innovation, et font pression en faveur d'une politique qui protège uniquement leurs profits et limite toute nouvelle innovation.

Pour la liberté des flux de savoir dans une société de l'information mondiale et durable

Les Verts souhaitent une politique ouverte en matière de propriété intellectuelle (PI). L'accès aux contenus d'internet et au savoir ne devrait pas être soumis à des restrictions excessives ou à une privatisation irrationnelle. Nous défendons les principes fondamentaux de liberté dans l'univers numérique et nous défendons l'interopérabilité, la neutralité technique, la neutralité de réseaux et les normes ouvertes. Ce sont là, en effet, les éléments garants d'un accès universel à internet à prix juste. Toute mesure légale limitant l'accès aux données et le partage des connaissances et des informations via internet peut ralentir l'innovation. Les connaissances créées grâce aux subventions publiques devraient être disponibles au public, pour le bénéfice de tous, par le biais d'une diffusion large, et ne devraient pas être soumises à des brevets ou des droits d'auteur – en particulier en ce qui concerne les technologies propres.

Faits et chiffres-clés

L'UE soutient le développement de la société de l'information grâce à divers types de subventions, la plus importante étant le programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (PC). Dans le 7^e PC en cours, qui couvre la période 2007-2013, la recherche et le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) obtiennent le plus de subventions avec 9 050 millions d'euros, soit environ 18 % du budget total. Sur ce montant, un total de 1 336 millions d'euros est réservé au financement de l'aide à la recherche des PME en matière de TIC – ce qui constituait à l'origine une proposition des Verts.

Le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) constitue une autre source importante de financement. Avec un budget de 4 212 millions d'euros, le CIP finance des actions réalisées dans le cadre du Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise, axé sur les PME, du programme d'appui stratégique en matière de TIC pour soutenir l'utilisation des TIC dans les entreprises et enfin du programme Énergie intelligente – Europe.



Photo Parlement Européen

Conséquences de l'inaction

Actuellement, les principes de liberté dans l'univers numérique, à savoir l'interopérabilité, la neutralité technique, la neutralité de réseaux et les normes ouvertes, sont sérieusement menacés. Certains États membres de l'UE essaient d'imposer le contrôle du trafic sur internet et l'application excessive du droit d'auteur et de la législation relative à la propriété intellectuelle, sous le prétexte de traiter les problèmes sérieux, reconnus, des sites à contenus pédophiles ou de la vente de médicaments contrefaits. Alors même qu'aucune de ces mesures ne résoudra ces problèmes, l'Espagne a déjà annoncé une application rigoureuse de la PI pour sa présidence de l'UE en 2010. Ceci accélérerait la transformation d'internet, actuellement plate-forme ouverte au libre échange d'idées, en un supermarché basé sur le profit privé et les contrôles stricts.

Le contrôle de l'accès aux données et du trafic transformerait internet en un instrument de répression sociale et politique extrêmement dangereux. Par conséquent, il est de la plus haute

importance de placer l'évolution des droits fondamentaux numériques au centre du débat. L'application rigoureuse du droit d'auteur et des autres droits de propriété intellectuelle entrave l'innovation à grande échelle et handicape le transfert massif de connaissances nécessaire pour lutter contre les changements climatiques et les autres crises environnementales. Sur le point particulier du droit d'auteur numérique et des droits de PI liés, une application rigoureuse bloquerait l'évolution des modèles gratuits et des logiciels libres, dans la mesure où les contributeurs redouteraient des représailles légales pour violation des droits de PI existants, violation pour l'essentiel involontaire.



Faisabilité dans le cadre communautaire

La recherche et le développement technologique (RDT) basés sur les programmes-cadres multi-annuels (PC) disposent d'une base explicite dans le traité de l'UE depuis 1987. L'adoption des PC se fonde sur la procédure de codécision, avec vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. Les programmes spécifiques dans le cadre des PC sont adoptés à la majorité qualifiée au sein du Conseil, à la suite d'une simple consultation du PE.

En revanche, les règlements généraux sont établis selon la procédure de codécision. Les mesures liées à la politique de propriété intellectuelle, telles que l'IPRED (directive relative au respect des droits de propriété intellectuelle), tombent dans le domaine de compétence de la politique du marché intérieur de l'UE. Le PE dispose de pouvoirs de codécision. Le Conseil décide par vote à la majorité qualifiée.

Avancées obtenues par les Verts entre 2004 et 2009

Pas de brevetage des logiciels

Les Verts ont remporté un combat long de quatre années contre la directive relative aux brevets de logiciels. Celle-ci aurait enfreint le principe de la Convention sur la délivrance de brevets européens, selon lequel les programmes informatiques ne sont pas brevetables, et aurait paralysé les PME innovantes dans le secteur de l'information en les exposant à des litiges avec les grandes sociétés de logiciels. Le PE a suivi les Verts à une écrasante majorité et rejeté la proposition.

Diffusion et génération de recherches

Les Verts ont convaincu la Commission d'établir une banque de savoir européen qui serve de bibliothèque de résultats de recherches en accès libre. Les Verts ont également obtenu une subvention au titre du budget communautaire pour que les organisations de la société civile puissent, pour la première fois, commanditer elles-mêmes des recherches.

Utilisation de logiciels libres

Les Verts ont insisté à chaque occasion pour que les administrations publiques utilisent les systèmes d'information FLOSS (Free/Libre/Open Source Software) ou des systèmes compatibles avec FLOSS. Les Verts ont obtenu des financements pour la recherche FLOSS au titre des programmes de l'UE (7e programme-cadre pour la recherche; programme communauté et innovation, programme Interopérabilité SA). Aux côtés de certaines ONG, les Verts ont lancé l'idée d'un «Parlement libre» qui visait à libérer le PE du monopole Microsoft et à le faire passer au logiciel FLOSS.

Directive relative à la propriété intellectuelle

Les Verts se sont opposés à l'IPRED (directive relative au respect des droits de propriété intellectuelle), qui tentait de généraliser l'utilisation de sanctions criminelles dans tous les cas d'atteintes à la propriété intellectuelle. Les Verts ont contribué à faire en sorte que les sanctions criminelles ne s'appliquent qu'en cas de violation des droits de propriété intellectuelle à un niveau commercial et non pour une utilisation personnelle. Cette controverse a mené au blocage de la directive au Conseil.

Extension de la protection du droit d'auteur

Les Verts ont réussi à mobiliser plus de 200 députés européens de tous bords pour rejeter la «directive sur l'extension de la durée des droits», qui vise à élargir le droit d'auteur en matière de musique. Les principaux bénéficiaires de cette extension seront les grandes maisons de disques mais les coûts seront assumés par les nouveaux et jeunes artistes ainsi que les citoyens européens en général. En outre, les Verts ont contribué à créer une minorité de blocage au Conseil, en vue de forcer la Commission à présenter une nouvelle proposition pour réellement améliorer la situation des interprètes.



Neutralité d'internet – pas de riposte graduée

Les Verts ont mené une lutte longue et laborieuse en faveur de la neutralité d'internet dans la législation européenne actuelle relative aux télécommunications (paquet télécoms). Par la suite, le PE a rejeté le principe proposé de la riposte graduée (en trois étapes), introduit au PE par les députés européens de droite, qui aurait autorisé la suspension – par un organe administratif, après trois avertissements et sans jugement – de la connexion internet pour les usagers suspectés de téléchargements illégaux. Les Verts considèrent qu'internet est un moyen de garantir aux citoyens liberté d'expression, accès aux informations et éducation. Seul un juge, à la suite d'un procès au tribunal, peut décider de couper une connexion internet.



Ce que veulent les Verts

Des documents publics en format ouvert

Les Verts souhaitent que les documents publics soient écrits et conservés dans un format ouvert, afin de garantir l'indépendance des administrations publiques vis-à-vis des éditeurs de logiciels et titulaires de brevets et d'assurer ainsi l'accessibilité des documents à tous les citoyens, quel que soit le logiciel qu'ils utilisent.

Office européen des brevets (OEB)

Les Verts souhaitent que l'OEB devienne une institution communautaire, responsable devant la Commission et le PE. L'OEB devra être financé par des fonds publics, afin de décourager la pratique actuelle visant à accorder un grand nombre de brevets en vue de garantir le financement de l'OEB, ce qui a un effet néfaste sur la qualité des brevets. Les Verts proposent que 5 % des taxes annuelles des brevets soient transférés à un fonds indépendant de recherche et d'innovation.

Libérer le web

Les Verts soutiennent une vision active du web en tant que plate-forme d'échange d'informations, avec des groupes de poste-à-poste dans lesquels l'utilisateur peut télécharger les contenus et les applications de son choix. L'utilisation non commerciale d'internet doit être exclue de tous les systèmes de sanctions. Les Verts s'opposent à la transformation d'internet en une «télé à la demande», à l'installation de filtrage par les fournisseurs de services internet et à toute surveillance du réseau, car cela n'est pas compatible avec le droit à la vie privée.

Global Online Freedom Act

Les Verts souhaitent un Global Online Freedom Act (GOFA) européen qui vise à protéger la liberté sur internet. Entre autres, le GOFA renforcera les droits fondamentaux numériques, encouragera la diffusion de la technologie anti-censure, augmentera la transparence concernant la complicité technique des sociétés informatiques et des fournisseurs de services internet avec les actes de censure de certains États, et développera des normes minimales pour les sociétés informatiques qui fournissent des services internet au sein de dictatures.

Accès libre à la science

Les Verts soutiennent le Mouvement «Open-Access» (Accès libre) pour le large partage du savoir scientifique, tel que préconisé dans la Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance – signée par 200 universités, instituts de recherche, agences de financement, fondations, bibliothèques, musées et archives du monde entier. La déclaration affirme que «notre mission de diffusion de la connaissance n'est remplie que partiellement si l'information n'est pas mise rapidement et largement à la disposition de la société».



Contacts au sein des Verts au Parlement européen

Conseillère Recherche et Technologie:

Laurence Vandewalle, tél: 0032 2 2841695, laurence.vandewalle@europarl.europa.eu

Conseillère Affaires juridiques:

Francesca Beltrame, tél: 0032 2 2832146, francesca.beltrame@europarl.europa.eu

Conseiller Marché intérieur:

Stany Grudzielski, tél: 0032 2 2831455, stanislav.grudzielski@europarl.europa.eu

Références

Livre vert de la Commission européenne sur le droit d'auteur dans l'économie de la connaissance (2008)

<http://tinyurl.com/qbwhfv>

Berlin declaration on open access

<http://tinyurl.com/29zvuv>

7^e programme-cadre

<http://tinyurl.com/6hlzhr>

Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP)

<http://tinyurl.com/4wa5wu>

Projet de loi 2006 du Congrès américain pour le Global Online Freedom Act (GOFA)

<http://tinyurl.com/qvix9f>

Sites à consulter

La Quadrature du Net, un groupe citoyen qui informe sur les projets législatifs menaçant les droits civils, ainsi que sur les évolutions économiques et sociales à l'époque du numérique

<http://www.laquadrature.net/en>

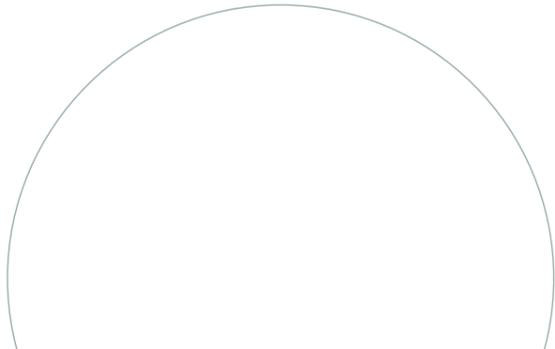
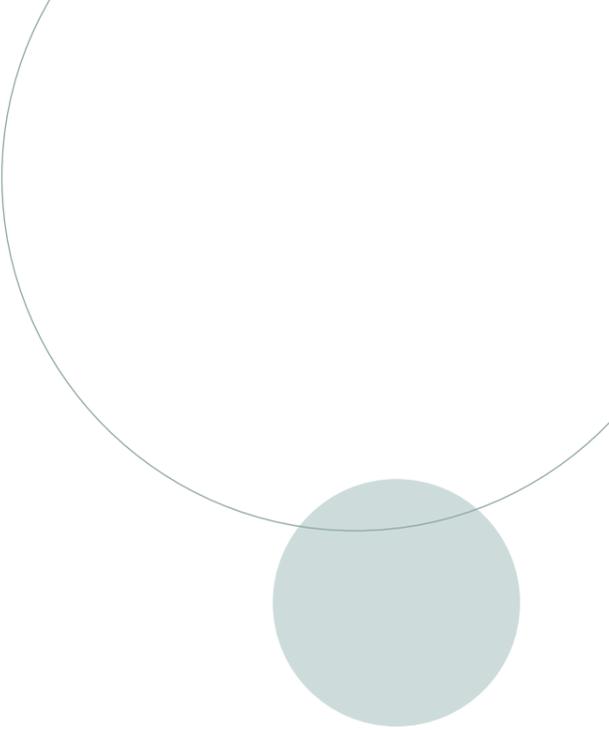
Electronic Frontiers Foundation, défendant les droits numériques

<http://www EFF.org>

Creative Commons, une organisation non lucrative qui s'engage à faciliter le partage et l'utilisation de l'œuvre d'autrui, en harmonie avec les règles du droit d'auteur; l'organisation fournit des licences libres et d'autres outils légaux pour donner à l'œuvre créative la liberté souhaitée par son créateur, afin que d'autres puissent la partager, la modifier, l'utiliser commercialement, ou toute association de ces trois éléments

<http://creativecommons.org/>

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



Egalement disponible en
livre numérique sur
www.verts-ale.eu

Document traduit d'un document original anglais

Cette publication du Groupe des Verts/ALE

au Parlement européen

a été rédigée par:

Michael Earle, Martin Köhler et Claire Kwan

avec la contribution des conseillers thématiques verts sous la coordination de Vula Tsetsi.

Production:

Jean Kutten.

Avril 2009

Crédits photographiques:

istock image bank, photos Parlement européen, Shutterstock

Crédits video

Parlement européen

Les Verts/ALE au Parlement européen

60, Rue Wiertz - 1047 Bruxelles - Belgique

Tél: +32-2-2843045 - Fax: +32-2-2307837

www.verts-ale.eu